

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

MANUEL POUR LA FORMATION
DES CONSEILS PAROISSIAUX
DE PASTORALE

Conseil pastoral
Archidiocèse d'Edmonton
8421 – 101e Avenue
Edmonton, Alberta T6A 0L1
tél (780) 469-1010
Facimilie (780) 465-3003
Courriel: tim@edmontoncatholic-church.com

TABLE DES MATIÈRES

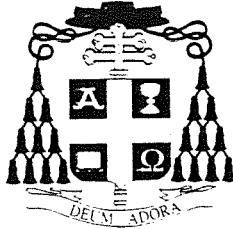
Table des matières	i
Lettre de l'archevêque	v
Hommage à sœur Joan Kirk	vi
I. Introduction	
1. Historique	1
2. Utilisation du manuel	2
3. Remerciements – 1991.....	4
4. Remerciements – 1999	5
5. Remerciements – édition française – 2002	6
II. La spiritualité du conseil paroissial de pastorale	7
1. Ministère de service	8
2. La prière	8
3. Vatican II	9
4. Liens entre le CPP et l'archidiocèse	9
III. Le rôle du conseil paroissial de pastorale	
1. Caractéristiques	11
2. Responsabilités	11
3. Adhésion	12
4. Responsabilités de l'exécutif	13
5. Comité des finances	14
a) Nature	15
b) Composition du comité des finances ..	15
c) Fonctions	16
d) Limites des pouvoirs	17
IV. L'énoncé de mission et la constitution du conseil paroissial de pastorale	
1. L'énoncé de mission	19
2. Éléments d'un énoncé de mission	20
3. Développer un énoncé de mission	21
4. Utilisation d'un énoncé de mission	21
5. Exemples d'énoncés de mission	22
6. Planification pastorale par le CPP	23
7. Établissement des buts et des objectifs	24
8. Constitutions du CPP	26
9. Éléments constitutionnels d'un CPP	26
10. Sélection des membres	27
11. Formation et apprentissage pour les membres du CPP	28

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

12. Réunions	29
13. Comités	29
14. Modifications constitutionnelles	30
V. Les réunions du conseil paroissial de pastorale	
1. Réunions	31
2. Types de réunions	33
3. Types de prise de décision	34
4. Modèle de résolution de problèmes et de prise de décision	38
5. Règlement de conflits	39
VI. Les liaisons du conseil paroissial de pastorale	
1. Le leadership du conseil paroissial de pastorale.....	43
2. Responsabilités et intendance	44
3. Relations avec l'Église diocésaine	45
a) Les relations entre le CPP et l'archidiocèse	45
b) Conseil archidiocésain de pastorale	46
c) Conseil régional de pastorale	46
d) Conseil paroissial de pastorale	46
e) Doyennés	47
f) Paroisses, curés et vicaires paroissiaux	47
g) Curé (ou pasteur)	48
h) Administrateur paroissial	48
i) Équipes de pastorale paroissiale	48
j) Comités et commissions	49
k) Comité des finances	49
VII. Les comités du conseil paroissial de pastorale	
1. Les principales responsabilités	51
2. Types de comités	51
3. Tâches des comités	52
4. Composition d'un comité	52
5. Recrutement et sélection	53
6. Organisation et fonctionnement	53
7. Structure organisationnelle	53
8. Responsabilités des comités	57
9. Conseils, commissions et comités archidiocésains	60
VIII Orientation et formation du conseil paroissial de pastorale	
1. Ateliers <i>Ensemble dans le ministère</i>	65
IX. Suggestions de célébrations et de prières	
Introduction	67
1. Célébration de l'entrée en fonction du CPP	68
2. Célébration de l'entrée en fonction du CPP lors d'une célébration eucharistique	72

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

3.	Célébration de la Parole pour un discernement dans la sélection des membres du CPP	74
4.	Le conseil paroissial de pastorale, des personnes de prière	77
5.	Célébration de la Parole – 1 ^{er} thème – Être disciple et apôtre	80
6.	Célébration de la Parole – 2 ^e thème – L'intendance	82
7.	Liturgie des Heures	84
X.	Questions pastorales spéciales	
1.	Transfert des prêtres	87
2.	Fidèles dans l'avenir – Transformation des paroisses	88
3.	Procédures à suivre si un curé tombe malade, s'il meurt ou s'il est absent	89
XI.	Appendices	
	Appendices	91
A.	Processus de réflexion du conseil paroissial de pastorale	93
B.	L'ordre du jour d'une réunion	101
C.	L'évaluation d'une réunion	102
D.	Le formulaire de rapport du CPP à un comité	104
E.	Le profil de la paroisse	105
F.	Encourager la participation à la mission de l'Église	112
G.	Le discernement	115
H.	Une activité de prise de décision.....	119
I.	Sondage de la paroisse	121
J.	Les canons relatifs aux conseils paroissiaux	123
K.	Les documents de base concernant le CPP	129
L.	Les petites communautés chrétiennes	131
M.	Glossaire	134
XII	Bibliographie	139



Chères sœurs et chers frères dans Christ,

L'un des points saillants de Vatican II est un appel à l'instauration de conseils laïques pour collaborer avec ceux qui sont chargés de la direction pastorale à différents échelons de l'Église.

Dans notre Archidiocèse, je crois qu'il est important que les paroisses aient un Conseil paroissial de pastorale.

Le bon sens commun et l'expérience pastorale montrent le besoin d'offrir une formation spéciale à ceux et celles qui deviendront membres de tels conseils. Ce besoin est aussi exprimé dans les demandes provenant des Conseils régionaux et du Conseil archidiocésain de pastorale.

Je tiens à témoigner ma gratitude aux membres du comité du Conseil archidiocésain de pastorale qui ont mis sur pied notre programme de formation récemment révisé et mis à jour. Le programme comprend ce manuel en plus des ateliers *Ensemble dans le ministère*.

Il est important de garder à l'esprit que le manuel n'est qu'un outil de référence. Les idées contenues dans ce manuel doivent être approfondies en participant aux ateliers. J'encourage cette participation et invoque la bénédiction du Seigneur sur tous ceux et celles qui s'impliqueront dans un ministère quelconque de l'Église par l'entremise des Conseils paroissiaux de pastorale.

+ Thomas Collins

* Thomas Collins
Archevêque d'Edmonton

Août 2003

Hommage
à
Mary Joan Kirk
Sister of St. Joseph of London, Ontario

Mary Joan Kirk, CSJ, directrice de l'éducation religieuse et coordonnatrice du programme de l'archidiocèse, *Ensemble dans le ministère*, est décédée le 9 août 1996 après un court combat contre le cancer. Elle avait 59 ans. Elle était une religieuse dévouée et d'influence qui avait aidé à répandre la foi partout dans l'archidiocèse d'Edmonton.

Joan siégeait au comité consultatif qui avait recommandé la création d'un conseil de pastorale pour l'archidiocèse, ce qui par conséquent, lui a apporté beaucoup d'expérience dans son rôle de coordonnatrice du programme *Ensemble dans le ministère*. Grâce à ses années de travail dans l'archidiocèse, elle avait développé d'excellentes relations avec les paroisses et une bonne connaissance de ces dernières. Elle fut alors en mesure d'utiliser ce programme comme modèle pour celui qui devint grandement utile aux conseils paroissiaux de pastorale.

Membre de l'équipe catéchistique de l'archidiocèse depuis sa création en 1969 et coordonnatrice de l'équipe depuis 1975, Joan Kirk devint directrice de l'éducation religieuse en 1978. L'équipe catéchistique est responsable de l'éducation chrétienne de milliers d'enfants vivant dans les milieux ruraux n'ayant pas d'école catholique.

L'archevêque, Monseigneur Joseph MacNeil, décrivait Joan comme une « personne de grande foi et une femme qui aimait beaucoup Dieu. Elle avait formé des chefs laïcs dans tout l'archidiocèse, les aidant à comprendre les doctrines de l'Église afin qu'ils puissent les enseigner à leurs enfants. »

Grâce à son exemple et à son encouragement, beaucoup de personnes allèrent au-delà de la catéchèse rurale et devinrent engagées à tous les niveaux dans l'Église, remarqua Monseigneur MacNeil. « Elle était capable de faire déclencher chez beaucoup de gens un intérêt dans la religion et dans la théologie. »

Joan était considérée comme une personne de vision et de connaissances dans les milieux ecclésiastiques. En effet, l'archevêque lui demanda conseil à plusieurs reprises. Elle était une personne charmante et gentille qui aimait passionnément l'archidiocèse et le considérait comme sa famille. Elle était un don spécial que Dieu avait offert à l'église et à la communauté chrétienne.

Au cours des années, Joan a siégé aussi à plusieurs autres comités, y compris le comité chargé de la visite du Pape, le Conseil des femmes religieuses, la Commission liturgique, la Commission jeunesse, le comité du synode et le conseil d'administration du *Western Catholic Reporter*. Elle était membre de la Western Conference of Catholic Educators, conseillère au National Office of Religious Education et coordonnatrice du programme *Ensemble dans le ministère* pour l'archidiocèse d'Edmonton.

Son existence a marqué celle des laïcs et sa présence nous manque énormément.

Texte préparé par : Jane Jochim, OSU, catéchète rurale, et Rita Strauss, secrétaire exécutive du Conseil archidiocésain de pastorale.

I. INTRODUCTION

1. HISTORIQUE

Les membres d'un conseil paroissial de pastorale sont appelés à travailler en groupe pour servir le Christ et les autres. Le programme de formation des conseils paroissiaux de pastorale a été mis sur pied en 1991 par les membres d'un comité établi par le Conseil archidiocésain de pastorale en réponse à cet appel. Ce programme répond aux besoins précis ainsi exprimés au sein de l'archidiocèse et, par conséquent, tient compte des ressources disponibles pour l'apprentissage et la formation des membres des conseils paroissiaux de pastorale dans l'archidiocèse d'Edmonton.

Le Conseil archidiocésain de pastorale (CAP) dépend des conseils paroissiaux de pastorale (CPP) pour recruter des membres, obtenir des renseignements, administrer et mettre en œuvre les directives et les projets de l'archidiocèse. Le CAP a constaté le besoin de cohérence et d'uniformité au sein des conseils paroissiaux de pastorale et c'est ainsi que le programme, *Ensemble dans le ministère*, fut créé pour répondre à ce besoin. Les révisions et les mises à jour du programme ont été entreprises en 1999. Les CPP continuent d'avoir besoin de l'appui, de la direction et de la formation que procure le programme *Ensemble dans le ministère*, au fur et à mesure qu'ils relèvent les défis de fusion, consolidation, jumelage et agglomération des paroisses, défis décrits dans *Faithful into the Future - A Pastoral Plan for the Catholic Archdiocese of Edmonton*.

Le programme *Ensemble dans le ministère* (1999) comprend :

- Le manuel *Ensemble dans le ministère* (1999);
- Les ateliers *Ensemble dans le ministère* (1999) – EDM 1, EDM 2, Discernement pour CPP, Développement de buts, changements.

Le manuel complet et les ateliers du programme *Ensemble dans le ministère* apportent :

- une compréhension que le service au CPP est un ministère;
- une orientation chrétienne qui encourage les chrétiens à répondre à l'appel d'un ministère;
- une ressource fondamentale commune dans l'archidiocèse d'Edmonton;
- des directives aux conseils paroissiaux de pastorale;
- la cohérence et l'uniformité au sein des CPP;
- l'esprit et le contenu du programme de formation;
- un outil adaptable à chaque paroisse pour satisfaire à ses propres besoins.

Les ateliers *Ensemble dans le ministère* offrent une **journée complète** vécue dans la foi ainsi qu'un apprentissage présenté par des équipes qualifiées d'animatrices et d'animateurs. Ce programme de formation est fondé sur la recherche et l'étude de

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

documents provenant d'autres diocèses et sur la préparation de documents provisoires qui ont été envoyés à plusieurs paroisses pour examen et commentaires. Les révisions ont été incorporées et la version définitive a été achevée pour être finalement utilisée à l'automne de 1991. La version actuelle a été révisée et tient compte des réalités changeantes dans l'archidiocèse et dans les paroisses à la suite du rapport portant sur la transformation des paroisses, *Faithful into the Future - A Pastoral Plan for the Catholic Archdiocese of Edmonton* – (octobre 1998). Le même processus de recherche, d'examen et de révision a été utilisé pour la version de 1999.

2. UTILISATION DU MANUEL

On définit une **paroisse** comme suit :

- La paroisse est une communauté précise de fidèles qui est constituée d'une manière stable dans une église particulière.
- La charge pastorale de la paroisse est confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de son évêque diocésain (canon 515, 1).
- La plupart des paroisses font partie d'un territoire et elles accueillent tous les fidèles d'une certaine région de l'archidiocèse. Certaines paroisses sont dites personnelles, déterminées par le rite, la langue, la nationalité des fidèles d'un territoire et encore pour tout autre motif, par exemple, une paroisse desservant les malentendants.

Communauté paroissiale

Une communauté paroissiale est une communauté que Dieu a choisi de regrouper pour accomplir la mission universelle et commune de l'Église :

- proclamer la Bonne Nouvelle;
- bâtir une communauté d'amour;
- célébrer les liturgies d'action de grâce et de louanges;
- servir les autres au nom de Jésus;
- permettre la croissance du nombre de paroissiens.

Le programme, *Ensemble dans le ministère*, (manuel et ateliers) a été préparé pour les communautés paroissiales qui ont un conseil de pastorale et pour les paroisses qui souhaitent entreprendre la formation d'un CPP. Le manuel sert de guide pour :

- le développement;
- le fonctionnement;
- l'évaluation des conseils paroissiaux de pastorale.

Il a été conçu pour répondre aux besoins des paroisses et pour stimuler les conseils de pastorale au niveau paroissial.

Le manuel *Ensemble dans le ministère* se divise en sections identifiables. Les pages de chaque section comprennent le nom et le numéro de la section. Cela permet d'ajouter des documents supplémentaires ou de faire des mises à jour au besoin.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Les abréviations utilisées dans le présent manuel sont les suivantes :

- CAP – Conseil archidiocésain de pastorale
- CRP – Conseil régional de pastorale
- CPP – Conseil paroissial de pastorale
- EDM – *Ensemble dans le ministère*
- CÉCC - Conférence des évêques catholiques du Canada

Dans certains cas, on utilise les expressions conseil paroissial, conseil paroissial de pastorale ou conseil.

Les ateliers *Ensemble dans le ministère* ont été offerts pour la première fois en 1992. Ils ont été révisés et mis à jour afin de relever les défis que représentent la transformation et le renouvellement d'une paroisse. EDM 1 et EDM 2 sont des ateliers d'une **journée complète** destinés aux membres des conseils paroissiaux de pastorale qui :

- cherchent à obtenir des renseignements supplémentaires avant de s'engager à la direction d'un CPP;
- cherchent un apprentissage et une formation dans leur ministère pastoral au sein d'un CPP;
- sont des paroissiennes et des paroissiens intéressés, cherchant à obtenir une formation en animation de réunions d'une paroisse.

On s'attend à ce que les personnes qui participent à un atelier se préparent en lisant le manuel. L'atelier portant sur le **discernement** peut être complété en **une soirée**, car il a été conçu pour les conseils à la recherche de diverses méthodes pour choisir leurs nouveaux membres.

Le programme *Ensemble dans le ministère* comprend :

- La nouvelle version révisée du manuel (1999)
- La nouvelle version révisée des ateliers (1999).

Atelier : Ensemble dans le ministère 1

Une ressource fondamentale pour le CPP, cet atelier a pour thème « Le CPP comme ministère ». L'accent est mis sur la prière ainsi que sur le rôle et les responsabilités des membres du CPP en tant que dirigeants de la paroisse. Tous les membres des CPP devraient assister à cet atelier, surtout les nouveaux membres.

Atelier : Ensemble dans le ministère 2

Cet atelier enrichi, basé sur le thème du « baptême », met l'accent sur la croissance des membres du CPP répondant à l'appel du baptême. L'atelier comprend un processus portant sur des situations pratiques propres à la paroisse pour laquelle l'atelier est offert. Les animatrices et animateurs de cet atelier assisteront à une réunion du CPP ou à la réunion de l'exécutif avant l'atelier où ils recevront des copies de l'ordre du jour et du procès-verbal de la réunion.

Atelier : Discernement – Cet atelier met l'accent sur l'utilisation du discernement dans la sélection des membres du CPP. On discute du processus de discernement

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

ainsi que de l'éducation et de la participation d'une paroisse. On facilite une simulation pour aider les membres du CPP à prendre les décisions à propos de l'utilisation de ce processus dans leur paroisse. Une rencontre de prière pour discernement a été préparée à cet effet. Cet atelier peut être suivi en **une soirée**.

Pour tout renseignement supplémentaire à propos des ateliers disponibles, veuillez vous reporter à la section VIII : Orientation et formation du CPP. Téléphoner ou écrire à la coordonnatrice ou au coordonnateur du programme *Ensemble dans le ministère* au Catholic Pastoral Centre, 8421-101^e Avenue, Edmonton, AB, T6A 0L1. Téléphone : (780) 469-1010. Télécopieur : (780) 465-3003. Courriel : tim@edmontoncatholic-church.com

3. REMERCIEMENTS - 1991

MEMBRES DU COMITÉ

Richard Wray
Susan Campbell
L'abbé William O'Farrell
Rita Strauss
D^r J.T. Fernando
Frances MacDougall, CND
Len Albon
Mgr J. Hamilton
Darlene Cavanaugh
Geoff Allan

Impression : Tony Brophy et les élèves, St. Joseph's High School, Edmonton.

Dactylographe : Rose Kruk, St. Anthony Teacher Centre, Edmonton Catholic Schools

Graphiste : Michael Brown

Rédactrice : Maria Domke

Coordonnatrice du programme : Mary Joan Kirk, CSJ

Paroisses participant au processus initial d'évaluation :

Sacred Heart – Edson
St. Maria Goretti – Devon
St. Anthony – Drayton Valley
St. Gregory – Holden
Holy Name – Vermilion
Conseils régionaux de pastorale

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Nous tenons à témoigner notre appréciation aux organismes suivants pour avoir permis à l'archidiocèse d'Edmonton d'utiliser librement leurs manuels respectifs pour les conseils paroissiaux de pastorale.

Les archidiocèses de :	Los Angeles Newark	Milwaukee Omaha
Les diocèses de :	Cleveland Galveston-Houston Nashville	Gaylord Fargo

4. REMERCIEMENTS - 1999

Je tiens à remercier sincèrement les personnes suivantes d'avoir partagé leur expertise et leur travail dans la rédaction de leurs textes, la relecture et leurs suggestions de révisions. Tout ce travail d'équipe a contribué à faire du manuel *Ensemble dans le ministère* une ressource indispensable pour les conseils paroissiaux de pastorale de l'archidiocèse d'Edmonton.

Lynne Duigou, coordonnatrice, Programme *Ensemble dans le ministère*.

Conseillers et conseillères	Karen Doyle – animatrice d'atelier EDM Roy Biller – animateur d'atelier EDM Keith Scissons – animateur d'atelier EDM L'abbé Jean Papen – Recteur, Séminaire St-Joseph Margaret O'Connell – Commission liturgique Mary Ganton – Commission jeunesse Cathy Harvey – Commission des relations œcuméniques interconfessionnelles Rita Strauss – secrétaire de direction du CPA John Lynch – Commission de la justice sociale L'abbé Michael McCaffery – Chancelier John Acheson – Transformation des paroisses Gertrude Mulholland, SCIC – Équipe archidiocésaine de la catéchèse rurale Jane Jochim, OSU – Équipe archidiocésaine de la catéchèse rurale L'abbé Sylvain Casavant – Équipe des vocations Dodie Leonard – Commission liturgique Père Martin Moser, O.M.I. – Doyen de théologie, Newman Theological College
Réviseurs et réviseuses	Rita Strauss – secrétaire de direction du CPA Marieta Paul – paroisse Holy Family, St-Albert L'abbé Greg Bittman – Our Lady of Prairies, Daysland

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

L'abbé Ken West – Our Lady of Grace, Castor
Bill Lerner – St. Michael – Resurrection, Edmonton
L'abbé Roger Keeler – paroisse Sacred Heart – Edson
L'abbé Karl Rabb – paroisse Holy Family, St-Albert
Angus Perry – paroisse St. James, Edmonton
Wendy Bell – Our Lady of the Angels, Fort Saskatchewan
Ed Tameling – paroisse Blessed Sacrament, Wainwright
Keith Scissons – paroisse Sacred Heart, Wetaskiwin
Louise Zdunich – Conseil des femmes religieuses
Jim Collins – paroisse Our Lady of Victory, Thorsby
Caroline Doetzel – paroisse St. Mary, Provost
Les membres du Conseil archidiocésain de pastorale

Édition française – 2002

Réviseurs et	Père René Bélanger, OMI
Révisseuses	Marguerite Bilodeau, JCL
	Éloi DeGrâce
	Éveline Gagnon, s.g.m.
	Marcel Lavallée
	Maurice Legris
	Josée Marr
	L'abbé Raymond Sévigny

Une subvention de 50 % des coûts de la traduction fut obtenue du Gouvernement du Canada, ministère du Patrimoine canadien.

II. LA SPIRITUALITÉ DU CONSEIL PAROISSIAL DE PASTORALE

En parcourant et en lisant *Ensemble dans le ministère*, les membres du conseil paroissial de pastorale (CPP) se rappelleront que leur travail vise principalement la vie spirituelle de la paroisse. C'est cet objectif qui fait que le travail au sein du CPP est tout à fait différent de celui d'un groupe séculier, par exemple, un conseil de ville.

La paroisse fait partie intégrante de la grande Église, soit l'archidiocèse d'Edmonton. L'archevêque est le premier pasteur de l'archidiocèse et des paroisses. Il dirige et sert l'archidiocèse par le ministère de la prédication et de l'enseignement, en présidant à la célébration de la prière et des sacrements, en faisant des visites pastorales et en encourageant la vie et la croissance des communautés paroissiales.

Le *Décret sur l'apostolat des laïcs* définit ainsi les relations entre les laïcs et le pasteur : « En tant que participants à la fonction du Christ... les laïcs ont leur part active à jouer dans la vie et l'action de l'Église. »

Le *Catéchisme de l'Église catholique* donne une description de la foi qui nous rassemble et nous fait vivre :

« La foi est un acte personnel : la réponse libre de la personne humaine à l'initiative de Dieu qui se révèle. Mais la foi n'est pas un acte isolé. Nul ne peut croire seul, comme nul ne peut vivre seul. Nul ne s'est donné la foi à lui-même comme nul ne s'est donné la vie à lui-même. Le croyant a reçu la foi d'autrui, il doit la transmettre à autrui. Notre amour pour Jésus et pour les humains nous pousse à parler à autrui de notre foi. Chaque croyant est ainsi comme un maillon dans la grande chaîne des croyants. Je ne peux croire sans être porté par la foi des autres et, par ma foi, je contribue à porter la foi des autres. » (Article 2, n° 166).

Si nous avons à demander à des membres éventuels du conseil paroissial ou encore plus simplement à une paroissienne ou à un paroissien si elle ou il est **spirituel**, vraisemblablement la réponse serait un peu hésitante. C'est qu'en effet, nous sommes tous parfois bons (saints), parfois mauvais (pêcheurs). Tous, nous travaillons, nous luttons, nous avons des moments d'épanouissement et puis des périodes de désenchantement. Mais nous sommes tous soutenus par notre foi et aussi par la foi de ceux qui partagent notre vie, nous efforçant à nous attacher totalement à servir Dieu tout en nous rendant compte que nous sommes encore bien loin du but. C'est pour cette raison que la communauté de foi a besoin de chacun de ses membres et que chacun d'eux à son tour a aussi besoin de cette communauté.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

1. MINISTÈRE DE SERVICE

Servir au sein d'un conseil paroissial de pastorale, c'est à la fois une déclaration personnelle de notre foi et une affirmation que la communauté de foi a besoin de participants à la mission du Christ pour l'aider à grandir dans la foi. Tout ce qui s'y dit et s'y fait doit être l'écho de ce que Dieu a révélé et de ce que l'Église a enseigné et continue d'enseigner. En établissant des comités pour enrichir la vie spirituelle de la paroisse, on veillera attentivement à ce qu'ils contribuent réellement au développement de la foi.

« Mais quelqu'un te dira : Tu as de la foi, moi aussi, j'ai des œuvres! Prouve-moi ta foi sans les œuvres, et moi, je tirerai de mes œuvres la preuve de ma foi. »
(Jc 2 : 18)

Quand la communauté nous appelle pour servir au sein d'un CPP, ce que fait le conseil doit être animé de la foi de chacun de ses membres. Ces œuvres du conseil sont bien les fruits de la vertu de charité.

« En s'aimant les uns les autres, les disciples imitent l'amour de Jésus qu'ils reçoivent aussi en eux. » (*Catéchisme de l'Église catholique*, article 7, n° 1823).

Ainsi, toute décision, tout service, toute entreprise du conseil et de ses comités doivent jaillir d'un cœur rempli de l'amour de Dieu et du prochain. Les membres du conseil doivent être convaincus que c'est dans la foi et l'amour que leur travail prend ses racines, que leurs labeurs, si différents de ceux d'une organisation profane, seront avant tout ceux de l'Esprit Saint. C'est dans cette optique qu'on priera l'Esprit Saint pour qu'il soit présent activement dans les délibérations et les démarches.

2. LA PRIÈRE

Conscientes du besoin de la prière, les personnes qui ont composé ce manuel, ont placé à la section IX différents modèles de célébration qui faciliteront le développement de la vie de prière du conseil. Le succès des CPP, des comités, de la communauté de foi et de chaque paroissien et paroissienne dépend de la prière. Le *Catéchisme de l'Église catholique* nous le rappelle en nous disant ce qui suit :

« Prière et vie chrétienne sont inséparables, car il s'agit du même amour et du même renoncement... de cet amour dont Jésus nous a aimés. »
(Article 2, n° 2745).

« Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, il vous l'accordera. Ce que je vous commande, c'est de vous aimer les uns les autres. » (Jn 15 : 16-17).

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Que tous puissent apprendre par la prière, à vivre en paix et en harmonie, « grandissant ensemble dans le Christ » et répondant généreusement aux besoins de la communauté de foi.

3. VATICAN II

Le second Concile du Vatican a développé des thèmes généraux qui peuvent servir à la formation du CPP.

« Que les laïcs prennent l'habitude de travailler dans la paroisse en étroite collaboration avec leurs prêtres, d'apporter à la communauté de l'Église leurs problèmes et ceux du monde, ainsi que les questions touchant le salut des humains pour les examiner et les résoudre en tenant compte de l'avis de tous. Autant que possible, les laïcs devront collaborer énergiquement à toute initiative apostolique et missionnaire parrainée par la paroisse locale. »
(*Décret L'apostolat des laïcs*, chapitre 3, alinéa 10).

4. LIENS ENTRE LE CPP ET L'ARCHIDIOCÈSE

Les membres du CPP sont les représentants de la communauté de foi et de leur paroisse. Ils représentent les paroissiens et les paroissiennes et agissent comme conseillers et conseillères auprès des personnes qui sont officiellement « nommées » (pasteurs, agents ou agentes de pastorale, etc.). Ils les aident, par un discernement basé sur la prière, à établir des directives relatives aux ministères pastoraux paroissiaux, régionaux et archidiocésains. Le CPP doit être représenté au conseil régional de pastorale et au conseil archidiocésain de pastorale.

III. LE RÔLE DU CONSEIL PAROISSIAL DE PASTORALE

1. CARACTÉRISTIQUES

Le CPP :

- comprend le curé et un groupe de dirigeants choisis par la communauté de foi;
- est un ministère de service qui agit au nom et dans l'intérêt de la communauté;
- se compose de membres qui, par leur volonté de servir, ont une responsabilité morale de préserver l'existence et le bien-être de la communauté.

Tout baptisé, membre d'une paroisse, partage la responsabilité d'accomplir la mission de la paroisse. C'est au CPP qu'il incombe d'appuyer la mission de la communauté paroissiale.

2. RESPONSABILITÉS

Réflexion – Les membres du CPP doivent entrer dans un processus de renouvellement en

- priant et en réfléchissant sur la Parole de Dieu;
- étudiant les doctrines de l'Église;
- étant attentifs à l'Esprit Saint pendant les activités de la vie quotidienne.

Planification – Chaque année, la principale responsabilité du CPP est de planifier en vue de la croissance spirituelle de la communauté paroissiale et d'établir la voie qu'elle doit suivre. Les étapes de ce processus peuvent comprendre :

- la rédaction ou la révision d'un énoncé de mission (Voir la section IV – L'énoncé de mission et la constitution du CPP, pages 19 à 23);
- l'identification et l'évaluation des besoins et des intérêts de la paroisse en ce qui concerne l'énoncé de mission;
- la création de buts et d'objectifs à réaliser dans un délai prescrit;
- la création de politiques permettant d'atteindre les buts et les objectifs;
- le contrôle et l'évaluation des comités et des programmes existants par rapport aux buts et aux objectifs de la paroisse;
- le développement d'un plan d'action pour encourager les vocations à la prêtrise et à la vie consacrée.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Coordination

- de la formation spirituelle des membres du CPP;
- de la communication et des commentaires provenant des comités chargés de la mise en œuvre de tâches précises;
- de la création de nouveaux comités s'ils s'avèrent nécessaires;
- de la participation de tous les paroissiens et paroissiennes;
- des directives financières.

Animation des projets paroissiaux nécessaires. S'assurer que les projets sont exécutés par le comité approprié plutôt que de voir le CPP accomplir tout le travail lui-même.

Évaluation des progrès du CPP et de ses projets – (Voir la section XI, appendice A, Processus de réflexion du conseil paroissial de pastorale, pages 93 à 101.)

3. ADHÉSION

Le conseil est plus efficace lorsque :

- chaque membre est un paroissien collaborateur;
- chaque membre appuie activement le travail du conseil;
- chaque membre a la volonté et la capacité de partager les responsabilités de la mission de la paroisse.

Exigences fondamentales pour servir au sein d'un CPP

La personne doit :

- être un(e) catholique pratiquant(e), confirmé(e), ayant la volonté et la capacité de partager la responsabilité de la communauté paroissiale;
- avoir la volonté de grandir dans la compréhension de l'Église par une formation et par l'étude des Saintes Écritures et des documents de l'Église;
- pouvoir travailler en équipe dans un esprit de confiance et d'ouverture;
- s'engager à assister et à contribuer régulièrement aux réunions;
- participer activement dans la communauté de foi.

Représentation

- Tous les efforts doivent être faits pour avoir des représentantes et représentants paroissiaux où les églises ont été fusionnées, consolidées, jumelées ou regroupées.
- Les CPP formés de paroisses qui ont été **fusionnées, consolidées, jumelées ou regroupées** doivent mettre en place les structures organisationnelles appropriées et fonctionnelles afin de fournir une représentation efficace pour tous les paroissiens et paroissiennes. Les CPP

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

indépendants peuvent être maintenus, mais les paroisses doivent aussi organiser des réunions conjointes ou former un plus grand conseil pastoral pour la paroisse entière. (Voir les exemples à la section VII, pages 53 à 57.)

- Il n'est pas nécessaire d'avoir une représentante ou un représentant de chaque comité ou groupe dans la paroisse.
- Le CPP doit fournir une représentation appropriée au CRP.
- On recommande que le nombre de membres du conseil se situe entre 8 et 15 personnes. Dans les plus petites paroisses, le nombre peut être inférieur à huit et dans les paroisses transformées, le nombre de membres ira selon la population.
- **Pasteurs associés, agentes ou agents pastoraux religieux ou laïcs**, conjointement avec le pasteur, partagent la responsabilité d'appliquer les décisions du CPP. Leurs tâches sont administratives et leur rôle est d'une importance capitale dans le processus de planification de la communauté paroissiale et, ainsi, ils doivent être représentés sur le conseil paroissial de pastorale. Leur nombre sur le CPP doit être proportionnel au nombre total des membres du CPP qui siègent au conseil. Par exemple, un conseil de 12 ou 13 membres serait composé de neuf paroissiens, un ou deux jeunes désignés par le CPP ou sélectionnés par l'équipe jeunesse, un pasteur et un associé.

4. RESPONSABILITÉS DE L'EXÉCUTIF

Dans la constitution d'un CPP, on identifie les membres de l'exécutif du CPP selon leur mandat respectif, selon les critères de sélection pour leur poste et selon leurs responsabilités.

Certaines des responsabilités de base comprennent ce qui suit.

Curé – En tant que représentant de l'évêque à la tête de la paroisse, le curé est de fait le président du CPP. Il assiste aux réunions sans toutefois les présider.

Co-président(e)

- organise et coordonne les activités et les procédures du CPP;
- préside les réunions régulières et extraordinaires;
- maintient un contact régulier avec le curé;
- communique avec l'équipe pastorale et les présidentes et présidents des comités;
- communique avec les membres entre les réunions;
- assure la communication entre le CPP et les paroissiens;
- voit à ce que l'archevêché reçoive chaque année un **profil de paroisse** (se reporter à la section XI, appendice E, pages 105 à 112);
- est la personne recommandée pour siéger comme représentant(e) au CR.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Vice-président (e)

- exécute les tâches durant l'absence de la présidente ou du président;
- agit comme adjointe ou adjoint à la présidence dans l'exécution des travaux du CPP;
- peut, au nom du conseil, participer à la sélection des chefs de comités, aide à la formation des comités, agit à titre de liaison avec les chefs de comités sur une base individuelle ou collective, et agit comme conseillère ou conseiller auprès de chaque comité.

Secrétaire

- rédige les procès-verbaux des réunions régulières et extraordinaires;
- maintient à jour une liste des membres et prend les présences;
- fournit les dispositions physiques nécessaires aux réunions;
- s'occupe de toute la correspondance du CPP;
- communique avec la présidente ou le président et la vice-présidente ou le vice-président.

5. COMITÉ DES FINANCES

Le Code du droit canonique (1983) exige la présence d'un comité des finances dans chaque paroisse et l'archidiocèse d'Edmonton appuie la mise en œuvre de ces directives dans toutes les paroisses.

Canon 537 Il y aura dans chaque paroisse le conseil pour les affaires économiques qui sera régi, en plus du droit universel, par les règles que l'Évêque diocésain aura portées; dans ce conseil, les laïcs, choisis selon ces règles, apporteront leur aide au curé pour l'administration des biens de la paroisse, restant sauves les dispositions du can. 532.

Canon 532 Dans toutes les affaires juridiques, le curé représente la paroisse, selon le droit; il veillera à l'administration des biens de la paroisse, selon les canons 1281-1288.

Canon 1280 Toute personne juridique aura son conseil pour les affaires économiques ou au moins deux conseillers pour aider l'administrateur dans l'accomplissement de sa charge, selon les statuts.

Le rôle du comité paroissial des finances est d'aider le curé / administrateur à s'occuper des affaires économiques de la paroisse. Les directives suivantes ont été conçues pour aider les pasteurs à créer/préserver les comités paroissiaux des finances. Les directives doivent être interprétées avec souplesse afin de satisfaire aux besoins et aux circonstances de chaque paroisse.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

a) Nature

Ce comité est un **organisme consultatif** formé de personnes qui ont des aptitudes en gestion financière. Bien que le conseil n'ait pas à gérer directement les finances courantes de la paroisse, il aide le pasteur qui représente la paroisse dans toute question économique et juridique.

Alors que le comité des finances est de **nature consultative**, ses interventions ne doivent pas être ignorées et il ne faut surtout pas l'isoler des autres groupes consultatifs paroissiaux, d'un ministère pastoral ou du personnel paroissial. Il doit travailler harmonieusement avec le conseil paroissial de pastorale dans la planification et la gestion des aspects financiers de la vie paroissiale.

Le rôle de ce conseil est distinct et séparé de celui du conseil paroissial de pastorale. Ce dernier s'occupe du développement spirituel, de la communication, de l'établissement des objectifs et de la planification. Le comité des finances s'occupe de la **planification financière et administrative**, et de toute consultation qui s'y rattache.

Un lien et une **relation de coopération** doivent être établis entre le comité des finances et le conseil paroissial de pastorale. En voici quelques possibilités :

- la présidente, le président ou un autre membre du comité des finances pourrait siéger au conseil paroissial de pastorale; ou
- un ou deux membres du conseil paroissial de pastorale pourraient agir comme membres du comité des finances; ou
- le comité des finances pourrait être un sous-comité du conseil paroissial de pastorale.

b) Composition du comité des finances

Le comité des finances devrait être composé de :

- le curé ou l'agente ou agent de pastorale;
- deux à cinq paroissiens ou paroissiennes ayant une certaine expertise financière. Ces personnes ne doivent pas faire partie du personnel employé par la paroisse ni avoir un lien de parenté avec ce personnel.

Les membres du personnel de la paroisse peuvent rencontrer le comité des finances à l'occasion, mais des conflits d'intérêts pourraient survenir s'ils étaient membres de ce comité.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Sélection des membres

- Nomination – Les membres sont nommés par le curé pour leur expertise financière; ou
- Élection – Les membres sont élus d'une manière convenable, tout en gardant à l'esprit le besoin de candidats et de candidates ayant une expérience financière et administrative.

Durée des fonctions

- de un à cinq ans (maximum) selon les besoins et les ressources de la paroisse;
- un processus de rotation, de remplacement ou de renouvellement (nomination ou élections) doit être déterminé par chaque paroisse.

c) Les fonctions

- L'administration de tous les biens de la paroisse, et ce, selon les politiques ou les directives de l'archidiocèse telles qu'indiquées dans le manuel de l'archidiocèse.
- La préparation et la présentation d'un budget annuel pour les frais d'opération, d'entretien préventif, et les dépenses d'investissements. Ce budget doit tenir compte des éléments suivants :
 - les buts et objectifs de la paroisse déterminés par le curé et le conseil paroissial de pastorale;
 - les suggestions reçues des comités permanents du conseil paroissial de pastorale;
 - les résultats financiers de la paroisse au cours des années antérieures;
 - les estimations financières pour satisfaire aux besoins à venir de la paroisse.
- On doit aussi présenter au conseil paroissial de pastorale les états financiers sur une base trimestrielle et annuelle.
- En l'absence d'un comité du personnel, élaborer une politique en matière de gestion du personnel, y compris les contrats pour tous les employés.
- Mettre sur pied un programme de classification d'emplois et de gestion des salaires pour tous les employés de la paroisse, à l'exception des points déterminés par la politique de l'archidiocèse, par exemple, le salaire du curé.
- Revoir avec le curé toute dépense qui dépasse 5 000 \$ et faire les recommandations qui s'imposent.

d) Limites des pouvoirs

- Le comité des finances de la paroisse **ne doit pas** établir les objectifs de la paroisse, mais doit plutôt développer des budgets et des stratégies pour réaliser ces objectifs.
- Le comité des finances est soumis aux politiques de l'archidiocèse et aux directives émises par le comité des finances de l'archidiocèse ou par le comité d'examen des projets.
- Dans les actes de gestion extraordinaire, par exemple, l'aliénation des biens ecclésiastiques (canons 1273 à 1298), il faut obtenir l'autorisation de l'archevêque.

Le passé est histoire,
l'avenir est un mystère,
aujourd'hui est un don, et c'est
pour cette raison que nous
l'appelons le présent.

Inconnu

IV. L'ÉNONCÉ DE MISSION ET LA CONSTITUTION DU CONSEIL PAROISSIAL DE PASTORALE

1. L'ÉNONCÉ DE MISSION

Paroisse – La paroisse est une communauté précise de fidèles qui est constituée d'une manière stable dans l'Église particulière, et dont la charge pastorale est confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'évêque diocésain (canon 515,1). La plupart des paroisses font partie d'un territoire qui inclut tous les fidèles d'une certaine région de l'archidiocèse. Une paroisse peut compter plus d'une église. Certaines paroisses sont des paroisses personnelles, déterminées par le rite, la langue, la nationalité des fidèles d'un territoire, et encore pour tout autre motif (canon 518), par exemple, une paroisse desservant les malentendants.

Une communauté paroissiale est une communauté appelée par Dieu à se réunir et qui choisit de vivre ensemble en raison de **la mission universelle et commune de l'Église** qui est de :

- proclamer la Bonne Nouvelle;
- bâtir une communauté d'amour;
- servir les autres au nom de Jésus;
- célébrer les liturgies d'action de grâce et de louange;
- permettre aux membres de grandir.

C'est à partir de cet énoncé de mission universelle et de la compréhension de la paroisse que se crée l'énoncé de mission du CPP. L'énoncé de mission d'une paroisse invite les membres du CPP à réfléchir sur l'union spirituelle du Christ et de son peuple, la paroisse, avant d'affronter les problèmes humains.

L'énoncé de mission :

- procure une **orientation** pour toute planification à courte et longue échéance;
- est un **instrument d'évaluation** des activités internes et externes d'une communauté de foi;
- permet à la paroisse de garder une **vision non séculaire** en lançant aux membres le défi de vivre selon Jésus;
- tente **d'unir la communauté chrétienne** avec Jésus-Christ, sa mission et son message d'enseignement, de sanctification et de service;
- **lie** la paroisse à l'archidiocèse et à l'Église universelle ainsi qu'à la communauté locale;
- doit exprimer **l'identité précise et la raison d'être de la paroisse**;
- doit être **écrit** en des mots qui rejoignent, touchent et inspirent les paroissiens et les paroissiennes qui l'endossent et qui le concrétisent dans la communauté paroissiale;

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

- ne doit **pas être mis dans un classeur**, car il a été conçu pour guider régulièrement les décisions du CPP, et il appartient en propre à la paroisse qui doit le vivre et le célébrer.

Le Christ nous dit de viser très haut, de ne pas être comme Abraham ou comme David ni comme les saints, mais d'être comme notre Père qui est dans les cieux. Mère Teresa

2. ÉLÉMENTS D'UN ÉNONCÉ DE MISSION

Selon Forester et Sweetser dans *Transforming the Parish* (1993), pour accomplir sa mission, une paroisse doit :

- être un lieu où l'on prie – c'est par la liturgie que nous célébrons Dieu dans nos vies;
- être un lieu où l'on annonce l'Évangile – c'est par la Parole que nous interprétons comment Dieu agit dans nos vies;
- être un lieu où l'on offre un service de guérison aux personnes qui en ont besoin – nous devons répondre à l'appel d'être saintes et saints;
- être un lieu communautaire – nous sommes une religion communautaire, par conséquent, une paroisse doit être définie d'après les personnes qui la forment et non d'après ses structures.

Un énoncé de mission :

- nomme la **raison d'être** de la communauté paroissiale;
- renvoie aux **sources d'origine** de la paroisse;
- présente les **caractéristiques** distinctes de la paroisse;
- communique la nature du **service** que la paroisse a l'intention d'offrir;
- **engage** une paroisse précise;
- procure une **orientation** pour la paroisse dont elle pourrait être appelée à répondre à la société en général;
- utilise des mots-clés qui sont riches de sens pour le groupe.

L'énoncé de mission permet à la paroisse d'établir des priorités, de créer des politiques et d'utiliser des ressources d'une manière qui reflète le défi que représente l'énoncé de mission. Pour préserver l'intégrité de la mission, le processus de planification doit être enraciné dans la foi qui permettra aux membres du CPP de discerner la volonté de l'Esprit Saint pour la paroisse.

3. DÉVELOPPER UN ÉNONCÉ DE MISSION

1. Le CPP doit décider si l'énoncé de mission est développé pour le CPP ou pour la paroisse.
2. Si l'énoncé de mission est pour la paroisse, il sera alors nécessaire d'enclencher un processus de consultation afin de recueillir les renseignements nécessaires pour formuler l'énoncé.
3. Un **processus de consultation** invite à la prière, à la réflexion, au partage et à l'honnêteté des paroissiennes et des paroissiens qui sont invités à se rencontrer pour réfléchir sur leur identité en tant que communauté.
4. L'emploi d'une **animatrice** ou d'un **animateur** permet à tous les paroissiens et à toutes les paroissiennes de consacrer en toute liberté leur énergie et leurs pensées à prier pour obtenir l'aide de l'Esprit Saint. Il fait aussi en sorte que le processus soit impartial et objectif.
5. Tous les participants sont invités à exprimer leurs pensées dans un bref exposé. Ces exposés sont triés, analysés et décortiqués en un énoncé de mission qui est ensuite discuté, puis approuvé.

Questions d'orientation pour la rétroaction sur les éléments clés de l'énoncé de mission

1. Pourquoi avons-nous une paroisse?
2. Quelle est l'origine de nos ancêtres, de notre patrimoine, de notre histoire?
3. Quelle est la culture passée et présente de la paroisse?
4. Quelles sont les caractéristiques propres à notre paroisse?
5. Quels sont les services offerts par notre paroisse?
6. Qui sont les personnes envers lesquelles nous nous engageons?
7. Quelle est la voie que nous devons suivre et quels sont les efforts que nous devons déployer?

4. UTILISATION D'UN ÉNONCÉ DE MISSION

L'énoncé de mission :

- doit intégrer la vie paroissiale;
- doit former le préambule de la constitution paroissiale;
- doit être à la disposition des paroissiens et des paroissiennes à des fins de réflexion;
- doit être donné à tous les membres des comités du CPP afin qu'ils puissent développer leurs buts visant à les conformer à l'énoncé de mission et à l'améliorer;
- pourrait être distribué à tous les nouveaux membres;
- pourrait être utilisé pour célébrer la mission par une liturgie spéciale.

5. EXEMPLES D'ÉNONCÉS DE MISSION

Note : Les exemples suivants sont fournis afin d'éclaircir la façon de rendre un énoncé de mission succinct et accueillant; ils ne doivent pas être utilisés comme modèles privilégiés. **Le contenu importe plus que la brièveté**, car les énoncés, bien que puissants, ne sont pas aussi importants par leur essence que l'expérience du processus utilisé dans leur développement. À mesure que les conseils changent et que les paroisses prennent de l'ampleur, il est sage de réviser l'énoncé de mission chaque année pour s'assurer qu'il reste nouveau et indispensable aux yeux des gens.

Exemple 1

« Nous, les membres du conseil paroissial de pastorale, existons pour servir le Seigneur, son Église et la communauté paroissiale de _____, avec équité, par la prière, la consultation, le ministère et l'évangélisation, pour motiver et solliciter les laïcs dans leur vie quotidienne, pour bâtir le Royaume de Dieu et pour transformer le monde. »

Exemple 2

« Cette paroisse a comme mission de vivre pleinement le message de l'Évangile en tant que communauté chrétienne. »

Exemple 3

« Nous, le peuple de Dieu, sommes unis et stimulés par l'Esprit Saint, par le désir de louer Dieu dans notre vie quotidienne, en donnant de nous-mêmes, en partageant notre foi et nos talents au service des autres; ainsi, notre recherche visant à découvrir des façons de grandir en tant que chrétiens sera réalisée. »

Exemple 4

« Nous, le peuple de Dieu, reconnaissons que nous sommes le peuple de Dieu dans la famille du Christ et que nous avons pour mission de vivre dans la vérité et l'amour, d'être ouverts aux besoins de tous, d'enseigner par l'exemple et ainsi renforcer la foi de la communauté. »

Exemple 5

« Appartenant à la famille de Dieu dans la paroisse _____, nous sommes inspirés et rendus plus forts par la mort et la résurrection du Christ, et nous acceptons notre vocation, celle qui vise à Le suivre et à laisser Sa lumière éclairer le monde à travers nous. »

6. PLANIFICATION PASTORALE PAR LE CPP

« Lorsqu'il n'y a plus de révélation prophétique, un peuple vit dans le désordre. »
(Pr 29 :18)

La planification d'un conseil paroissial de pastorale :

- est un **processus spirituel** de discernement fondé sur la prière et la réflexion. Ce n'est pas un exercice administratif;
- est **nécessaire** pour préserver une orientation de l'intérieur, le but des opérations et des délibérations du CPP;
- doit **grandir** d'une vision intérieure d'où la communauté baptisée accepte la responsabilité et le défi de prendre en charge sa propre mission;
- est un processus de discernement dans la réflexion et la prière des besoins et de l'action pastorale pour répondre à ces besoins.

On **manque de vision** lorsque l'on :

1. se concentre uniquement sur sa propre paroisse, ses propres besoins et sa propre communauté;
2. se concentre uniquement sur sa propre école, sa propre église, son propre bâtiment ou sur un seul problème.

Énoncé des buts – Un énoncé clair de direction ou d'activité relative à un sujet de préoccupation important.

Objectif – Un exposé de ce qui doit être accompli, pour qui, quand, comment et à quel prix, pour atteindre le but énoncé.

Planifier, c'est :

- décrire les buts du groupe pour l'avenir;
- approuver les moyens d'atteindre les buts;
- anticiper et prévoir la direction, les priorités, les problèmes éventuels et la mise en place de mesures appropriées;
- s'efforcer de voir à utiliser les ressources d'une manière ordonnée, économique et qui convienne à l'accomplissement des buts.

Importance de la planification pastorale

1. Les paroissiennes et les paroissiens directement touchés par ces décisions doivent avoir l'occasion d'influencer la décision à un moment approprié du processus. Afin de « s'approprier » le changement, ils doivent participer à la création de solutions nouvelles et acceptables.
2. Le CPP doit avoir à sa disposition des renseignements concrets concernant l'état de la paroisse avant d'entreprendre le processus de planification. Les données peuvent être recueillies de différentes façons, par des réunions ou des questionnaires. Elles ne doivent pas être réservées uniquement aux

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

groupes existants, mais doivent chercher dans la paroisse les réponses aux problèmes et aux besoins non satisfaits.

3. Un **atelier de planification pastorale** typique pourrait être réparti de la façon suivante :

Séance 1 : Révision de l'énoncé de mission

Séance 2 : Discernement des besoins et des problèmes

Séance 3 : Discernement des forces et des ressources

Séance 4 : Consensus sur les buts

Séance 5 : Consensus sur les objectifs

Séance 6 : Stratégies pour atteindre les buts et les objectifs

Séance 7 : Mise en place d'un processus d'évaluation.

7. ÉTABLISSEMENT DES BUTS ET DES OBJECTIFS

L'établissement des buts :

- empêche le CPP de dérouter, de réagir uniquement aux crises pour les gérer;
- maintient l'orientation et la continuité lorsque les membres du CPP changent;
- concentre les énergies et les talents des membres du CPP;
- rappelle aux membres du CPP leurs responsabilités et leur place dans leur communauté, leur église et leur monde.

John Haggai dans *Lead On!* (pages 39 et 40) présente les **quatre craintes communes dans l'établissement des buts**.

- la crainte d'avoir des buts imparfaits;
- la crainte de vivre la défaite;
- la crainte d'être ridicule;
- la crainte de considérer l'établissement des buts comme présomptueux.

Très peu de gens établissent des buts dans leur propre vie et, par conséquent, ils se sentent mal à l'aise face à ce processus. Les buts doivent donc être pratiques et réalisables. Ils doivent être révisés régulièrement afin d'en vérifier la pertinence et les progrès réalisés vers leur accomplissement.

William Rademacher, dans *The New Practical Guide for Parish Councils*, dit qu'un énoncé de buts comprend sept caractéristiques principales :

1. Il guide l'action – indiquant un résultat désiré.
2. Il est général par son orientation.
3. Il est rempli de défis, il est excitant et inspire ceux et celles qui participent à sa création.
4. Il invite les participants et les participantes à s'investir et à s'engager.
5. Il peut s'échelonner sur une certaine période (de 2 à 5 ans).
6. Il est étroitement lié aux buts et objectifs des rangs plus élevés de l'organisation (par exemple, le diocèse).
7. Il peut être atteint grâce à des objectifs et des stratégies.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Les buts doivent être rédigés utilisant des verbes d'action tels que connaître, comprendre, établir, coordonner, croire, assurer, célébrer, etc.

« Une vision doit être suivie d'une initiative. Rien ne s'accomplit au pied de l'escalier, il faut gravir toutes les marches si on veut atteindre le sommet.»
Vance Havner

Les **objectifs** mentionnent les actions précises à atteindre, à exécuter ou les stratégies à suivre pour accomplir les buts du CPP en termes de quand, comment, pourquoi et à quel prix. Les objectifs doivent :

- être **simples** – on s'attend à un résultat, par exemple, de nouveaux volontaires;
- être **clairs** et compréhensibles;
- être **réalisables** – selon les capacités du CPP à les réaliser;
- être **mesurables** – le CPP peut constater l'accomplissement d'un but, par exemple, 50 nouveaux volontaires;
- être **concentrés** sur un groupe cible, par exemple, les sans emplois, les aînés, les groupes ethniques, les jeunes;
- être **pragmatiques**, par exemple, organiser une retraite paroissiale pendant le carême;
- être **pour une durée précise, fixer des échéances**, par exemple, au cours des trois prochains mois, cette année, en deux ans, en cinq ans, etc.;
- être précis en ce qui concerne **la personne responsable** de l'exécution des mesures à prendre.

Les objectifs doivent être rédigés avec des verbes d'action tels que encourager, maintenir, éliminer, établir, bâtir, concevoir, célébrer, identifier, etc.

Exemple d'un but : Encourager la compréhension du pouvoir de la prière dans la vie quotidienne d'une communauté paroissiale.

Exemple d'un objectif : Pour encourager la prière, le comité liturgique organisera une retraite paroissiale de trois jours qui portera sur la prière. Cette retraite aura lieu pendant le carême de 2003 et nous présentera un homéliste invité. Les frais globaux ne dépasseront pas 500 \$.

On peut escalader le plus haut sommet, un pas à la fois.
John Wanamaker

Aujourd'hui, je me lancerai, à moi-même et aux autres,
le défi de réaliser nos buts, un pas à la fois.

8. CONSTITUTION D'UN CPP

Le CPP doit opérer au moyen d'une constitution qui :

- est souple et permet d'innover librement toute structure et procédure;
- est utile, par exemple, on définit un paroissien comme étant ...;
- reflète les structures déjà établies dans la paroisse – Les membres du comité permanent du CPP sont ...;
- définit les procédures – Les membres du CPP servent un mandat de trois ans;
- n'est pas un document légal; elle peut être amendée lorsque des changements se produisent;
- contient des directives d'appoint et opérationnelles pour le CPP;
- est révisée et mise à jour régulièrement afin de refléter les pratiques courantes.

9. ÉLÉMENTS CONSTITUTIONNELS D'UN CPP

Nom du conseil paroissial de pastorale

Préambule – La logique soutenant l'énoncé de mission doit être la base du préambule, puisque toutes les décisions et les structures dans une paroisse doivent être évaluées par rapport à l'énoncé de mission. Cette section exprime l'identité de base, la nature et la motivation du groupe qui établit la constitution.

Mission – Le préambule doit se terminer par l'énoncé de mission.

Buts – Cette section découle de l'énoncé de mission, définit l'image de la paroisse et explique pourquoi cette dernière diffère des autres organisations. Elle indique généralement ce que la paroisse veut accomplir par l'entremise du CPP et définit le rôle que le CPP jouera dans la représentation des paroissiens et des paroissiennes.

Portée et responsabilité – Cette section indique ce que le CPP peut faire, les types de décisions qu'il peut prendre au nom de la paroisse et les limites de ses pouvoirs. Le CPP devrait être le principal organisme coordonnateur et unifiant de la paroisse et, en tant que tel, il est chargé du développement global de la paroisse, de l'établissement des buts et, avec l'aide du curé, de l'élaboration des politiques.

Les conseils paroissiaux de pastorale sont établis selon les canons 511 à 514 et sont de nature consultative. Le curé est directement responsable auprès de l'archevêque, de la communauté chrétienne et des autorités civiles. Il détient la responsabilité première au point de vue canonique et civil du ministère spirituel et temporel des personnes sous sa juridiction. Le CPP, en tant qu'organisme consultatif, partage avec le curé cette responsabilité ainsi que la tâche d'élaborer les décisions appropriées pour la paroisse.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Composition du CPP

Le CPP se compose des personnes suivantes :

- **Membres** – La durée du mandat de chaque membre est définie; par exemple, un mandat de trois ans, un total de pas plus de deux mandats consécutifs, etc.
- **Membres d'office** – Ce groupe doit inclure tous les prêtres chargés d'un ministère pastoral dans une paroisse et peut inclure des agentes et agents de pastorale et des représentantes et représentants d'ordres religieux quelconques associés à la paroisse.
- **Dimension** – Habituellement, les conseils comprennent de 8 à 15 membres. Les grands conseils de 20 membres ou plus ont de la difficulté à encourager une pleine participation pour assurer une bonne représentation d'opinions.

Membres de l'exécutif – Identifier les fonctions nécessaires au CPP, les critères de sélection des membres, leurs responsabilités, et la durée de leur mandat. En général, les membres de l'exécutif sont le curé, la présidente ou le président, la vice-présidente ou le vice-président et la / le secrétaire.

10. SÉLECTION DES MEMBRES

Admissibilité – Être un(e) catholique pratiquant(e), confirmé(e), désireux ou désireuse et capable de s'occuper de certaines responsabilités pour la communauté paroissiale.

Processus – Ce processus doit être transparent, juste et ancré dans la foi.

Discernement – Le CPP est chargé de discerner les talents et les dons requis pour diriger une communauté chrétienne en tout temps.

Méthode – Il existe plusieurs options. La méthode choisie doit être l'une des plus convenables pour la sélection des membres qui peuvent mieux représenter la paroisse entière.

1. Élections

Des élections générales peuvent être tenues lorsque des candidatures sont proposées par les paroissiens et les paroissiennes, le CPP, divers comités, des organismes pastoraux, sous recommandation personnelle ou par des volontaires.

2. Sélection des représentants par les organismes de pastorale

Chaque organisme de pastorale choisit une représentante ou un représentant. Ce membre ne sera pas seulement une déléguée ou un délégué de l'organisme parrain, mais elle ou il siégera aussi sur le CPP en tant que représentante ou représentant de tous les paroissiens. La sélection de cette manière indique

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

comment les différents organismes sont intégrés dans un plan global de pastorale pour la paroisse. La partialité des membres envers leur groupe répondant peut poser un problème.

3. **Sélection par discernement spirituel, par le curé/l'équipe de pastorale et les membres actuels du CPP**

Cette méthode peut être utile dans la sélection de membres qualifiés, surtout dans les paroisses où la connaissance personnelle des candidats est restreinte. On demande à une paroisse entière de soumettre les candidatures par écrit. Les formules de présentation des candidatures doivent fournir aux candidats l'occasion d'exprimer leurs opinions par rapport au rôle du CPP et les talents qu'ils apportent à ce ministère. À travers le processus de discernement, l'Esprit Saint peut travailler par la foi et la réflexion honnête du CPP en place et sélectionner les candidats et les candidates qui conviennent le mieux aux buts du conseil. Il faut s'assurer que le CPP ne deviendra pas un groupe exclusif de membres qui ignorent tout ce qui se passe dans la paroisse et qui sont avides de pouvoirs. (Voir l'appendice G, Le discernement, pages 115 et 116.) Des ateliers au sujet du discernement sont disponibles sur demande.

Durée – On doit porter une attention particulière en ce qui concerne le temps de l'année pour entreprendre le processus de sélection. On recommande que la sélection des membres du CPP ait lieu au printemps afin de pouvoir orienter les nouveaux membres et les préparer à siéger dès l'automne.

Diversité culturelle – La paroisse doit reconnaître et apprécier la diversité culturelle de ses membres et offrir un climat culturel inclusif. Cela peut vouloir dire que l'équipe paroissiale se compose d'un groupe de conseillères et conseillers de pastorale pour chaque groupe culturel qui se concentre sur les besoins du groupe dans le but d'obtenir une participation valable. La participation peut se faire à deux niveaux :

- **pratique** – Ce niveau comprend les coutumes, la nourriture et les pratiques sociales du mode de vie.
- **symbolique** – Ce niveau représente le groupe ethnique qui, bien que catholique, interprète différemment les symboles, les rites et les traditions de la foi catholique. Cette interprétation n'est pas moins valable et son importance aux yeux des paroissiens doit être reconnue. Le CPP doit accueillir toutes les formes d'expression de la foi dans la paroisse.

11. FORMATION ET APPRENTISSAGE POUR LES MEMBRES DU CPP

Toutes les candidates et tous les candidats doivent être conscients de l'**engagement** requis avant d'accepter un poste au sein du conseil.

- Les nouveaux membres doivent se familiariser avec la **constitution** afin de pouvoir mieux comprendre leur rôle dans le conseil.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

- Les **ateliers** présentés par les bénévoles du programme *Ensemble dans le ministère* peuvent aider à la formation tant des nouveaux membres que des membres expérimentés du conseil.

Démission – Un processus visant le remplacement des membres du conseil qui quittent leur poste doit être inclus. Le processus doit préserver l'esprit du premier processus de sélection adopté par le CPP.

Renvoi du conseil – L'exécutif et le curé peuvent renvoyer un membre du conseil s'ils jugent qu'une raison sérieuse peut empêcher ce membre de remplir ses obligations en tant que membre du CPP. On peut demander à ce membre du conseil de démissionner, mais si ce membre refuse, on peut le renvoyer du conseil à la suite d'une motion. On peut renvoyer un membre pour les raisons suivantes : absences aux réunions régulières du conseil, manquement envers les tâches attribuées par le conseil, source de scandale public, incapacité de bien travailler avec les autres membres du conseil, etc.

12. RÉUNIONS - (Voir la section V – Les réunions du CPP)

Fréquence – par exemple, chaque mois, sauf en juillet et en août

Réunions extraordinaires – Comment sont-elles convoquées?

Règles et procédures

1. Comment s'effectuent les prises de décisions, compte tenu du message provenant de l'Évangile?
2. Elles doivent tenir compte des opinions des minorités et doivent les prendre en considération.
3. Elles fournissent au conseil des moyens pour être attentif aux besoins et aux souhaits de tous les paroissiens et de toutes les paroissiennes.
4. Les décisions importantes doivent être prises après avoir discerné la volonté de l'Esprit Saint, tout en s'efforçant d'arriver à un consensus.

Responsabilités – Les ordres du jour, les procès-verbaux des réunions précédentes et les points marquants peuvent être disponibles par l'entremise d'un bulletin paroissial, d'un bulletin d'information ou être affichés dans un endroit central accessible à l'intérieur de l'église.

13. COMITÉS - (Voir la section VII – Les comités du CPP)

- Le comité des finances est mandaté par le droit canonique.
- Le comité d'entretien est mandaté par l'archidiocèse d'Edmonton.
- Chaque paroisse a des **besoins uniques**. La structure opérationnelle de base et les comités doivent être en mesure de satisfaire aux besoins de toute la paroisse et de l'ensemble de la communauté chrétienne de l'archidiocèse et de l'Église universelle.

14. MODIFICATIONS CONSTITUTIONNELLES

- L'énoncé de mission et la constitution doivent être révisés et modifiés régulièrement afin qu'ils puissent demeurer courants, pertinents et fonctionnels.
- Les modifications doivent être apportées avec souplesse. Le document entier ne doit pas être rédigé de nouveau chaque fois qu'il y a une révision.
- Composition du document – deux parties :
 1. Les **articles** sont les préceptes directeurs et les concepts établis pour les différentes parties de la constitution. Ils ne doivent pas changer chaque fois que le CPP souhaite lui apporter des révisions, mais ils doivent guider le conseil pour effectuer des modifications qui demeurent dans l'esprit du document.
 2. Les **règlements/procédures** définissent les opérations quotidiennes du CPP par rapport aux différentes sections de la constitution.

Travaille comme si tout dépendait de toi.
Prie comme si tout dépendait de Dieu.

Saint Ignace de Loyola

V. LES RÉUNIONS DU CONSEIL PAROISSIAL DE PASTORALE

1. RÉUNIONS

Des réunions sont nécessaires et peuvent être animées de différentes façons. Ces réunions peuvent être :

- officielles;
- non officielles;
- prévues;
- convoquées par suite d'un besoin immédiat.

Tous ceux qui assistent aux réunions investissent temps, efforts et talents personnels. Par conséquent, il est important de saisir toutes les occasions pour informer, influencer et inspirer ceux et celles qui participent à ces réunions.

Voici quelques suggestions de base pour les réunions :

a. Se réunir selon des programmes et horaires préétablis.

Les dates des réunions doivent être fixées quelques mois à l'avance.

b. Planifier les réunions de manière coopérative.

Les réunions planifiées de manière coopérative encouragent la responsabilité commune, incluent des points d'intérêt général à l'ordre du jour et créent une prise en charge collective dans l'atteinte des résultats.

c. Les réunions du conseil paroissial doivent inclure du temps pour prier.

Le fait de maintenir un climat de prière à l'ouverture et d'avoir des périodes de réflexion pendant toute sa durée encourage les membres à renouveler, soutenir et augmenter une conscience continue de la foi et de la mission qui les réunit en tant que CPP. (Voir la section IX, Suggestions de célébrations et de prières).

d. Préparer un ordre du jour.

Un ordre du jour soigneusement préparé, y compris le temps de prière, permet à chacun d'examiner tous les aspects de la réunion et de se préparer pour chaque point. Les ordres du jour doivent être maintenus courts pour éviter les longues réunions. (Un exemple d'ordre du jour est prévu dans la section XI, appendice B, page 101.)

e. Aider les participants à se préparer pour la réunion.

Les copies de l'ordre du jour, des procès-verbaux ou sommaires des réunions précédentes, les documents faisant l'objet des discussions, les données historiques, analyses de données et rapports de comités doivent être mis à la disposition des participants avant la réunion.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

f. Commencer et terminer les réunions à l'heure et convenir des procédures à suivre avant la réunion.

Le groupe doit convenir des normes, processus et procédures de travail avant les réunions régulières ou les séries de réunions afférentes.

g. S'assurer que les présentations/rapports de comités soient courts.

Aviser les personnes qui font des présentations d'être brèves pour présenter le point de discussion, noter le besoin d'une action et répondre aux questions. Un court rapport écrit faciliterait ce processus.

h. Maintenir la dernière partie de l'ordre du jour ouverte.

Une période de temps ouverte à la fin de l'ordre du jour planifié permet de traiter les autres points d'intérêt soulevés et les préoccupations individuelles des membres du CPP.

i. Permettre aux participants de bien comprendre chacun des points abordés.

Une fois que les membres ont entendu le point de discussion, les diriger vers la clôture de ce point en utilisant toutes les ressources disponibles. Surveiller la quantité et la qualité des interventions. La satisfaction découle naturellement de l'accomplissement.

j. Rester concentré.

La personne qui préside la réunion a la responsabilité de faire respecter les points établis dans l'ordre du jour.

k. Fournir un milieu de travail approprié.

Fournir une salle de réunion confortable – vérifier la ventilation, la température et l'éclairage de cette salle. S'assurer que tous les membres entendent bien ce qui est dit. Des règlements concernant l'usage du tabac doivent être établis.

l. Encourager la participation active de chaque personne présente.

Un signe d'intérêt dans les affaires d'une réunion est une discussion qui inclut tout le monde. Il faut être attentif aux membres qui démontrent le désir de prendre part à la discussion et encourager activement toute intervention.

m. Éviter les ambiguïtés.

Il faut fréquemment réitérer le point en cours de discussion. Chercher et fournir une interprétation et une clarification de toutes les positions et encourager les interventions.

n. Être clair.

La clarté du discours permet à tous de bien comprendre le message et réduit le besoin de clarifier, de réviser et de répéter.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

o. Conserver des comptes rendus clairs et concis des réunions.

Un compte rendu comprend les détails des actions qui ont été prises, par qui, quand, ainsi que les circonstances afférentes. Une copie des procès-verbaux doit être remise à chacun des membres du conseil et une copie doit être conservée en dossier pour consultation par les paroissiennes et paroissiens intéressés.

p. Revoir périodiquement les pratiques et les procédures des réunions.

Éliminer les pratiques et les procédures qui ne sont plus utiles.

q. Évaluer périodiquement les réunions.

Une évaluation non officielle des réunions par les participants contribue à identifier et à préciser les éléments aptes à améliorer la qualité des réunions. (Voir la section XI, appendice C, L'évaluation d'une réunion, pages 102 et 103).

r. Rapports annuels des comités.

À la fin de l'année, chaque comité doit soumettre un rapport d'une page. Le rapport doit comprendre le sommaire des activités de l'année et fournir une orientation pour l'année à venir. Ces rapports peuvent former le rapport annuel de la paroisse.

2. TYPES DE RÉUNIONS

Chaque conseil paroissial de pastorale doit planifier les types de réunions qui conviennent le mieux aux objectifs prévus. Voici quelques suggestions :

Séance annuelle d'établissement des objectifs et de développement de la communauté

Ces séances prennent normalement au moins une journée complète chaque année. Plusieurs conseils planifient une fin de semaine entière pour compléter ces deux séances.

Réunions régulières d'affaires

Ces réunions sont normalement tenues une fois par mois pendant une période de deux à trois heures. Les conseils devraient inclure une dimension spirituelle conjointement avec les affaires régulières de la réunion. Les activités de développement de la communauté telles que les liturgies, les mini-retraites, les repas à la fortune du pot et les barbecues sont importants pour le développement du CPP.

Réunions régulières des comités

Ces réunions sont essentielles à l'efficacité du conseil et de la paroisse. Les comités exigent une période de temps adéquate pour étudier à fond leurs domaines respectifs de responsabilités et pour soumettre leurs recommandations au CPP en se basant sur leur étude. Les comités doivent se réunir une fois par mois ou au besoin.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Réunion annuelle de la communauté paroissiale

En plus des rapports écrits réguliers à la communauté paroissiale, le CPP peut convoquer une réunion générale de la communauté paroissiale. Lors de cette réunion, un rapport sur les activités du conseil est donné et l'efficacité de la mise en œuvre des objectifs et des buts est discutée. Les membres du conseil obtiennent alors les recommandations de la communauté paroissiale en ce qui concerne les buts, les objectifs et les activités pour l'année à venir.

Réunions conjointes pour la restructuration

Des réunions conjointes doivent être tenues avec toutes les églises qui participent à la restructuration en vue de discuter des préoccupations des diverses églises. (Voir la section X, Questions pastorales spéciales - pages 87 à 90 - pour les suggestions concernant les sujets de discussion et l'organisation des réunions.)

3. TYPES DE PRISE DE DÉCISION

Une décision comporte les deux principaux aspects suivants :

- la qualité – la meilleure façon d'accomplir l'objectif prévu;
- la réception – le degré d'engagement des membres à la mise en œuvre des décisions.

La meilleure décision peut être ou ne pas être celle qui est la plus acceptable. Les décisions peuvent se prendre de diverses façons, la plupart étant efficaces dans le contexte approprié. Les tableaux ci-dessous représentent différents types de décisions et les **avantages** et les **désavantages** de chaque type.

a. Décision exécutive

Une personne (par exemple, le curé) ou un groupe (par exemple, le comité exécutif) a la responsabilité de prendre la décision finale. La consultation auprès d'autres personnes et/ou groupes peut se faire à divers degrés.

<ul style="list-style-type: none">• Utile pour les décisions simples et de routine.• Bonne lorsque le temps est court ou lorsque le groupe n'est pas d'accord ou est incapable de prendre la décision (par manque de compétence).• Utilisé par l'exécutif pendant l'été lorsqu'il est difficile d'atteindre le quorum du conseil.	<ul style="list-style-type: none">• Une seule personne n'est pas une bonne ressource pour toutes les décisions.• L'interaction du groupe est perdue.• Aucun engagement de mise en œuvre par les membres du groupe.• Possibilité de ressentiment ou de désaccord.
---	---

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

b. Vote majoritaire

Le conseil paroissial de pastorale peut voter sur une question acceptant la décision d'une majorité simple (plus de 50 %) ou d'une majorité des 2 / 3.

<ul style="list-style-type: none">• Clôt la discussion sur la question.• Utile lorsqu'un engagement total à la mise en œuvre n'est pas nécessaire.	<ul style="list-style-type: none">• Peut laisser une minorité frustrée.• Absence d'un engagement total à la mise en œuvre.• Perte de certaines ressources du groupe.
---	--

c. Décision minoritaire

Une minorité décide pour tous. Contrairement aux décisions exécutives, ce type de décision est souvent perçu négativement et considéré comme « forcé ». Les gens qui devaient être inclus dans le processus ont été ou évités ou n'ont pas eu suffisamment de temps et de renseignements pour participer à la prise de décision.

<ul style="list-style-type: none">• Utile lorsque très peu ont des ressources appropriées.• Utile lorsque le groupe désire déléguer la responsabilité à un comité.	<ul style="list-style-type: none">• N'utilise pas les ressources de l'ensemble du groupe.• Absence possible d'un engagement général pour la mise en œuvre de la décision.
---	--

d. Consultation de la paroisse

Pour les décisions qui affecteront l'ensemble de la paroisse (par exemple, changements de l'heure des messes), le CPP peut choisir d'interroger la paroisse dans son ensemble ou permettre à chaque paroissien de voter. Le CPP doit être très clair concernant ce qui est demandé aux paroissiens et aux paroissiennes, par exemple, désirez-vous leur opinion sur le sujet ou désirez-vous qu'ils prennent une décision en vue d'une action. Tous devraient avoir suffisamment de temps pour examiner la question et se préparer à voter.

<ul style="list-style-type: none">• Ferme la discussion sur la question.• Utile lorsqu'un engagement total à la mise en œuvre n'est pas nécessaire.	<ul style="list-style-type: none">• Peut laisser une minorité frustrée.• Absence d'un engagement total à la mise en œuvre.• Perte de certaines ressources du groupe.
--	--

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

e. Prise de décision par consensus

Le CPP **ne doit pas** rechercher le consensus, **sauf** lorsque la question :

- concerne toute la communauté;
- exige un vaste soutien pour le succès de la décision;
- est assez générale pour être jugée avec compétence par des gens qui ne sont pas des spécialistes.

<ul style="list-style-type: none">• Produit des décisions créatives et de haute qualité plus que des compromis.• Tous les membres sont engagés à la mise en œuvre de la décision.• Utilise les ressources de tous les membres.• Utile pour l'établissement des objectifs et la résolution de problèmes.	<ul style="list-style-type: none">• Demande beaucoup de temps et d'énergie.• Exige un haut niveau de compétence de la part des membres.• Les contraintes de temps doivent être minimales.
--	---

« En arrivant à un consensus, les personnes ne se mettent pas d'accord juste pour se mettre d'accord, car un tel engagement serait de courte durée. Ils se mettent d'accord parce qu'ils voient vraiment quelque chose de valeur dans la position de l'autre ou au moins dans une partie du point de vue d'un autre. »
Charles Keating, *Leadership Book* (révisé), New York, (1982), Paulist Press, page 68.

« Le consensus de groupe signifie que chaque participant peut accepter et se conformer à la décision prise; cela ne veut pas dire que tout le monde croit que la solution prise est la meilleure, mais que tout le monde est satisfait. »
Michael Doyle et David Straus, *How to Make Meetings Work*. Jove Publications, (1986), page 244.

La meilleure utilisation de la prise de décision par consensus est pour l'établissement des objectifs et pour les situations de résolution de problèmes où des facteurs multiples jouent un rôle et plusieurs solutions ou options sont possibles. Par exemple, dans une situation d'établissement d'un objectif, le fait d'établir une liste des priorités en matière de besoins ou de formuler une série d'objectifs fournit une occasion pour une prise de décision par consensus. Les gens sont encouragés à exprimer leurs préoccupations et à signaler leurs objections et les imprécisions, ce qui résulte en un énoncé plus clair.

La prise de décision par consensus peut être un processus très long selon la question débattue. Un des plus grands obstacles au consensus et une source de grande frustration, c'est d'essayer de prendre une décision prématurément : soit qu'il n'y ait pas suffisamment d'informations de disponibles pour prendre la décision ou que pas assez d'options aient été générées.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

La prise de décision par consensus n'est pas la même chose qu'un compromis.

« Le compromis laisse sous-entendre que vous cédez quelque chose que vous croyez être important. » Michael Doyle et David Straus, *How to Make Meetings Work*. Jove Publications, (1986), page 245.

Le consensus se concentre sur le processus de la prise de décision au lieu de se concentrer sur les résultats définitifs. Il cherche des solutions qui incorporeront les valeurs importantes véhiculées et surmonteront toutes réserves sérieuses.

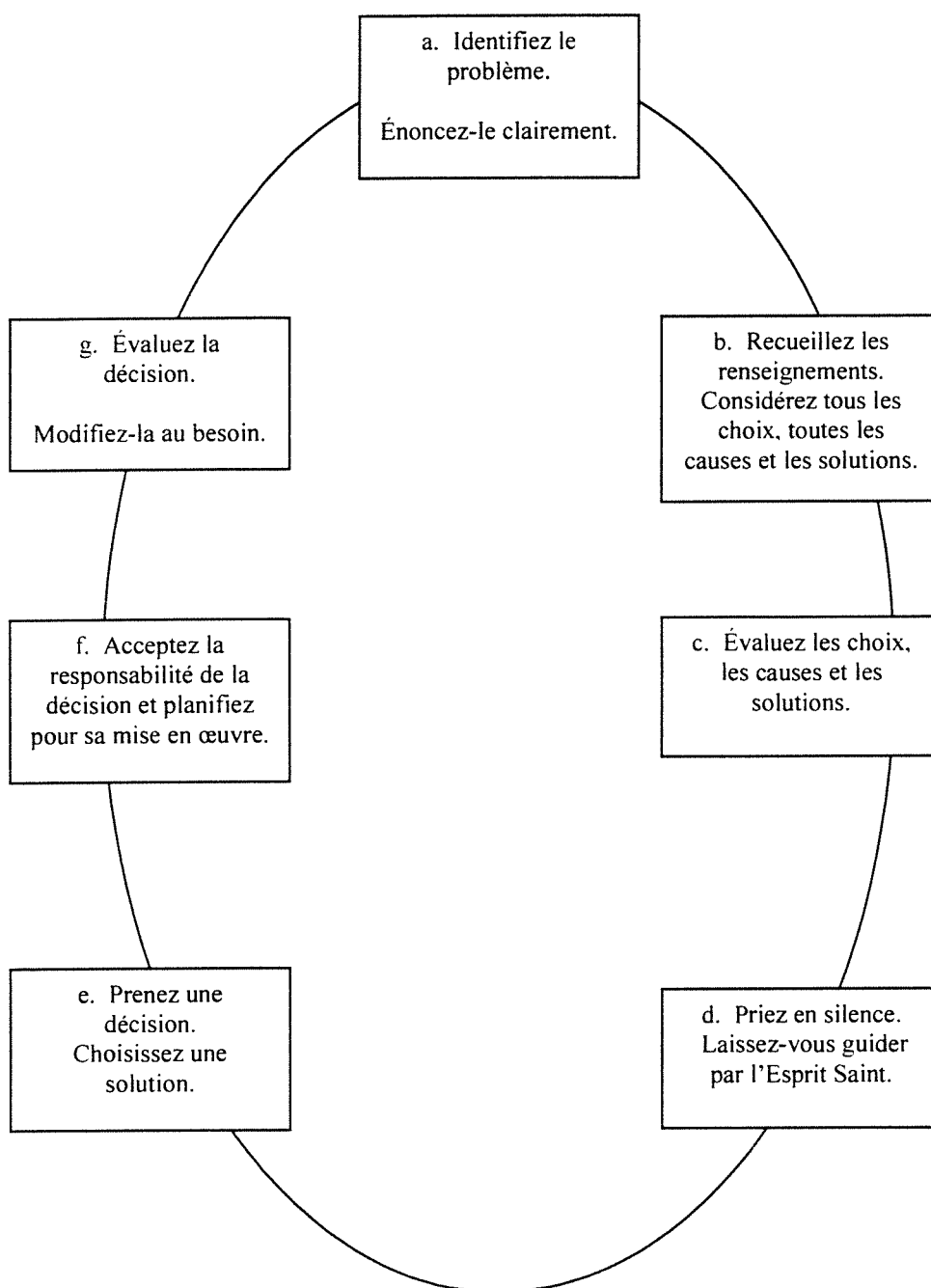
f. Prise de décision par un expert – par exemple, le toit de l'église est endommagé et doit être réparé.

<ul style="list-style-type: none">• Utile lorsque l'expertise d'une personne est supérieure à celle de toutes les autres dans le groupe.• Utilisé lorsqu'une action de groupe dans la mise en œuvre de la décision est faible.	<ul style="list-style-type: none">• Difficile de décider qui est expert.• Perte des interactions du groupe.• Si le résultat n'est pas parfait, un « reproche » pourrait être formulé.
---	---

4. MODÈLE DE RÉOLUTION DE PROBLÈMES ET DE PRISE DE DÉCISION

La résolution de problèmes, tout comme l'établissement des objectifs, doit suivre un processus pour être efficace. Considérez le processus dans le diagramme ci-dessous et les explications à la page suivante.

(Voir la section XI, appendice H : Fiche d'activité de prise de décision – Situation du ministre laïque de la paroisse Ste-Elizabeth-Seton, pages 119 et 120.)



ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

a. Identifier le problème et le décrire clairement. Exemple :

« Environ 25% de notre assemblée de fidèles arrive en retard à la messe du dimanche ou quitte tôt. »

b. Recueillir les informations – Considérer tous les choix, causes et solutions.

Quand cela a-t-il commencé? Quelle est l'expérience des autres paroisses?

c. Évaluer les choix, causes et solutions.

Dresser une liste de tous les facteurs qui affectent le point en question. Dresser une liste d'autant de solutions et de choix que possible afin de trouver un règlement acceptable par tous. Évaluer au regard des avantages et désavantages, de la nature pratique, des normes de l'Église, de la politique actuelle, du coût, etc.

d. Prière en silence – Prendre quelques minutes pour écouter les conseils de l'Esprit Saint.

e. Prendre une décision, choisir une solution.

Au moyen du processus de prise de décision par consensus, choisir une solution et prendre une décision.

f. Accepter la responsabilité pour la décision prise et planifier sa mise en œuvre.

Il faudrait clarifier quelle action sera entreprise, qui entreprendra l'action et avant quelle date, et comment sera présenté un rapport ou une évaluation à ce sujet.

g. Évaluer la décision.

Évaluer la décision et l'efficacité du plan d'action. Souvent, l'évaluation soulèvera d'autres points qui devront être abordés en utilisant le même processus. L'évaluation peut se faire à une date ultérieure spécifiée, par exemple, après six mois, après une année, etc.

5. RÈGLEMENT DE CONFLITS

« Je vous implore mes frères et mes sœurs, au nom de Jésus-Christ notre Dieu, pour que vous soyez tous d'accord et qu'il n'y ait aucune division parmi vous, mais que vous soyez tous unis dans la même pensée et dans le même but. » (1 Co 1 :10)

Le règlement de conflits est une méthode spéciale de résolution de problèmes qui se concentre sur la dynamique interne du groupe. Le conflit peut être réglé en utilisant le même processus de prise de décision que celui décrit à la page précédente. **Le conflit ne sera réglé que si toutes les parties concernées sont disposées à s'écouter les unes les autres et à chercher une solution commune.** Une période de temps suffisante doit être accordée à toutes les parties pour formuler le problème le plus clairement et avec le plus de précision possible. Après avoir

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

entendu les énoncés, il pourrait être utile de demander à ceux ou à celles qui ont des points de vue opposés de réitérer la perception tenue par l'autre partie. De cette façon, chaque côté comprend mieux et apprécie mieux l'autre partie.

Quelques conseils utiles pour le règlement de conflits.

Se rappeler ce qui suit :

1. Choisir clairement et délibérément de faire quelque chose entraîne des risques.
 2. La situation peut être désagréable ou inconnue.
 3. Le fait d'attendre qu'il n'y ait plus de tension ne règlera jamais le conflit.
 4. Le changement survient au cœur des malaises et la croissance dans la douleur.
 5. Très peu de situations sont aggravées par un effort sincère d'écouter chaque point de vue et d'exprimer des sentiments sans attaquer l'autre personne.
- **Choisir de parler au lieu de garder le silence.** Vous prenez ainsi la décision de résoudre le problème.
 - **Réfléchir avant de parler.** Avant la rencontre, pratiquer ce que vous devrez dire.
 - **Ne pas s'écarter du sujet.** Être bref, éviter de divaguer et de répéter.
 - **Être précis.** Exprimer clairement tout comportement offensant sans porter de jugement, sans argumenter et sans donner des ordres.
 - **Parler lentement.** Faire un effort conscient de parler lentement car le fait de parler rapidement augmente la tension.
 - **Parler à voix basse.** L'anxiété peut causer le resserrement des muscles de la gorge ce qui fait hausser le ton de la voix et la rend offensive.
 - **Respirer lentement.** Une respiration lente vous permet de contrôler votre voix et votre corps.
 - **Regarder l'autre personne et établir un contact avec les yeux.** (Le contact visuel avec une personne âgée ou un supérieur peut être considéré impoli dans certaines cultures.)
 - **Donner à l'autre personne l'occasion de parler.** Écouter sans interrompre.
 - **Admettre que vous êtes sur la défensive.** Par exemple : « Je suis sur la défensive quand vous me dites que vous ne comprenez pas. »
 - **Parler de vos sentiments et de vos perceptions de la situation.** Ne jamais accuser, attaquer ou porter de jugements.
 - **Éviter de donner des conseils sur ce que l'autre personne devrait faire.**
 - **Arrêter si l'affrontement devient excessif.** Reporter la discussion. Demander de fixer une autre date pour reprendre la discussion.
 - **Entamer une discussion conjointe concernant une action future s'il y a lieu.** Par exemple : « Que ferons-nous maintenant? »
 - **Lorsqu'une dispute** entre deux membres commence à dominer, un troisième demande de faire une prière en silence pour trouver une solution. Un quatrième

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

membre peut briser le silence en exprimant l'inspiration reçue en réponse à la prière.

- **Remercier la personne d'avoir écouté et exprimé son opinion.**

Le fait même que Dieu a mis une certaine âme sur votre chemin est un signe que Dieu veut faire quelque chose pour elle / lui.

Mère Teresa

Penser, c'est facile.

Agir, c'est difficile.

Mais la chose la plus difficile au monde,
c'est d'agir conformément à vos pensées.

Johann Goethe

VI. LES LIAISONS DU CONSEIL PAROISSIAL DE PASTORALE

1. LE LEADERSHIP DU CONSEIL PAROISSIAL DE PASTORALE

Les paroisses subviennent aux besoins du rassemblement du peuple de Dieu qui à son tour est appelé à participer à la mission de Jésus-Christ, soit à :

- proclamer la bonne nouvelle;
- adorer;
- célébrer;
- servir;
- bâtir la communauté telle que définie et reconnue par l'archidiocèse.

« Et c'est lui qui a donné certains comme apôtres, d'autres comme prophètes, d'autres encore comme évangélistes, d'autres enfin comme pasteurs et chargés de l'enseignement afin de mettre les saints en état d'accomplir le ministère pour bâtir le Corps du Christ. » (Ép 4 : 11-12)

Les paroisses ont pour mission d'appeler les disciples du Christ et d'apporter la présence réconciliante, guérissante et salvatrice du Christ en réponse aux besoins et aux préoccupations spécifiques de l'Église et du monde actuel. Les ministères sont établis de façon formelle ou informelle tenant compte des besoins, priorités et ressources de la paroisse.

« Car le Fils de l'homme est venu non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude. » (Mc 10 : 45)

Le leadership est crucial pour le succès des divers ministères. Il a été et peut être défini comme étant un engagement à rendre les autres capables de voir le rêve encore plus clairement et, en quelque sorte, de le réaliser. Le leadership a aussi été défini comme une qualité qui donne une vision et un sens, qui traite de concepts, qui exerce la foi, qui recherche l'efficacité, qui influence en bien et qui profite de toute occasion.

Par exemple, considérons un fermier qui prépare sa terre (vision et sens), ensemence sa récolte (traite de concepts), attend la pluie (exerce la foi), cultive son champ et le désherbe (influence en bien), puis graduellement veille à la croissance de sa récolte jusqu'à pleine maturité (profite de toute occasion).

Les membres du CPP doivent développer et mettre en pratique eux-mêmes les aptitudes nécessaires en leadership pour que l'œuvre de Dieu se perpétue. Il existe, dans la communauté, différents styles de leadership, en passant par le style **autoritaire**, quand le chef prend toutes les décisions, jusqu'au style **démocratique**, quand le chef consulte d'autres membres pour prendre des décisions.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Dépendamment des individus impliqués et de la tâche à accomplir, l'un ou l'autre de la gamme des différents styles de leadership pourrait être effectif.

2. RESPONSABILITÉS ET INTENDANCE

Le conseil paroissial de pastorale donne plein pouvoir à toute la communauté paroissiale pour remplir sa mission, et ce, par le truchement de la réflexion, du discernement, de la planification, de la coordination, de l'animation, de l'action et de l'évaluation. Le CPP doit rendre compte de ses activités à la paroisse qu'il sert.

L'intendance est la prise en charge de ce qui ne nous appartient pas. Ce rôle convient au CPP. Comme le rôle de ses membres combine les sens de décision et de responsabilité, ils sont considérés comme des « invités de l'autorité ». L'autorité suprême et le leadership de l'Église sont exercés par le Christ. Les membres du CPP participent à cette autorité et à ce leadership pour autant qu'ils demeurent des animateurs fiables, sages et fidèles.

Les **trois principes directeurs** de la responsabilité et de l'intendance sont :

a) La subsidiarité

Les politiques, les questions, les décisions et les actions sont toutes traitées au niveau approprié.

- Toute décision de comité devrait être prise par le comité en question et non par le CPP, à moins que cette décision n'entraîne des conséquences pour toute la paroisse. Par exemple, le CPP devrait déterminer la date du pique-nique annuel de la paroisse, mais le comité devrait décider du type de nourriture au menu, etc.

b) Les responsabilités partagées

Ceux qui sont affectés par une décision quelconque devraient contribuer à prendre cette décision. Cela peut exiger :

- une plus large consultation et un processus de discernement à l'échelle paroissiale pour toute décision qui affecterait les principes directeurs de la paroisse;
- une participation de tout groupe ou individu dans la prise d'une décision qui aurait un impact direct sur son ministère ou son rôle dans la paroisse. Par exemple, entraîner les écoles et les parents dans la formulation de directives de la paroisse au sujet de la préparation des enfants aux sacrements.

c) La compétence

Les gens ont la capacité de servir dans une paroisse quand :

- leurs dons et talents sont reconnus et demandés;
- ils ont reçu une formation et une instruction adéquates;
- ce que l'on attend d'eux est clair;
- on leur donne la place et le pouvoir de fonctionner efficacement;

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

- ils comprennent la tâche qui leur est confiée et les conditions de leur mandat;
- ils ont une description de travail mettant en relief leur tâche, les qualifications requises, la formation offerte et les critères de responsabilité et d'évaluation.

3. RELATIONS AVEC L'ÉGLISE DIOCÉSAIN

Les paroisses font partie de l'Église universelle et de l'Église locale et sont reliées à diverses organisations nationales et régionales comme la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC), les commissions archidiocésaines, les doyennés, le Conseil régional de pastorale (CRP), le Conseil archidiocésain de pastorale (CAP), les groupes sociaux (CWL, C de C) et les organisations ethniques et œcuméniques.

Églises particulières (diocèses) (canons 368 à 374)

Canon 369 Le diocèse est la portion du peuple de Dieu confiée à un évêque pour qu'il en soit, avec la coopération du *presbyterium*, le pasteur, de sorte que dans l'adhésion à son pasteur et rassemblée par lui dans l'Esprit Saint par le moyen de l'Évangile et de l'Eucharistie, elle constitue une Église particulière dans laquelle se trouve vraiment présente et agissante l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique.

La compréhension et l'appui du CPP à l'égard de la relation entre l'Église paroissiale et l'Église particulière (diocèse) sont vitaux (canons 368-374), puisque la paroisse est sous la responsabilité de l'archevêque. Le CPP est le lien entre l'archidiocèse et la paroisse, car il communique, appuie et applique les politiques et les programmes de l'archidiocèse. L'énoncé de mission et les buts d'une paroisse devraient refléter l'énoncé de mission et les buts de l'archidiocèse d'Edmonton. Les paroisses doivent contribuer à la vie et à la mission du peuple de Dieu à l'intérieur du diocèse.

Canon 208 Entre tous les fidèles, du fait de leur régénération dans le Christ, il existe quant à la dignité et à l'activité, une véritable égalité en vertu de laquelle tous coopèrent à l'édification du Corps du Christ, selon la condition et la fonction propres de chacun.

a) Les relations entre le CPP et l'archidiocèse

Les membres du CPP représentent la communauté de foi, leur paroisse. Comme tels, ils représentent les paroissiennes et les paroissiens et agissent comme consultants dans la formulation de la politique relative au ministère pastoral de la paroisse, de la région et de l'archidiocèse. La consultation est un processus unique par lequel le responsable désigné et les représentants atteignent un consensus par le discernement dans la prière, par la discussion, le respect et la confiance. Le CPP a la responsabilité d'être représenté au sein du CRP et du CAP.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

b) Conseil archidiocésain de pastorale – CAP

Le Conseil archidiocésain de pastorale (CAP) a été formé afin de permettre aux paroissiens et aux paroissiennes d'avoir un rôle consultatif direct au sein de l'archidiocèse, d'appuyer le CPP et de faciliter une bonne communication entre les paroisses et tous les services offerts par l'archidiocèse.

- **Adhésion** – deux délégués de chaque conseil régional, un du Conseil des femmes religieuses et un du Conseil des prêtres;
- **Membres de plein droit** – archevêque, chancelier, secrétaire de la direction;
- **Exécutif** – président(e), vice-président(e), président(e) sortant(e), deux ou trois conseillers ou conseillères, personne déléguée du Conseil des femmes religieuses, personne déléguée du Conseil des prêtres, archevêque, chancelier, secrétaire de la direction;
- **Mandat** : trois ans; exécutif, deux ans;
- **Rôle** – rapporter les questions pastorales des régions, appuyer le développement d'une vision pastorale pour l'archidiocèse, énoncer tout problème émergeant qui puisse servir l'Église entière;
- **Réunions** – cinq par année.

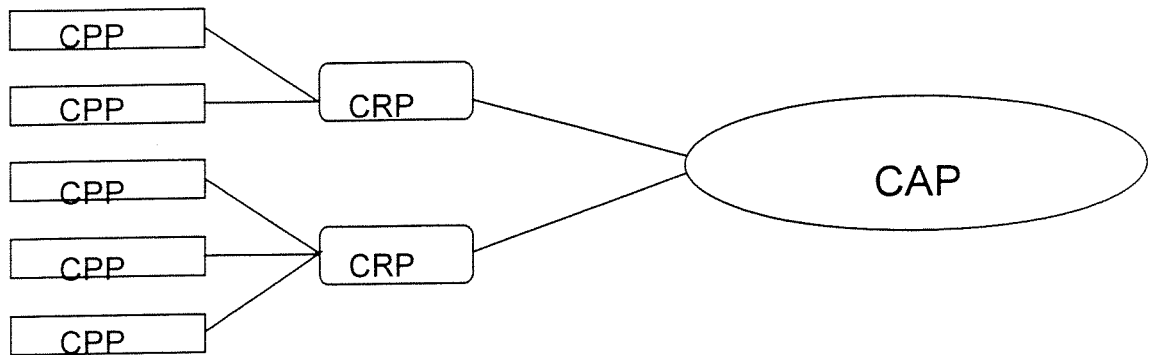
c) Conseil régional de pastorale – CRP

- **Adhésion** – un membre par CPP;
- **Mandat** – 2 à 3 ans, renouvelable une fois selon le jugement de la région;
- **Rôle** – aider les paroisses avec des besoins particuliers ou des questions d'ordre pastoral; fournir un forum pour un dialogue ouvert et libre sur des questions d'ordre paroissial, régional ou diocésain à la lumière de la mission de notre Église archidiocésaine; assurer la communication et la collaboration entre le CPP et le CAP;
- **Réunions** – 5 à 10 par année.

d) Conseil paroissial de pastorale – CPP

- **Adhésion** – 8 à 15 catholiques confirmés pratiquants;
- **Mandat** – généralement 2 à 3 ans;
- **Rôle** – réaliser les priorités, les buts et objectifs de la paroisse; donner l'occasion à tout paroissien et à toute paroissienne d'utiliser ses dons et talents au service de la mission de l'Église; maintenir la communication entre toutes les agences, commissions, comités archidiocésains et autres selon leur champ de responsabilités;
- **Réunions** – généralement 10 par année.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE



e) Doyennés

L'archidiocèse d'Edmonton a actuellement sept doyennés : Edmonton-centre, Edmonton sud, Edmonton ouest, Camrose, Jasper, Red Deer et Vegreville. Leur structure, leur organisation et leurs besoins varient selon la région. *Le Code de droit canonique: texte commenté* les décrit comme suit :

Canon 374 § 2 Pour favoriser l'exercice de la charge pastorale par une action commune, plusieurs paroisses voisines peuvent être unies dans des regroupements particuliers comme les vicariats forains (doyennés).

La loi ainsi révisée reflète une plus grande souplesse et sensibilité à l'égard de l'extraordinaire diversité des situations pastorales dans toute l'Église.

f) Paroisses, curés et vicaires paroissiaux (Canons 515 à 552)

Vatican II (CD 31, 1) a mis l'accent sur l'importance des curés de paroisse en prêtant attention aux implications supra-paroissiales de leur ministère. Finalement, l'évêque et le curé ne sont ni l'un ni l'autre les seuls responsables des obligations missionnaires de leurs communautés respectives. D'autres ministres ordonnés, religieux ou laïcs, qui forment la communauté individuelle, ont aussi le droit et le devoir d'aider l'action de promotion pastorale. Les prêtres et les diacres qui sont assignés à une paroisse (mais non au curé) doivent être considérés comme les collaborateurs du curé. L'utilisation de ce terme dans la loi actuelle est louable puisqu'il reflète la collégialité et la coresponsabilité. Vatican II (AA10, SC 42) a insisté sur l'importance de l'action laïque sans laquelle l'apostolat des curés ne pourra souvent atteindre sa pleine efficacité. Aujourd'hui, l'obligation est encore plus forte pour un curé de paroisse de collaborer avec des structures semblables aux niveaux paroissial et diocésain, comme le conseil paroissial de pastorale, le CRP, le CAP, le conseil des doyens, le conseil presbytéral ou le comité paroissial des finances. Une telle collaboration garde en vue le bien-être des fidèles de la paroisse et du diocèse.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

g. Curé (ou pasteur)

L'évêque, comme chef de l'Église locale, confie aux curés / administrateurs une paroisse particulière.

Canon 519 Le curé est le pasteur propre de la paroisse qui lui est remise en exerçant, sous l'autorité de l'Évêque diocésain dont il a été appelé à partager le ministère du Christ, la charge pastorale de la communauté qui lui est confiée, afin d'accomplir pour cette communauté les fonctions d'enseigner, de sanctifier et de gouverner avec la collaboration éventuelle d'autres prêtres ou de diacres, et avec l'aide apportée par des laïcs, selon le droit. »

h. Administrateur paroissial

Canon 517 § 2 Si, à cause de la pénurie de prêtres, l'Évêque diocésain croit devoir confier à un diacre ou à une autre personne non revêtue du caractère sacerdotal, ou encore, à une communauté de personnes, une participation à l'exercice de la charge pastorale d'une paroisse, il constituera un prêtre qui, muni des pouvoirs et facultés du curé, sera le modérateur de la charge pastorale.

En union avec le curé, le CPP est l'organisme en charge des politiques à prendre tout en partageant la responsabilité pour la vitalité et le bien-être de la paroisse. Toute lettre officielle de la paroisse adressée à l'archevêque ou au bureau du chancelier ne doit être signée que par le curé. Cela ne peut, en aucun cas, être la prérogative d'un membre du CPP.

i) Équipes de pastorale paroissiale

Le ministère en équipe est une nouvelle forme de service paroissial et d'administration, et représente un changement marquant de la forme traditionnelle du ministère pastoral. Cette équipe est désignée pour permettre un partage volontaire de l'autorité et des responsabilités. Des prêtres adjoints et des agents pastoraux laïques ou religieux partagent avec le curé la responsabilité d'exécuter les décisions prises par le CPP. Leurs fonctions sont administratives et ils ont un rôle vital à jouer dans le processus de planification pour la communauté paroissiale et devraient donc être représentés au CPP. Leur représentation au CPP devrait être proportionnelle au nombre total des membres du conseil.

L'équipe de pastorale pourrait aussi comprendre une **équipe d'encadrement professionnelle** composée de ceux et celles qui, par leur formation ou leur compétence spéciale, ont reçu un poste d'autorité et d'influence au sein de la paroisse. Une telle équipe peut comprendre des administrateurs d'école, des membres du ministère des jeunes, de groupes ethniques ou de coordinateurs en éducation religieuse. Ces personnes, qu'elles soient à plein temps ou à temps partiel, rémunérées ou bénévoles, doivent rendre compte directement au curé pour tout aspect relatif à la mission de l'Église. Ces équipes peuvent au besoin seconder le CPP en présentant leurs opinions pour toute décision à être prise.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

j) Comités et commissions

La majeure partie de la structure du CPP consiste en des comités et des conseils d'administration. Ces groupes sont en fait les principaux organismes actifs du CPP. Les paroisses comptent aussi des comités qui ne sont pas directement reliés au CPP, mais qui ont un rôle important dans la paroisse, comme la Ligue des femmes catholiques (CWL) et les Chevaliers de Colomb (C de C). Des voies de communication appropriées doivent être établies entre ces comités et le CPP.

k) Comité des finances

Le travail du comité des finances est relié à et interdépendant du travail du CPP. Le CPP est l'organisme qui décide des politiques à prendre pour toute la communauté paroissiale et le comité des finances est un organisme qui œuvre avec le curé dans l'administration des biens de la paroisse. Le conseil évalue les besoins de la communauté et le comité des finances considère les ressources financières de la paroisse. Avec le curé, le CPP établit des priorités et élabore des plans à long terme, tandis que le comité des finances revoit les priorités budgétaires. Afin que ces deux groupes puissent fonctionner en interdépendance, il est primordial que chacun soit au courant du rôle de l'autre et qu'ils utilisent de bons moyens de communication.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Commissions archidiocésaines

Il existe un certain nombre de commissions archidiocésaines actives dans l'archidiocèse qui rendent service aux paroisses et aux CPP. On peut les contacter en consultant les adresses et numéros de téléphone fournis avec la description de leurs services dans la section VII, sous la rubrique Conseils, commissions et comités archidiocésains, aux pages 60 à 65.

Ces commissions sont :

- Commission pour l'éducation des adultes - page 60
- Commission pour les relations œcuméniques et interconfessionnelles – pages 60 et 61
- Commission pour la liturgie - pages 61 et 62
- Équipe archidiocésaine de la catéchèse rurale - page 62
- Équipe pour les vocations - page 63
- Commission pour la justice sociale - page 63
- Commission pour la jeunesse - page 64
- Centre de croissance de la famille – page 64

Les leaders sont au service de Dieu. Ils exécutent ses plans et agissent comme ressources pour la vie humaine et pour l'histoire. Trop souvent, agissons-nous comme si tout était nôtre. Trop souvent, jouons-nous à être Dieu. Nous n'accomplissons pas de miracle pour Dieu. Lui en fait pour nous.

Richard Kriegbaum

VII. LES COMITÉS DU CONSEIL PAROISSIAL DE PASTORALE

1. LES PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Les comités sont les principaux mécanismes de travail du conseil paroissial de pastorale. Leur efficacité dépend de la façon avec laquelle ils remplissent leurs **responsabilités principales**.

Ces responsabilités sont :

- d'établir les priorités, buts et objectifs de la paroisse;
- de permettre à tous les paroissiens et à toutes les paroissiennes de mettre leurs dons et talents au service de la mission de l'Église et de les aider en ce sens;
- de maintenir une communication avec tous les conseils, les commissions, comités archidiocésains, etc., ayant rapport avec leur champ de responsabilité.

La paroisse doit rendre compte de son administration à l'archevêque. Le CPP et le CRP servent de lien entre l'archidiocèse et la paroisse, approuvant et transmettant à ses membres les politiques et programmes de l'archidiocèse. L'énoncé de mission, les buts et les objectifs de la paroisse devraient refléter l'énoncé de mission et les buts de l'archidiocèse d'Edmonton.

2. TYPES DE COMITÉS

Le CPP compte trois types de comités :

- **Des comités permanents** – Des comités jugés nécessaires pour permettre la continuité de la mission de la paroisse et qui ont la responsabilité de coordonner les divers sous-comités. Le **comité des finances** est **obligatoire** selon le droit canonique et la politique archidiocésaine. Un comité **pour l'entretien** est **obligatoire** dans l'archidiocèse d'Edmonton. Ces deux comités relèvent du CPP.
- **Des sous-comités** – Des groupes formés pour fournir ou répondre à des besoins ou services précis. La liaison avec le CPP est assurée par le biais du comité permanent concerné.
- **Des comités *ad hoc*** – Des comités formés temporairement par le CPP pour enquêter et fournir des recommandations reliées à des problèmes ou tâches spécifiques.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Le tableau suivant est un **exemple de comités possibles** du CPP.

Comités permanents	Sous-comités	Comités <i>ad hoc</i>
<ul style="list-style-type: none">• Finances• Entretien• Liturgie• Éducation catholique• Justice sociale• Jeunesse• Relations œcuméniques et interconfessionnelles• Vocations• Vie communautaire	<ul style="list-style-type: none">• Budget• Construction• Accueil• Préparation des sacrements• Parrainage de réfugiés• Équipe d'animation• Études bibliques• Vie apostolique• Café du dimanche	<ul style="list-style-type: none">• Collecte de fonds• Peinture et décoration• Liturgies pascales• Catéchèse• Paniers de Noël• Ralliement jeunesse• Semaine de l'unité chrétienne• Évangélisation• Pique-nique paroissial

3. TÂCHES DES COMITÉS

- prier et réfléchir ensemble;
- s'instruire sur leurs rôles et champs de responsabilités;
- établir des buts et objectifs en accord avec le CPP, leur énoncé de mission ainsi que celui de l'archidiocèse;
- planifier des moyens pour réaliser les objectifs;
- soumettre à l'approbation du CPP leurs objectifs et budget pour l'année;
- communiquer souvent avec le CPP, les paroissiens et les paroissiennes, les commissions diocésaines;
- effectuer une évaluation permanente de leurs plans et programmes;
- s'attendre à une évaluation par le CPP.

4. COMPOSITION D'UN COMITÉ

- personnes avec expérience pertinente, aptitudes, connaissances et intérêt;
- équipe de pastorale/personnel avec responsabilités recoupant celles du comité;
- un comité permanent devrait compter un membre du CPP comme agent de liaison.

5. RECRUTEMENT ET SÉLECTION

- contact personnel, par exemple, le dimanche des inscriptions dans un ministère quelconque, la Foire des ministères;
- discuter de l'expérience du membre éventuel, de ses habiletés, de son savoir et de son intérêt;
- être précis sur l'engagement de son temps et de son énergie;
- parler des occasions de s'instruire – ateliers locaux, diocésains et régionaux;
- sélectionner uniquement les personnes qui peuvent s'engager sérieusement et qui ont la capacité de travailler en équipe.

6. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

- choisir un(e) président(e) (pas nécessairement membre du CPP), un(e) vice-président(e) et un(e) secrétaire;
- décider de la fréquence, de la durée et du lieu des réunions; (Voir la section V, Les réunions du CPP, pages 31 à 33.)
- revoir les objectifs, les besoins et la mission de la paroisse. Établir des buts et des projets de comité conformément à ceux de la paroisse;
- présenter des rapports écrits au conseil, par exemple : noms des membres, de l'exécutif, etc., buts et projets, budget, progression, rapport annuel.

7. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

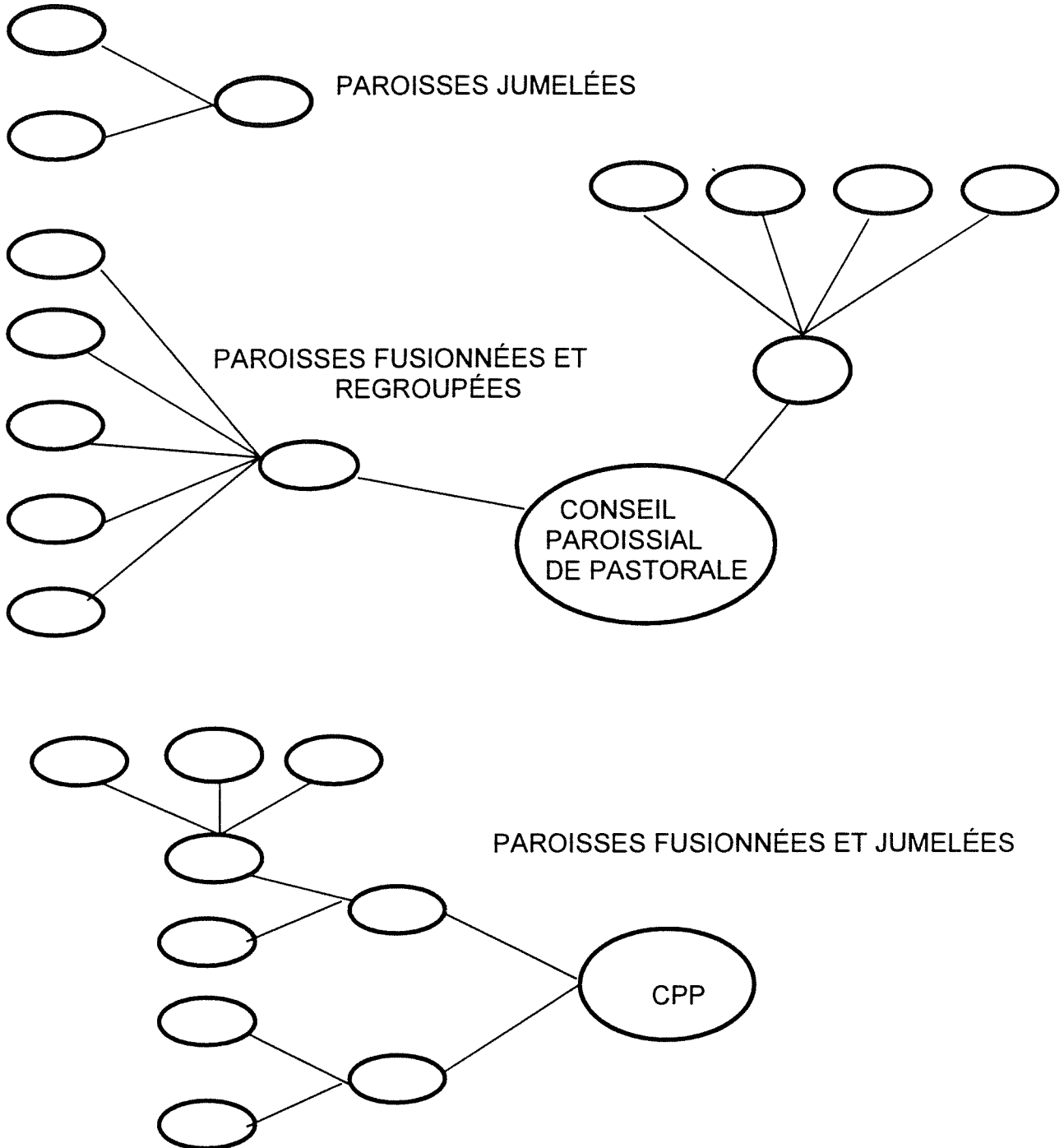
Le diagramme de la page suivante propose des structures qui peuvent être utilisées lors d'association, de jumelage ou de fusion de paroisses et pour donner des responsabilités précises aux comités. Elles peuvent être adaptées selon la nature unique de chaque paroisse.

Structures des comités du conseil paroissial de pastorale

Les schémas des pages 55 et 56 présentent des suggestions sur des façons que certaines responsabilités de comités peuvent être réparties, adaptées ou combinées pour convenir à la nature unique de la paroisse. Le premier schéma porte sur une structure organisationnelle formelle et l'autre sur une structure moins formelle.

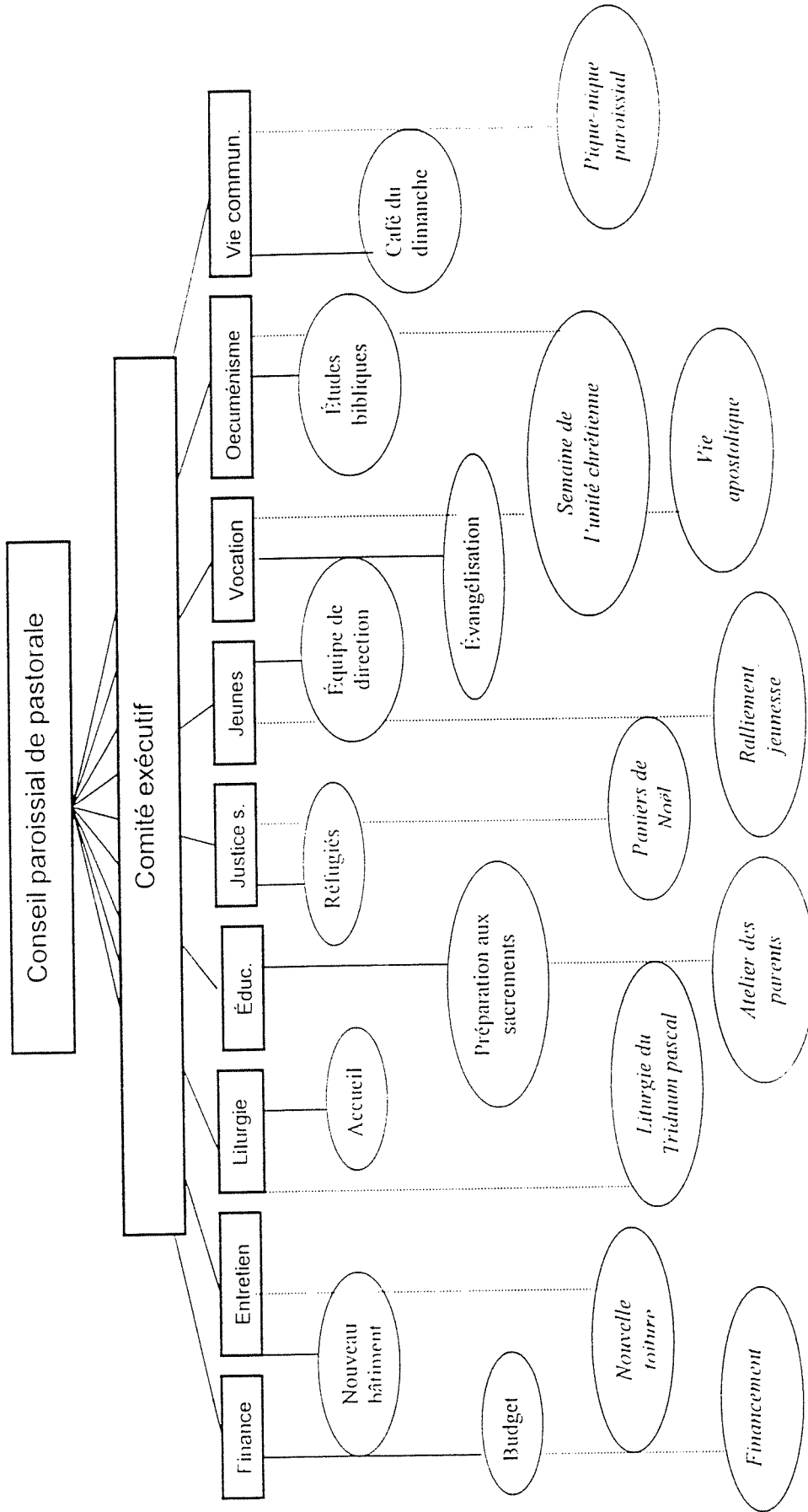
ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Restructuration pour former un CPP



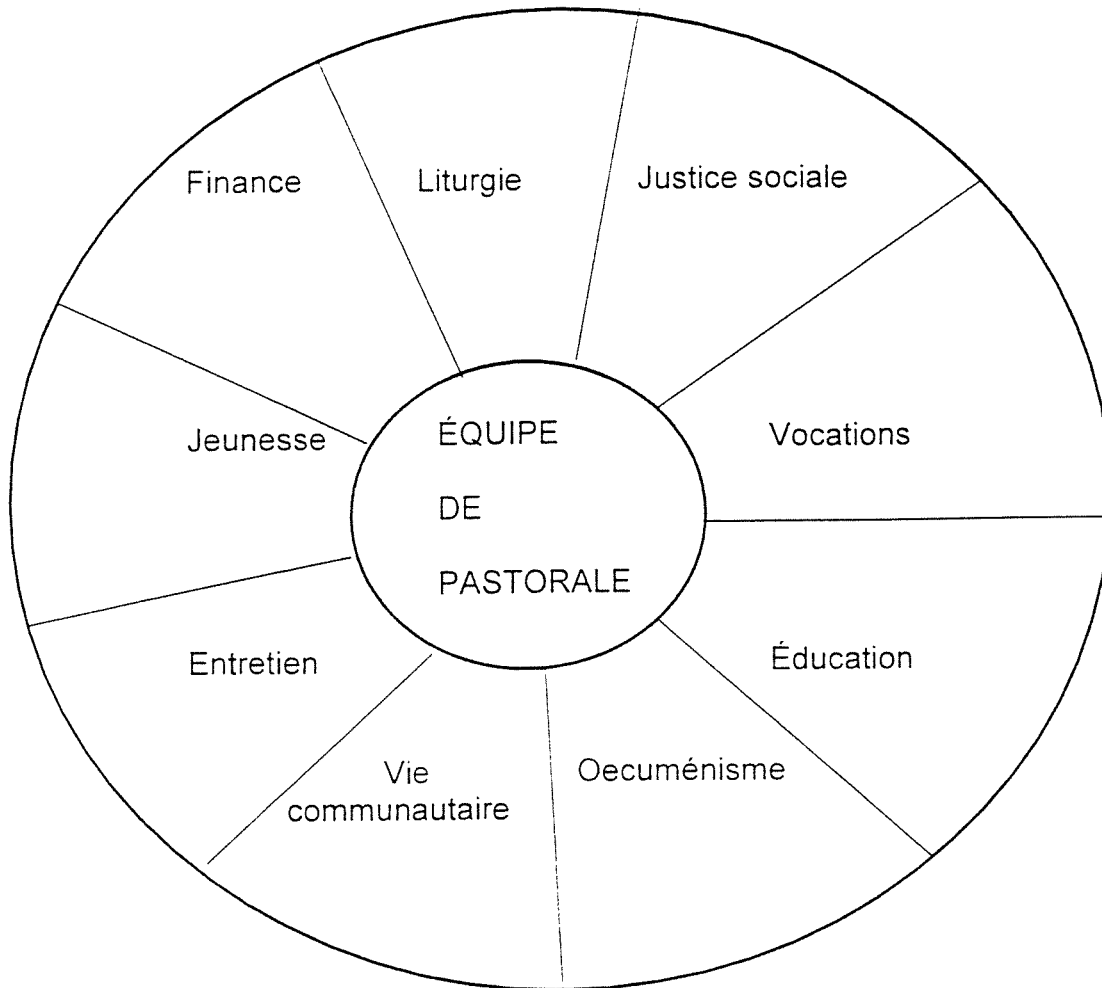
Structure organisationnelle formelle

Comités permanents en caractères gras; les sous-comités en caractères ordinaires; les comités *ad hoc* en italique.



ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Structure organisationnelle moins formelle



8. RESPONSABILITÉS DES COMITÉS

Comité exécutif

Il s'agit d'un comité permanent composé d'un(e) président(e), d'un(e) vice-président(e), d'un(e) secrétaire et du curé. Les membres de l'exécutif doivent guider, coordonner et évaluer le fonctionnement du CPP.

Comité des finances

Ce comité permanent, créé selon le canon 537, est un organisme consultatif de deux à cinq membres en plus du curé ou de l'administrateur. Le curé les choisit selon leurs connaissances en finances. Un budget annuel est préparé et des rapports financiers sont préparés et publiés. Ce comité pourrait entreprendre des campagnes de financement qui rencontreraient les objectifs de la paroisse, et ce, en accord avec les politiques de l'archidiocèse telles qu'établies par son comité des finances et son comité pour l'examen de projets. Voir la section III, Le rôle du CPP, pages 14 à 18 pour les directives du comité des finances. Ce comité doit faire rapport au CPP.

Comité pour l'entretien

Il s'agit d'un comité permanent mandaté par l'archidiocèse afin de s'assurer que la propriété de l'église est inspectée et entretenue régulièrement. Tout problème est identifié et corrigé. Ce comité est responsable envers le conseil paroissial de pastorale. Le bureau paroissial a un exemplaire de la liste d'entretien fournie dans le manuel archidiocésain.

Comité pour les vocations

Les membres de ce comité coordonnent la recherche des paroissiens appelés par Dieu pour le servir comme religieuse, frère ou prêtre. En collaboration avec le curé et le directeur des vocations archidiocésaines, ils organisent la prière pour les vocations et développent des moyens d'aider les paroissiens et paroissiennes à répondre à l'appel de la vie sacerdotale ou consacrée.

Comité pour l'éducation

Ce comité est chargé de la préparation aux sacrements : baptême, eucharistie, réconciliation, confirmation, mariage et le rite d'initiation chrétienne pour les adultes (RICA). Le comité agit comme lien/facilitateur pour la catéchèse aux enfants en milieu rural, l'éducation religieuse, l'étude biblique pour jeunes et adultes, les études en théologie et toute autre formation pour adultes. Le comité consulte les commissions archidiocésaines appropriées. (Voir Conseils, commissions et comités archidiocésains, pages 60 à 65.)

Comité pour la jeunesse

Les membres de ce comité sont chargés de la liaison entre la famille, l'école, l'église et la communauté. Ils encouragent les petites communautés de foi aptes à intéresser les jeunes. Aussi, ils favorisent le développement positif de l'adolescent et sa croissance dans son identité catholique en tant que disciple de Jésus. Les

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

membres devront agir conjointement avec un comité qui encourage le développement personnel intégral et la croissance spirituelle de chaque jeune.

Le comité cherchera à inciter les jeunes à participer de façon responsable à la vie, à la mission et à l'œuvre de la communauté de foi et devra développer une communauté qui permettra aux jeunes de vivre en disciples de Jésus-Christ dans le monde contemporain. Le comité consultera la Commission pour la jeunesse archidiocésaine. (Voir Conseils, commissions et comités archidiocésains, page 64.)

Comité pour la liturgie

La *Constitution de la Sainte Liturgie* de Vatican II, § 6, déclare : « Jamais, dans la suite [des apôtres], l'Église n'omit de se réunir pour célébrer le mystère pascal : en lisant « dans toutes les Écritures ce qui le concernait » (Lc 24:17), en célébrant l'eucharistie dans laquelle « sont rendus présents la victoire et le triomphe de sa mort » et en rendant en même temps grâces « à Dieu pour son don ineffable » (2 Cor. 9 :15) dans le Christ Jésus, « pour la louange de sa gloire » (2 Ep 1 :12) par la vertu de l'Esprit Saint. » Voilà l'action qu'entreprend l'Église chaque fois qu'elle se rassemble pour l'Eucharistie.

Le ministère de base du comité liturgique paroissial est de préparer les célébrations hebdomadaires et cycliques du mystère pascal. Voici ce que cette célébration du mystère pascal représente :

- « ..., contribue au plus haut point à ce que les fidèles, par leur vie, expriment et manifestent aux autres le mystère du Christ et la nature authentique de la véritable Église. ... » (*Constitution de la Sainte Liturgie*, 2) ;
- « ...un exercice de la fonction sacerdotale de Jésus-Christ... » (C.S.L., 7);
- « ...un avant-goût de cette liturgie céleste qui se célèbre dans la sainte cité de Jérusalem,... » (C.S.L., 8);
- « ...est l'action sacrée par excellence.... » (C.S.L., 7);
- « ...est le sommet auquel tend l'action de l'Église, et en même temps la source d'où découle toute sa vertu. » (C.S.L., 10);
- « ...d'une source, que la grâce découle en nous et qu'on obtient avec le maximum d'efficacité cette sanctification des hommes dans le Christ, et cette glorification de Dieu, que recherchent, comme leur fin, toutes les autres œuvres de l'Église. » (C.S.L., 10);
- « ...la source première et indispensable à laquelle les fidèles doivent puiser un esprit vraiment chrétien;... » (C.S.L., 14);
- « ... le haut point de l'œuvre, que dans le Christ, son Fils, nous offrons au Père... » (*Instructions générales du Missel romain*, I, 1).

L'Église indique ainsi clairement que le comité pour la liturgie a trait à l'aspect le plus important de la vie paroissiale, soit celui duquel chaque ministère et activité devraient surgir.

(Voir Conseils, commissions et comités archidiocésains, pages 61 et 62.)

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Comité pour la justice sociale

Ce comité s'occupe des problèmes en matière de justice sociale tels que l'immigration et les réfugiés, la banque alimentaire, la collecte de vêtements, les sans-emploi, le recyclage, les missions outre-mer et Développement et Paix. Ce que ce comité entreprend pourrait engager la paroisse, l'école, la communauté et d'autres projets sociaux identifiés par le CPP ou le comité. Le comité doit consulter les commissions archidiocésaines appropriées.

(Voir Conseils, commissions et comités archidiocésains, pages 60 à 65.)

Comité pour la vie apostolique

Ce comité s'occupe de sensibiliser la communauté à l'égard de l'évangélisation et de l'action sociale. Il doit consulter les commissions archidiocésaines appropriées.

(Voir Conseils, commissions et comités archidiocésains, pages 60 à 65.)

Comité pour la vie communautaire

Ce comité peut revêtir d'autres noms comme vie de famille, club social paroissial, etc. Il est en charge d'activités familiales récréatives et de questions d'ordre social dans la paroisse. Les activités de ce comité peuvent comprendre de modestes collectes de fonds, des soupers à la fortune du pot, des danses, un pique-nique paroissial, le café après la messe, une excursion à une représentation de la Passion et des visites à domicile. Le comité doit consulter les commissions archidiocésaines appropriées.

(Voir Conseils, commissions et comités archidiocésains, pages 60 à 65.)

Comité pour les relations œcuméniques et interconfessionnelles

Ce comité s'occupe de promouvoir l'unité chrétienne et de mieux faire comprendre les autres grandes religions par la PRIÈRE, le DIALOGUE, l'ÉDUCATION, l'ACTION et la FRATERNITÉ. Les activités et les initiatives pourraient comprendre des services de prières à la Pentecôte, la prière de la semaine de l'unité chrétienne, une retraite œcuménique et un chemin de la Croix œcuménique. Une action par ce comité pourrait engager les autres comités permanents pour la jeunesse, la justice sociale, l'éducation et la vie communautaire dans la recherche de moyens pour construire une communauté chrétienne avec les églises chrétiennes locales et la communauté chrétienne au sens large. Ce comité doit consulter la commission archidiocésaine pour les relations œcuméniques et interconfessionnelles.

Que tous soient un comme toi, Père, tu es en moi et que je suis en toi, qu'ils soient en nous eux aussi, afin que le monde croie que tu m'as envoyé.

(Jn 17 : 21)

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

9. CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITÉS ARCHIDIOCÉSAINS à être révisés

Site web : edmontoncatholic-church.com

Commission pour l'éducation des adultes. Catholic Pastoral Centre,
8421-101^e Avenue, Edmonton, AB, T6A 0L1. Téléphone : (780) 469-6450.
Télécopieur : (780) 465-3003. Site Web : www.planet.eon.net/~alcom.
Courriel : alcom@planet.eon.net.

La Commission pour l'éducation des adultes a pour mandat « de promouvoir l'éducation religieuse des adultes et, parallèlement, de fournir des ressources et des programmes qui ne rentrent pas dans les limites des paroisses individuelles ou d'autres institutions. » Cette commission fournit des ressources (quelques titres disponibles en français) à toute personne faisant partie de l'archidiocèse d'Edmonton.

- Des **cassettes vidéo** peuvent être empruntées sans frais au bureau pendant une durée de deux semaines. Il y a plus de 1400 cassettes vidéo et un système de réservation est en place pour planifier un programme un an à l'avance. On peut emprunter et rendre les vidéos en personne ou, pour les gens en dehors de la ville, les vidéos seront envoyées par autobus. L'emprunteur doit déboursier les frais de transport dans les deux sens.
- Des **cassettes audio** peuvent être empruntées aux mêmes conditions que pour les cassettes vidéo. Il y a plus de 700 cassettes disponibles.
- Des **guides pour leaders et des livrets sur l'Écriture sainte** portant sur les Évangiles : Luc, Jean, Marc, Matthieu, les Actes des apôtres et l'Apocalypse, sont en vente.
- Des **programmes sur l'Écriture sainte** avec questions à débattre sont disponibles sur vidéo. Des programmes sur Marc, Luc, Jean et le Seigneur Jésus sont aussi disponibles.
- Le **Scripturefest (Festival de l'Écriture sainte)** est un événement annuel ayant lieu la fin de semaine suivant celle de l'Action de grâce et durant lequel on peut entendre des érudits en la matière venant du Canada et des États-Unis.
- Des **ateliers** sont présentés tout au long de l'année.
- Les **petites communautés chrétiennes** ont l'occasion d'assister à des conférences et à une rencontre annuelle, et ont à leur disposition des vidéos.
- **Production de vidéos** – La commission a produit huit vidéos d'une demi-heure chacun.

Commission pour les relations œcuméniques et interconfessionnelles.

Catholic Pastoral Centre, 8421-101^e Avenue, Edmonton, AB, T6A 0L1.
Téléphone : (780) 463-3432. Télécopieur : (780) 465-3003.
Courriel: ecum@edmontoncatholic-church.com

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Interpelée par le désir de Jésus « que tous soient un » (Jn 17: 21), et encouragée par l'esprit de Vatican II, la commission a pour mission de promouvoir l'unité et la réconciliation entre les églises chrétiennes et une meilleure compréhension des autres religions et communautés ecclésiales à travers l'archidiocèse., et ceci par le biais de la prière, l'éducation, le dialogue, et des activités communes.

En vue d'accomplir cette mission, la commission se donne les objectifs suivants :

- grandir dans la connaissance de la foi et la tradition catholiques;
- faire connaître et apprécier les efforts œcuméniques coopératifs qui existent dans l'archidiocèse;
- prier pour l'unité entre les églises chrétiennes;
- encourager et soutenir toutes les opportunités d'éducation et de formation œcuménique;
- encourager et de canaliser l'enthousiasme œcuménique dans le mouvement œcuménique;
- établir et de maintenir un réseau de contacts œcuméniques dans les églises partenaires;
- dialoguer avec des personnes de croyances autres.

La commission offre des ressources et un soutien aux paroisses et à tout groupe de l'archidiocèse en :

- encourageant la prière et conscientisant à la semaine annuelle consacrée à l'unité des chrétiens;
- contribuant régulièrement à lettre circulaire de l'Archidiocèse : *Inter Nos*;
- annonçant des événements, ateliers, services de prières, etc., de nature œcuménique, (avec d'autres confessions chrétiennes) ou interconfessionnelle (avec d'autres religions du monde);
- fournissant des ressources et des contacts sur des questions ou problèmes touchant les relations œcuméniques et interconfessionnelles.

La commission espère que chaque paroisse aura un animateur pour les relations œcuméniques et interconfessionnelles faisant partie du conseil paroissial de pastorale.

Commission pour la liturgie. Catholic Pastoral Centre, 8421-101^e Avenue, Edmonton, AB, T6A 0L1. Téléphone : (780) 469-7672. Télécopieur : (780) 465-3003. Courriel : liturgy@edmontoncatholic-church.com Heures de bureau : de 9 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (fermé en juillet et en août).

Le mandat de la Commission pour la liturgie est de promouvoir pleinement une participation consciente et active dans les célébrations liturgiques à travers l'archidiocèse selon la *Constitution de la Sainte Liturgie* du Concile Vatican II, en donnant à toutes les paroisses l'instruction, la direction et le soutien nécessaires.

La commission remplit son mandat :

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

- en offrant et en entretenant un centre de ressources avec livres, revues, musique, cassettes et vidéos (quelques titres en français);
- en consultant régulièrement l'archevêque;
- en préparant des célébrations archidiocésaines;
- en encourageant la mise sur pied de comités liturgiques dans les paroisses;
- en présentant des ateliers liturgiques au niveau paroissial et régional pour les animateurs en musique, les lecteurs, la célébration de la Parole le dimanche, la liturgie des heures, la prière du matin et du soir, la veillée pascale ... ;
- en publiant et distribuant le *Bulletin Liturgie-Musique* deux fois par an;
- en présentant des conférences archidiocésaines en liturgie sur des sujets comme les liturgies funéraires, le calendrier liturgique, les célébrations avec des enfants, la musique ...;
- en co-commanditant avec Newman Theological College des sessions d'été, les « Études liturgiques », offertes chaque année durant l'été, en juillet;
- en répondant à toute demande ou question.

Équipe archidiocésaine pour la catéchèse rurale. Catholic Pastoral Centre, 8421-101^e Avenue, Edmonton, AB, T6A 0L1. Téléphone : (780) 469-1010. Télécopieur : (780) 465-3003. Courriel : catech@edmontoncatholic-church.com

Au printemps 1969, l'archidiocèse mettait sur pied une équipe catéchistique rurale pour mettre en application et en service le *Canadian Catechetical Resources* dans les régions en dehors d'Edmonton. Cette documentation a été développée et publiée sous le mandat de la Conférence des évêques catholiques du Canada et est approuvée comme ressource catéchistique dans l'archidiocèse d'Edmonton. L'équipe catéchistique rurale fournit aussi un soutien permanent auprès des catéchistes et des coordonnateurs dans les paroisses.

L'instruction religieuse et la catéchèse font partie intégrante de chaque communauté paroissiale. Il est donc important que les membres du conseil paroissial de pastorale reconnaissent l'importance de l'éducation religieuse et de la catéchèse pour chaque personne dans la paroisse, pour les jeunes comme les plus âgés, et qu'ils encouragent l'effort catéchistique dans leur paroisse.

Les consultants catéchistiques ruraux peuvent apporter leur soutien au conseil paroissial de pastorale en fournissant :

- une orientation sur la signification et le pourquoi de l'éducation religieuse et de la catéchèse;
- de l'information et un aperçu général du *Canadian Catechetical Resources* publié par la CECC et fortement recommandé par notre archevêque;
- des idées sur les manières avec lesquelles les CPP peuvent, par la catéchèse, alimenter la foi.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Équipe pour les vocations. Catholic Pastoral Centre, 8421-101^e Avenue, Edmonton, AB, T6A 0L1. Téléphone : (780) 469-1010. Télécopieur : (780) 465-3003. Courriel : vocatio@edmontoncatholic-church.com

L'énoncé de mission du Comité pour les vocations se lit comme suit : « Nous, l'équipe archidiocésaine pour les vocations, mandatée par l'archevêque d'Edmonton, existons afin de promouvoir partout dans l'archidiocèse la conscientisation de l'appel de Dieu au sacerdoce diocésain et afin d'encourager une réponse positive à cet appel. » Avec l'approbation de cet énoncé de mission par l'archevêque Joseph N. MacNeil en 1997, on a tenté d'encourager les vocations à la prêtrise dans l'archidiocèse. Dans ce travail, on insiste sur l'établissement de contacts personnels avec le plus d'hommes possibles qui pensent à la prêtrise en les aidant à reconnaître l'appel possible à cette vocation particulière, puis on recommande au comité pour l'admission au séminaire ceux qui devraient continuer leur démarche de discernement.

On peut contacter le directeur des vocations en passant par le chancelier de l'archidiocèse, en téléphonant ou en écrivant à l'adresse ci-dessus.

Commission pour la justice sociale. Catholic Pastoral Centre, 8421-101^e Avenue, Edmonton, AB, T6A 0L1. Téléphone : (780) 420-1306. Télécopieur : (780) 428-1581 Courriel : sjc@edmontoncatholic-church.com

Le mandat de la Commission pour la justice sociale est d'aider le conseil paroissial de pastorale à comprendre sa responsabilité de fournir un leadership spirituel en justice sociale, non seulement auprès des sœurs et des frères de la paroisse qui peuvent étudier l'enseignement social de l'Église, mais aussi devenir chefs de file qui modèlent l'action sociale de Jésus dans la société en général. La Commission pour la justice sociale a besoin de l'appui des CPP pour s'assurer que les communautés de foi de l'archidiocèse d'Edmonton soient bien instruites à propos du fondement biblique de la justice sociale et du mandat de Dieu voulant que nous la pratiquions activement si nous voulons vivre éternellement avec Lui (Mt 25).

La Commission pour la justice sociale fournit :

- les ressources nécessaires au CPP pour poursuivre son rôle et mandat sous la forme de conférences, d'ateliers sur mesure, de documentation et de vidéos (quelques titres en français). La structure du comité permanent du CPP devrait inclure un comité pour la justice sociale capable de dévoiler aux paroissiens et aux paroissiennes « le secret le mieux gardé » de l'Église catholique;
- des conférences sur des questions sociales du jour;
- un manuel de ressources sur la justice sociale pour aider les comités pour la justice sociale.

Pour accéder à la bibliothèque et aux vidéos et pour organiser des conférences ou des ateliers, veuillez contacter le bureau pour la justice sociale au numéro fourni plus haut.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Commission pour la jeunesse. Catholic Pastoral Centre, 8421-101^e Avenue, Edmonton, AB, T6A 0L1. Téléphone : (780) 469-6213. Télécopieur : (780) 465-3003. Courriel : youth@edmontoncatholic-church.com.

La Commission pour la jeunesse offre un soutien aux paroisses qui désirent développer des programmes pour répondre aux besoins de leur jeunesse ou à celles qui ont déjà mis sur pied un programme de ministère jeunesse. Elle offre :

- un important système de prêt avec un choix de livres, cassettes et tout autre matériel pour aider la programmation jeunesse (quelques titres en français);
- une circulaire bimestrielle publiant de l'information susceptible d'aider les personnes engagées dans le ministère jeunesse;
- des ateliers de formation pour les ministres et le leadership de la jeunesse;
- un soutien à la Western Association of Catholic Youth Minister et au programme Summer Certificate;
- une liaison entre les paroisses, les camps et événements jeunesse disponibles pour les jeunes de l'archidiocèse;
- la distribution de matériel intéressant sur les activités offertes aux niveaux paroissial, archidiocésain, provincial, national et international.

Centre de croissance pour la famille (Family Enrichment Centre). Catholic Pastoral Centre, 8421– 101 Avenue, Edmonton, AB, T6A 0L1. Téléphone (780) 469-2323. Télécopieur : (780) 465-3003. Courriel : fec@edmontoncatholic-church.com.

La mission du centre de croissance de la famille est de rehausser et d'enrichir la vie de famille en soutenant les paroisses du diocèse dans leur ministère aux familles.

Le centre soutient les paroisses en :

- offrant entraînement et ressources aux personnes ou équipes responsables de fournir ces services centrés sur la famille au niveau des paroisses;
- en offrant centralement, au niveau de l'archidiocèse, des services aux familles là ou un tel service n'est pas disponible dans une paroisse pour diverses raisons.

Les services offerts (présentement en anglais) incluent :

- préparation au mariage et entraînement d'un(e) animateur;
- *Connexion Nouveaux-Mariés* ;
- *Retrouvailles* pour mariages en détresse;
- *Prenez votre mariage à coeur (C-PREP) – Programme chrétien de prévention et de croissance de la relation du couple*;
- *Deuil: un chemin vers la guérison – Retraite de fin de semaine*;
- séminaires-ateliers au niveau des paroisses pour apprendre à prodiguer des soins spirituels aux malades et à ceux qui vivent un deuil;
- célébration du souvenir avec chandelles de l'Avent;
- une ressource, un centre de recherche et de références sur la famille.

VIII. ORIENTATION ET FORMATION DU CONSEIL PAROISSIAL DE PASTORALE

Les membres du CPP ont l'**obligation** d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires à l'accomplissement de leur tâche. L'**orientation et la formation** sont essentielles pour tous les nouveaux membres. Chaque membre doit connaître les exigences de l'adhésion au CPP afin que leurs dons et talents soient utilisés. Les comités paroissiaux de pastorale devraient être informés par le CPP de leurs rôles et responsabilités rendant ainsi ces comités plus effectifs.

On a préparé pour l'archidiocèse d'Edmonton un programme permanent de développement et de soutien pour tous les membres du CPP. Le programme *Ensemble dans le ministère* est un programme de formation du CPP. Il comprend un **manuel** et des **ateliers** sur la nature et le rôle du CPP. Les ateliers sont offerts par des équipes de facilitateurs bénévoles bien formés et qui sont disponibles sur demande. *EDM 1* et *EDM 2* sont des ateliers **d'une journée**.

1. ATELIERS ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Atelier Ensemble dans le ministère 1

Une ressource majeure pour le CPP, cet atelier dont le thème est *Le CPP comme ministère* met l'accent sur la prière ainsi que le rôle et les responsabilités des membres du CPP comme leaders dans la paroisse. Tous les membres du CPP, surtout les nouveaux, devraient y assister.

Atelier Ensemble dans le ministère 2

Cet atelier de perfectionnement porte sur le thème du *baptême* et met l'accent sur la croissance des membres du CPP en réponse à l'appel du baptême. L'atelier comporte une procédure en vue de répondre aux problèmes spécifiques des paroisses demandant cet atelier. Les facilitateurs devront assister à une réunion du CPP ou de l'exécutif avant de présenter l'atelier ou ils devront recevoir une copie de l'ordre du jour et du procès-verbal de cette réunion.

Discernement

Cet atelier met l'accent sur l'utilisation du discernement dans la sélection des membres du CPP. On y aborde le processus de discernement ainsi que l'éducation paroissiale et l'engagement. On utilise une simulation pour aider les membres du CPP à bien utiliser cette procédure dans leur paroisse. Un service de prière pour le discernement est aussi prévu. **Cet atelier a lieu en une soirée.**

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

La personne qui coordonne le programme *Ensemble dans le ministère* est disponible pour offrir ses conseils et suggérer des ressources à ceux qui envisagent suivre des programmes de formation supplémentaires.

Coordonnateur(trice) : Communiquer avec le Catholic Pastoral Centre, 8421-101^e Avenue, Edmonton, AB, T6A 0L1. Téléphone : (780) 469-1010. Télécopieur : (780) 465-3003. Courriel : tim@edmontoncatholic-church.com.

IX. SUGGESTIONS DE CÉLÉBRATIONS ET DE PRIÈRES

Introduction

Comment votre conseil paroissial de pastorale prie-t-il? « ... sans moi vous ne pouvez rien faire ... » (Jn 15 : 5).

La paroisse est une communauté de personnes qui croient en Jésus notre Seigneur, qui écoutent *la Bonne Nouvelle* et cherchent à la vivre, qui célèbrent et prient ensemble. En se réunissant *dans l'Esprit Saint*, cette communauté paroissiale trouve un regain de courage pour prendre des engagements apostoliques et répondre avec créativité aux besoins de la société. Par conséquent, l'équipe de leadership de la paroisse se fie sur la réconciliation personnelle et sur le renouveau. Pour devenir membre du CPP, il faut avoir une préoccupation des plus sincères pour le renouveau spirituel de la communauté de foi à représenter. Cela comprend le développement d'une vie de prière personnelle et communautaire.

Au sein de chaque communauté paroissiale, on trouve une quantité incalculable de dons et de ressources. Ces dons doivent être utilisés pour la préparation de prières qui reflètent l'originalité de chaque communauté de foi.

Les textes suivants donnent quelques suggestions pour les célébrations et les prières qui peuvent être utilisées par les conseils paroissiaux de pastorale.

1. Célébration de l'entrée en fonction du CPP - pages 64-67
2. Célébration de l'entrée en fonction du CPP lors d'une célébration eucharistique - pages 68-69
3. Célébration de la Parole pour un discernement dans la sélection des membres du CPP - pages 69-72
4. Le conseil paroissial de pastorale, des personnes de prière - pages 72-75
 - introduction;
 - suggestion de format de prière;
 - préparation de la prière.
5. Célébration de la Parole – 1^{er} Thème : Être disciple et apôtre - pages 75-77
6. Célébration de la Parole – 2^e Thème : L'intendance - pages 77-79

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

7. Liturgie des Heures - pages 79-81

- prière du matin : suggestions de lectures, de chants, etc. – page 79;
- prière du soir : suggestions de lectures, de chants, etc. – page 80.

1. Célébration de l'entrée en fonction du CPP

Chant d'ouverture (facultatif)

Accueil

Président : Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Tous : Amen.

Président : Que la grâce et la paix de notre Seigneur, Jésus-Christ, soient avec vous.

Tous : Et avec votre esprit.

Introduction

Président : Nous sommes rassemblés ici aujourd'hui pour ...

Prière d'ouverture

Président : Prions ensemble : (pause)

Dieu miséricordieux,
Vous nous avez choisis pour être votre peuple bien-aimé,
et nous avez rassemblés ici aujourd'hui en tant que membres du
conseil paroissial de pastorale de _____.
Guidez nos activités par la lumière de votre Esprit Saint.
Aidez-nous à travailler pour votre honneur et votre gloire
Et pour le bénéfice de tout votre peuple.
Nous faisons cette requête par l'intermédiaire de Jésus-Christ notre
Seigneur, votre Fils,
Qui vit et règne avec vous et avec le Saint-Esprit,
Un seul Dieu, dans les siècles des siècles.

Tous : Amen.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

La Parole de Dieu

- Première lecture : (suggérée) Qo 3 : 17-24 ou Is 49 : 7
- Psaume à répons : (suggéré) Ps 19 : 1-4 ou Ps 111 : 1-6
- Deuxième lecture : (suggérée) 1 Th 5 : 8-9, 11-13 ou Rm 12 : 6-9
- Lecture de l'Évangile : (suggérée) Mt 5 : 1-12; Mt 5 : 13-16;
Jn 13 : 34-35; Mc 4 : 1-9

Réflexion en silence ou à haute voix

Rite de l'entrée en fonction

Président : (Invite les candidats à s'avancer pour l'entrée en fonction.)

Le service auprès du peuple de Dieu prend plusieurs formes et exige une variété de dons et de talents, ainsi qu'un don total de soi. Le Christ nous appelle à relever le défi de devenir ses disciples et d'être des témoins du règne de Dieu en ce temps et en ce lieu.

Vous avez été choisis par les membres de la paroisse de _____ pour servir comme membres du conseil paroissial de pastorale de _____. Comprenez-vous et acceptez-vous cette responsabilité?

Candidats : Oui.

Président : Offrez-vous de mettre vos talents, votre temps et votre énergie au service de la communauté de foi de l'Archidiocèse?

Candidats : Oui.

Président : (Invite l'assemblée à se lever. S'adresse à l'assemblée.)

Allez-vous appuyer ces candidats dans l'accomplissement de leur ministère parmi vous?

Assemblée : Oui.

Président : Allez-vous prier pour eux afin que leur vie soit toujours un témoignage des valeurs de l'Évangile que nous proclamons?

Assemblée : Oui.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Président : (S'adresse aux candidats.)

Je vous donne un mandat de servir en tant que membres du conseil paroissial de pastorale de _____.

Seigneur Dieu, prenez soin de vos serviteurs.
Guidez leurs activités par la lumière de votre Esprit,
Et aidez-les à travailler pour votre honneur et votre gloire
Et pour le bénéfice de tout votre peuple.
Nous vous le demandons par le Christ notre Seigneur.

Assemblée : Amen.

Prière d'intercession (Répons : Seigneur, entends notre prière. Facultatif : chanté)

Président : Prions le Seigneur notre Dieu pour ceux et celles qui sont au service des autres, pour le peuple de Dieu et pour le monde entier.

Quelqu'un : Pour les membres nouvellement mis en service au sein du conseil paroissial de pastorale de _____.

Président : Dieu éternel et tout-puissant,
Tu nous as appelés par le Baptême et la Confirmation
à consacrer notre vie à ton service.
Entends les prières de ton peuple.
Guide les membres du conseil paroissial de pastorale de _____
et laisse ton Église te servir dans la joie.
Accorde-nous cette demande par le Christ notre Seigneur.

OU

Seigneur, entends les prières de tes filles et de tes fils
qui souhaitent se consacrer à ton service et au service de la présente
communauté de foi en tant que membres du conseil paroissial de
pastorale de _____.
Bénis-les de ton amour,
pour qu'ils persévèrent dans leur ministère,
et par leur fidélité vivante envers le Christ,
qu'ils soient dignes d'accomplir la mission apostolique de l'Église.
Nous te le demandons par le Christ notre Seigneur.

OU

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Dieu de toute la Création,
Tu as rassemblé tes serviteurs dans l'amour.
Fais qu'ils ne fassent qu'un dans leur préoccupation les uns pour les autres et dans leur dévouement aux travaux du conseil paroissial de pastorale de _____.
Qu'ils soient de vrais témoins du Christ pour le monde entier. Accorde-nous cette demande par le Christ notre Seigneur qui vit et règne avec toi et le Saint-Esprit, en un seul Dieu, dans les siècles des siècles.

Assemblée : Amen.

Président : Prions comme nous l'avons appris du Sauveur ...
Notre Père... , car c'est à toi qu'appartiennent le règne, la puissance et la gloire dans les siècles des siècles.

Assemblée : Amen.

Prière de clôture et bénédiction

Président : Seigneur, entends les prières de ceux et celles qui sont rassemblés à la table de ta Parole.
En réalisant le travail que tu nous as confié, puissions-nous soutenir notre vie sur terre et construire ton Royaume.
Nous te le demandons au nom de Jésus notre Seigneur.

OU

Dieu de tous les temps,
notre refuge et notre force,
entends les prières de ton Église pour les membres du conseil paroissial de pastorale _____.
Accorde-nous aujourd'hui ce que nous te demandons dans la foi.
Nous te le demandons par le Christ notre Seigneur.

Assemblée : Amen.

Président : Que Dieu vous comble de ses dons.
Que Dieu vous garde purs et saints en sa présence en tout temps.
Que Dieu vous accorde les richesses de Sa grâce, qu'Il vous apporte la Bonne Nouvelle du salut et qu'Il vous remplisse toujours d'amour pour son peuple.
Que Dieu tout-puissant vous bénisse, au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit.

Assemblée : Amen.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

OU

Que Dieu tout-puissant dans sa grande miséricorde vous bénisse et qu'il fasse que vous soyez toujours conscients de Sa sagesse salvatrice.

-Réponse – Amen.

Qu'il renforce votre foi par des preuves de son amour pour que vous puissiez continuer vos bonnes œuvres.

-Réponse – Amen.

Qu'il guide vos pas vers Lui et vous montre le chemin vers la charité et la paix.

-Réponse – Amen.

Que Dieu tout-puissant vous bénisse, au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit.

-Réponse – Amen.

Signe de la paix

2. Célébration de l'entrée en fonction du CPP lors d'une célébration eucharistique

Les membres du conseil paroissial de pastorale peuvent faire partie de la procession d'entrée. Ils entrent immédiatement derrière la croix et les cierges. Après s'être inclinés devant l'autel, ils prennent leur place dans les bancs désignés (soit les places d'honneur), ou avec leur famille (pour être vus comme venant de l'ensemble de la communauté de foi).

Après l'homélie, le président invite les membres du conseil paroissial de pastorale à s'avancer et à se tenir debout devant l'assemblée.

Rite de l'entrée en fonction

Président : Vous avez été choisis par les membres de la paroisse de _____ pour servir en tant que membres du conseil paroissial de pastorale _____. En acceptant cette responsabilité, vous vous engagez à faire connaître l'Évangile en partageant le ministère de Jésus et la mission de l'Église. Ainsi, vous agissez en solidarité avec les autres

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

dans tout l'archidiocèse d'Edmonton pour édifier le Corps du Christ.
Comprenez-vous et acceptez-vous cette responsabilité?

Candidats : Oui.

Président : Offrez-vous vos talents, votre temps et votre énergie au service de la présente communauté de foi?

Candidats : Oui.

Président : Promettez-vous de vous occuper des besoins spirituels, pastoraux et matériels de cette communauté de foi?

Candidats : Oui.

Président : (Invite l'assemblée à se lever debout. S'adresse à l'assemblée.)

Allez-vous soutenir ces membres du conseil paroissial de pastorale dans l'accomplissement de leur ministère parmi vous?

Assemblée : Oui.

Président : Allez-vous prier pour eux et pour elles pour que leur vie soit toujours un témoignage des valeurs de l'Évangile que nous proclamons et que leurs délibérations et décisions puissent refléter le bien commun de cette paroisse?

Assemblée : Oui.

Président : (S'adresse aux candidats.)

Nous vous donnons un mandat de servir en tant que membres du conseil paroissial de pastorale _____.

Seigneur Dieu, prenez soin de vos serviteurs et de vos servantes.
Guidez leurs activités par la lumière de votre Esprit Saint,
aidez-les à travailler pour votre honneur et votre gloire
et pour le bénéfice de cette communauté de foi
et pour tout le peuple de Dieu.
Nous vous le demandons par le Christ notre Seigneur.

Assemblée : Amen.

Président : Offrons un signe de soutien pour nos sœurs et nos frères qui ont accepté l'appel de servir au sein de notre conseil paroissial de pastorale.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

(Applaudissements de tous.)

(Le président fait signe à tous de retourner à leur place.)

3. Célébration de la Parole pour un discernement dans la sélection des membres du CPP

A) Célébration de la Parole

Accueil

Président : Nous sommes rassemblés ici aujourd'hui pour choisir les nouveaux membres du conseil paroissial de pastorale.

Prions ensemble aujourd'hui et demandons à l'Esprit Saint de nous accorder sagesse, compréhension et conseil. Ouvrons notre esprit et notre cœur pour que nous puissions connaître la volonté de Dieu. Prions afin de pouvoir déterminer clairement que les choix que nous faisons sont conformes à ta volonté. Nous le demandons par le Christ notre Seigneur. Amen.

Président : Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit.

Tous : Amen.

Président : Que la grâce et la paix de notre Seigneur Jésus-Christ soient avec vous.

Tous : Et avec votre esprit.

Lecteur : (Ac 1: 21-26)

« Cet homme doit être l'un de ceux qui nous ont accompagnés tout le temps que le Seigneur Jésus a parcouru le pays avec nous, à partir du moment où Jean l'a baptisé jusqu'au jour où il nous a été enlevé pour aller au ciel. On proposa alors deux hommes : Joseph, appelé Barsabbas, surnommé aussi Justus, et Matthias. Puis, tous ensemble, ils prièrent ainsi : Seigneur, toi qui connais le cœur de tous, montre-nous lequel de ces deux hommes tu as choisi pour occuper la place de Judas dans cette fonction d'apôtre qu'il a quittée pour aller à la place qui est la sienne. Ils tirèrent au sort pour choisir l'un des deux. Le sort désigna Matthias, qui fut ajouté au groupe des onze apôtres. »

Psaume (Ps 62 : 6-9)

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

En Dieu seul, mon âme, aie repos;
car de lui vient mon espoir,
seul il est mon rocher, mon salut,
ma citadelle : je ne serai pas ébranlé.
Sur Dieu reposent mon salut et ma gloire;
Le rocher de ma force, mon abri en Dieu
Confiez-vous en lui, peuple, en tout temps,
Épanchez devant lui votre cœur;
Dieu nous est un abri.

Président : Prions le Seigneur notre Dieu.
Sois parmi nous chaque fois que nous nous réunissons pour discerner
ce qui concerne notre communauté paroissiale. Prions le Seigneur.

Tous : Seigneur, entends notre prière.

Président : Aide-nous à chercher la volonté de Dieu pour notre communauté
paroissiale afin que nous puissions travailler pour la mission salvatrice
de l'Église en notre temps. Prions le Seigneur.

Tous : Seigneur, entends notre prière.

Président : Seigneur, que nos actions s'accomplissent dans ton amour et dans ton
esprit. Aide-nous à reconnaître ta volonté et à l'accomplir. Pour ceux
et celles qui demandent tes conseils et ton soutien aujourd'hui, prions le
Seigneur.

Tous : Seigneur, entends notre prière.

Président : Pour le peuple de Dieu, prions le Seigneur.

Tous : Seigneur, entends notre prière.

Président : Pour le monde entier, prions le Seigneur.

Tous : Seigneur, entends notre prière.

Quelqu'un : Prière spontanée

Tous : Seigneur, entends notre prière.

Président : Comme Jésus nous l'a enseigné, nous osons dire :

Tous : Notre Père...

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Président : Seigneur, envoie ton Esprit Saint parmi nous afin que nous puissions croître en sagesse et en compréhension les uns des autres. Prions le Seigneur.

Tous : Seigneur, entends notre prière.

Amen.

B) Discernement

Écoute – Pendant que le conseil paroissial de pastorale étudie les besoins, les forces, les faiblesses, les espoirs et les objectifs de la paroisse afin de mieux relever les défis spirituels et ministériels de la paroisse.

Discernement – Les profils de candidats sont présentés.

Réflexion – En silence ou avec une musique douce ou « Viens Esprit Saint ».

Consensus – On procède à un scrutin secret, puis on compte les votes et on prépare une liste prioritaire des candidats. Des discussions s'ensuivent jusqu'à ce qu'un consensus soit atteint concernant les résultats.

L'appel - On fait l'appel des candidats selon l'ordre de sélection et on les invite à siéger au sein du conseil paroissial de pastorale.

C) Prière de remerciement à l'Esprit Saint

Tous : Seigneur, avant de partir aujourd'hui, nous te remercions pour la tâche que nous avons accomplie. Grâce à la sagesse et aux conseils de l'Esprit Saint, nous avons été en mesure de faire le bien en ton nom. Nous te sommes reconnaissants de l'aide que tu nous as apportée pour surmonter les obstacles et pour continuer notre œuvre avec enthousiasme et confiance alors que nous travaillons pour bâtir le Royaume de Dieu dans notre paroisse. Amen.

« Vous ne m'avez pas choisi, mais c'est moi qui vous ai choisi. » Jésus nous a choisis pour Lui-même. Nous Lui appartenons. Soyons tellement convaincus de cette appartenance qu'aucune chose, si petite soit-elle, ne pourra nous séparer de Son amour. »

Mère Teresa

4. Le conseil paroissial de pastorale, des personnes de prière

« ..., sans moi vous ne pouvez rien faire ... » (Jn 15 : 5)

Introduction

La prière a pour objet d'unifier les personnes présentes et de donner le ton pour la réunion. Une prière bien préparée sert à rehausser la vie de prière des membres et de la communauté de foi.

On encourage chacun des membres du conseil paroissial de pastorale à préparer ou à présider la prière lors des réunions régulières du CPP. Le membre qui assume la responsabilité de la prière d'ouverture invitera les autres membres soit à diriger le chant, faire la ou les lectures ou à animer le moment de réflexion. Cette préparation doit se faire avant la date de la réunion.

Lorsque les conseils célèbrent ensemble la messe, la liturgie de la Parole ou la liturgie des Heures avant la réunion, on peut se limiter aux seules prières d'ouverture et de clôture.

a) Suggestions de modèles de prière

- I. Chant
- II. Prière d'ouverture
- III. Lecture de la Parole de Dieu
- IV. Réflexion
- V. Prière d'intercession
- VI. Notre Père
- VII. Prière de clôture
- VIII. Bénédiction
- IX. Échange de la paix

b) Préparation de la prière

La célébration de la Parole peut être centrée sur un thème précis tel que :

1. Être disciple et apôtre (Voir les pages 80 et 81.)
2. L'intendance (Voir les pages 82 et 83.)
3. La résurrection
4. L'Esprit
5. Jésus, le Pain de Vie
6. Jésus, le Bon Pasteur
7. La paix
8. L'espoir

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

9. L'unité chrétienne
10. L'amour de Dieu
11. L'amour de son prochain
12. La réconciliation

Un environnement pour la prière peut être créé :

1. en allant dans une autre pièce que la salle de réunion, peut-être même dans l'église;
2. en plaçant les chaises pour former un cercle;
3. en plaçant les chaises autour d'une table ronde basse;
4. en élaborant un centre de beauté;
5. en plaçant la Parole de Dieu dans un endroit bien en vue;
6. en allumant un ou plusieurs cierges;
7. en tamisant l'éclairage;
8. en utilisant de l'encens;
9. en incorporant l'usage de signes et de symboles tels que l'eau, l'huile ou le pain;
10. en faisant jouer de la musique douce de méditation;
11. en utilisant le silence efficacement.

I. Chant

Un hymne à la gloire de Dieu ou un hymne dont le texte se concentre sur le thème choisi pour le temps de prière peut être chanté. Une quantité suffisante de livres de cantiques doit être disponible pour que tout le monde puisse participer. De la musique enregistrée peut être utilisée.

II. Prière d'ouverture

Voir *Oraisons pour des circonstances particulières* (p. 741 à 759) du *Missel Romain*.
Voir le *Livre des bénédictions* (CECC), pages 180 et 181.

Un texte original de prière peut être préparé à la lumière du thème sélectionné et comprendre la doxologie suivante pour clôturer la prière : « Par Jésus, le Christ, notre Seigneur, en union avec le Saint-Esprit. »

III. Lecture de la Parole de Dieu

L'usage d'une concordance de la Bible est utile dans la sélection de la ou des lectures à l'appui d'un thème particulier. Si l'on utilise plus d'une lecture, l'une de ces sélections pourrait être un psaume comme répons.

IV. Réflexion

Cette période peut prendre la forme d'une réflexion en silence, d'une réflexion à haute voix par un membre désigné ou d'une réflexion partagée par les personnes présentes. Pour faciliter la réflexion partagée, les lectures doivent être fournies aux membres avant la réunion.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

V. Prières d'intercession

L'animateur ou l'animatrice présentera l'introduction et la conclusion de ces intercessions. Nous prions pour les besoins de l'Église, pour le monde entier et pour notre communauté locale. Ces intercessions peuvent être basées sur celles qui se trouvent dans le *Sacramentaire*, pages 1040 à 1051, ou celles de la prière du matin ou du soir pour la journée en question. Elles peuvent être préparées à l'avance ou offertes spontanément.

VI. Notre Père

L'animateur ou l'animatrice peut faire une simple introduction du Notre Père et inviter tout le monde à prier ensemble.

« Comme Jésus nous l'a enseigné, prions :

Notre Père..., car c'est à toi qu'appartiennent le règne, la puissance et la gloire pour les siècles des siècles. Amen. »

VII. Prière de clôture

Voir le *Livre des bénédictions V*, pages 179 à 185.

VIII. Bénédiction

Voir le *Livre des bénédictions V*, pages 169 à 186. (La fin est modifiée lorsque la personne qui préside la prière n'est pas un prêtre.)

IX. Signe de la paix

L'échange de la paix est partagé par tous.

c) Suggestions supplémentaires de prières

1. Journées ou soirées de retraite

Il est important pour les membres du CPP de se réunir, au moins une fois par année, pour prier et réfléchir sur le ministère des membres du conseil et particulièrement sur la façon dont ils peuvent contribuer à remplir la mission de la paroisse.

2. Discernement par la prière

Les membres du CPP sont appelés à devenir l'image du Christ et à vivre leurs promesses baptismales. Ils sont également appelés à chercher la volonté de Dieu pour la paroisse. Au cours de la réunion du conseil, les membres prient pour le discernement de l'appel de Dieu, l'ouverture d'esprit pour accepter cet appel, et la liberté pour le vivre.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

5. Célébration de la Parole – 1^{er} thème – Être disciple et apôtre

Chant d'ouverture Robert Lebel – À cause d'une croix
Alpec K 38 – Nous chanterons pour toi, Seigneur

Prière d'ouverture

Président : Dieu notre Père, dans le baptême, Tu nous invites à devenir tes disciples. Par la Parole de Dieu et l'Eucharistie, nous arrivons à comprendre plus clairement le défi et la joie de servir par amour. Rassemble ton peuple dans l'Esprit Saint et guide-nous dans Ton amour. Aide-nous à témoigner l'un à l'autre de la présence du Christ dans le monde... qui vit et règne avec Toi et le Saint-Esprit, en un seul Dieu, pour les siècles des siècles. Amen.

Première lecture (facultative) : 1 P 3 : 8-18

Psaume (facultatif) : Ps 26 Robert Lebel - Montre-moi ton visage
Ps 127 Robert Lebel - Ouvre tes mains
Ps 65 Ps et acclamation de Sœur Agathe Dorge

Chant méditatif Robert Lebel - Comme Lui

Lecture Jn 13 : 4-15

Réflexion Deux minutes de silence **ou** réflexion préparée de trois minutes

Prières d'intercession

Lecteur : Pour ton esprit nourricier qui fait brûler en nous les flammes de la patience, du discernement et de la compréhension, prions le Seigneur.

Tous : Seigneur, entends notre prière.

Lecteur : Pour la sagesse, la perspicacité et la compassion chez toutes les personnes qui utilisent leurs dons et leurs talents dans la tendresse et la bonté au service des malades, des personnes âgées, des pauvres et des marginaux, prions le Seigneur.

Tous : Seigneur, entends notre prière.

Lecteur : Pour que nos cœurs puissent aimer et nos mains servir, pour la santé et la force de travailler pour le règne de Dieu, nous prions le Seigneur.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Tous : Seigneur, entends notre prière.

Lecteur : Pour le courage et l'empressement à suivre la recommandation de Marie à Cana, *Faites tout ce qu'il vous dira*, prions le Seigneur.

Tous : Seigneur, entends notre prière.

Lecteur : Pour les besoins de tout le peuple, les jeunes, les personnes âgées, les parents et les enfants, et pour ceux et celles qui nous ont demandé de prier pour eux, prions le Seigneur.

Tous : Seigneur, entends notre prière.

Lecteur : Pour tous les membres du CPP alors que nous essayons de revêtir l'esprit et le cœur de Jésus et d'agir comme Lui, prions le Seigneur.

Tous : Seigneur, entends notre prière.

Président : Comme Jésus nous l'a enseigné, prions :

Tous : Notre Père..., car c'est à toi qu'appartiennent le règne, la puissance et la gloire pour les siècles des siècles. Amen.

Prière de clôture

Président : Dieu d'amour, Tu nous protèges d'un amour tendre et Tu nous aides tous à persévérer dans le service généreux les uns envers les autres. Unis-nous dans un but commun et aide-nous à croître en sainteté alors que nous suivons les pas de Jésus. Aide-nous à voir clairement que, en tant que disciples du Christ, non seulement nous devons conserver la foi mais aussi nous devons la vivre, la proclamer, en être des témoins et la répandre autour de nous. Nous te le demandons au nom de Jésus. Amen.

Bénédiction

Que le Seigneur nous bénisse et nous garde,
Que le Seigneur fasse rayonner sur nous son regard,
Qu'Il nous accorde sa grâce,
Qu'Il nous donne sa paix. Amen. (Nb 6 : 24-27)

Signe de la paix

Offrons-nous un signe de la paix du Christ.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

6. Célébration de la Parole – 2^e thème – L'intendance

Chant d'ouverture

Alpec 4 Création - Dieu m'a donné
ou Alpec 17 Action de grâces : Tout au long de la route

Prière d'ouverture

Dieu Créateur du ciel et de la terre, tu confies à ton peuple la responsabilité d'être des co-créateurs avec toi. Nous te louons et te remercions d'avoir créé notre monde et de nous avoir donné l'intelligence pour discerner ta volonté. Donne-nous la sagesse et la perspicacité afin d'être de bons intendants de ta création. Nous te le demandons au nom de ton Fils, qui vit et règne avec Toi et le Saint-Esprit, un seul Dieu, pour les siècles des siècles. Amen.

Première lecture (facultative) : Gn 1 : 26-31

Psaume (facultatif)

Ps 8 – Alpec Mission – Nous donnerons la vie
ou Robert Lebel – Dieu a semé la Parole
Ps 29 Psaume et acclamation de Sœur Agathe Dorge ou
Ps 36 Psaume et acclamation de Sœur Agathe Dorge

Lecture : 2 Co 8 : 7-15

Réflexion

Deux minutes de silence ou réflexion préparée de trois minutes

Prières d'intercession

Lecteur : Pour toutes les personnes qui s'efforcent à faire la volonté de Dieu chaque jour, prions le Seigneur.

Tous : Seigneur, entends notre prière.

Lecteur : Pour la paix et la justice dans toutes les nations et pour une distribution équitable de tous les biens de ce monde, prions le Seigneur.

Tous : Seigneur, entends notre prière.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

- Lecteur : Pour notre terre de moisson abondante qui nous permet de partager notre nourriture avec les autres, rendons grâces à Dieu.
- Tous : Seigneur, entends notre prière.
- Lecteur : Pour tous les gens de cette paroisse qui œuvrent assidûment dans leur foyer, sur le marché du travail et dans la communauté, pour améliorer la situation dans le monde, prions le Seigneur.
- Tous : Seigneur, entends notre prière.
- Lecteur : Pour les cœurs repentants d'avoir maltraité notre monde et de nous être maltraités les uns les autres, prions le Seigneur.
- Tous : Seigneur, entends notre prière.
- Président : Comme Jésus nous l'a enseigné, prions :
- Tous : Notre Père..., car c'est à toi qu'appartient le règne, la puissance et la gloire pour les siècles et des siècles. Amen.

Prière de clôture

Dieu éternel, Tu as fait de nous les intendants de toute ta création et Tu nous as donné toutes les grâces dont nous avons besoin pour respecter et honorer tout ce que Tu as créé. Guide-nous dans notre vie et notre ministère pour prendre soin de notre monde et des gens que Tu nous as confiés. Aide-nous toujours à faire ce qui est bien et de voir le sens de ce que nous faisons. Aide-nous à vivre d'une manière digne de tes fils et de tes filles, en toute humilité, avec patience et gentillesse. Nous te le demandons au nom de Jésus. Amen.

Bénédiction

Créateur de l'univers, protège-nous et garde-nous dans la lumière de ta présence. Que nos louanges se mêlent continuellement avec toute la création, jusqu'à ce que nous soyons rassemblés dans la joie éternelle que tu nous as promise dans ton amour. Nous te le demandons par le Christ notre Seigneur. Amen.

Signe de la paix

Au nom de Jésus, offrons-nous un signe de la paix.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

7. Liturgie des Heures

A) Liturgie des Heures (matin)

« Les chrétiens sont appelés par le baptême à devenir des gens de prière, à prier toujours, à louer Dieu et à l'implorer pour le monde entier. Le début et la fin de la journée sont des moments traditionnellement privilégiés pour la prière par le peuple de Dieu. » *Catholic Book of Worship III*.

« Au cours de la prière du matin, la communauté chrétienne loue le Père pour avoir ressuscité son Fils, Jésus, d'entre les morts et pour nous avoir donné de partager sa vie nouvelle. Il convient à la communauté de se rassembler pour célébrer cette liturgie au début de la journée. »
Catholic Book of Worship III, Prière du matin, n° 13.

Pour plus de renseignements sur la liturgie des heures, consulter le calendrier liturgique à *La liturgie des Heures*.

Format de la prière du matin

Posture appropriée

- | | |
|--|---|
| 1. Rituel de la prière <ul style="list-style-type: none">• Invitation à la prière• Hymne du matin | Debout
Tous font le signe de la croix sur les lèvres |
| 2. Psalmodie <ul style="list-style-type: none">• Psaume du matin Ps 62 (63)• Psaume de prière | Assis
Le président se tient debout. |
| 3. Parole de Dieu <ul style="list-style-type: none">• Lecture• Réflexion ou réflexion en silence• Cantique évangélique (Le cantique de Zacharie) | Assis
Tous se lèvent et font le signe de la croix |
| 4. Prière d'intercession <ul style="list-style-type: none">• Intercessions• Notre Père• Prière de clôture | |
| 5. Rite de clôture <ul style="list-style-type: none">• Bénédiction (parlée ou chantée)• Signe de la paix | |

N.B. L'ordre de service pour les présidents est disponible auprès de la Commission liturgique. Téléphone : (780) 469-7672

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

B) Liturgie des Heures (soir)

« Dès qu'il commence à faire nuit, la communauté chrétienne est invitée à se rassembler pour louer et remercier Dieu pour les dons de la journée. L'Église célèbre son sacrifice de prière de la soirée en union avec le sacrifice du Christ sur la croix et prie pour les besoins du monde. »

Catholic Book of Worship III, Prière du soir n° 14.

Format de la prière du soir (sur semaine)

Posture appropriée

- | | |
|--|--|
| 1. Rite d'ouverture | Debout |
| • Invitation à la prière | Tous font le signe de la croix. |
| • Hymne du soir | |
| 2. Psalmodie | Assis |
| • Psaume de l'encens 141 | |
| • Psaume de prière | Le président se tient debout. |
| • Psaume (facultatif) | Assis |
| • Psaume de prière (facultatif) | |
| • Psaume ou cantique de louange (facultatif) | |
| 3. Parole de Dieu | Assis |
| • Lecture | |
| • Réflexion (ou réflexion en silence) | |
| • Cantique évangélique (Cantique de Marie) | Tous se lèvent et font le signe de la croix. |
| 4. Prière d'intercession | Debout |
| • Intercessions | |
| • Notre Père | |
| • Prière de clôture | |
| 5. Rite de clôture | |
| • Bénédiction (parlée ou chantée) | |
| • Signe de la paix | |

N.B. L'ordre de service pour les présidents est disponible auprès de la Commission liturgique. Téléphone : (780) 469-7672

X. QUESTIONS PASTORALES SPÉCIALES

1. TRANSFERT DES PRÊTRES

Comment le CPP peut-il apporter son appui ?

1. Le CPP devrait préparer un profil de la paroisse, s'assurer qu'il est à jour et le remettre à l'archevêque et au comité du personnel des prêtres au moins tous les deux ans. En cas de transfert prévu du pasteur, un profil à jour devrait être remis pas plus tard qu'en novembre de l'année précédente.
2. Le **profil de la paroisse** devrait traiter des sujets mandatés par l'archidiocèse : les membres de l'équipe, les autres membres du personnel, la structure de la paroisse, un aperçu de la paroisse, les organismes et programmes de la paroisse (conseil paroissial, comité liturgique, préparation sacramentelle), les autres programmes (œcuménisme, jeunesse, etc.), les organismes paroissiaux (CWL, C de C, etc., événements spéciaux). On trouve la description entière du profil de la paroisse dans la section bleue du *Archdiocesan Handbook*, disponible au bureau de la paroisse. Pour obtenir les formulaires, consultez la section XI, appendice E, pages 105 à 112.
3. **L'accueil** – Dès que les nominations auront été publiées, on demande aux CPP d'accueillir leur nouveau pasteur en l'invitant à une réunion du CPP en compagnie du pasteur sortant. Cela permettra au nouveau pasteur de se familiariser avec les problèmes et les joies reliés à son nouveau poste, et d'être au courant des activités de la paroisse.
4. **Les finances** – Le CPP et le comité des finances devraient s'assurer de remettre un rapport financier à jour à la chancellerie, au nouveau curé et aux paroissiens.
5. **Ne rien présupposer** – Fournir au nouveau curé le plus de renseignements possibles. Lui fournir une liste des paroissiens, des paroissiennes et des organismes paroissiaux.
6. **Encourager la communication** – Tenir le curé au courant des événements. Lui montrer comment la vision, les buts et les programmes du CPP correspondent à la mission et à la vision de la paroisse.
7. **Être patient et coopératif** – Se rappeler que le changement n'est jamais facile, donc donner le temps au nouveau curé de connaître la paroisse et aux paroissiens et paroissiennes de le connaître.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

2. FIDÈLES DANS L'AVENIR - Transformation des paroisses

1. Lorsque le statut d'une paroisse doit changer, pour des raisons de restructuration, le CPP et le curé jouent un rôle important en préparant les paroissiens à comprendre et accepter le besoin de restructuration. « Les laïcs sont appelés par le baptême à partager la responsabilité de la mission et du ministère dans l'Église. » (Pape Jean-Paul II, 1991) « On peut conclure que la réussite de la transformation des paroisses de l'archidiocèse d'Edmonton dépendra du rôle grandement élargi des laïcs. » *Faithful Into The Future - A Pastoral Plan for the Catholic Archdiocese of Edmonton* (1998).
2. Les curés et les CPP recevront l'aide nécessaire pour mettre en place des structures organisationnelles et gestionnaires appropriées et fonctionnelles, et pour travailler dans un esprit de collaboration, d'équipe et de communication au moyen du manuel et des ateliers *Ensemble dans le ministère*.
3. Les réunions conjointes doivent être tenues avec la participation de toutes les paroisses impliquées dans la restructuration afin de discuter de leurs inquiétudes respectives. Certains des points à discuter peuvent comporter les sujets suivants :
 - les horaires des messes;
 - les finances – les comptes bancaires, les dettes, les hypothèques;
 - les bâtiments – la garde/vente, l'entretien;
 - le personnel – l'ancienneté, les compétences, la permanence;
 - l'histoire – les traditions, les célébrations spéciales;
 - la représentation sur un CPP pour la nouvelle paroisse restructurée;
 - les autres inquiétudes.
4. Les réunions régulières de chacun des CPP de toutes les paroisses concernées peuvent être tenues en même temps dans un même endroit après une réunion conjointe de ces conseils. Ainsi, le ou les curés pourraient rencontrer tous les CPP afin de les conseiller et de les aider au plan de la restructuration.
5. Il est indispensable que le CCP accorde la plus haute priorité à l'élaboration d'un plan d'action visant à encourager les paroissiens appelés à la prêtrise et à la vie consacrée, et à faire comprendre aux autres paroissiens leur rôle à fournir de telles vocations.

**3. PROCÉDURES À SUIVRE SI UN CURÉ TOMBE MALADE, S'IL MEURT
OU S'IL EST ABSENT**

1. En cas de maladie prolongée, le curé fait habituellement le nécessaire pour que l'archevêque lui fournisse un prêtre suppléant. Selon les circonstances, ce prêtre peut être nommé administrateur de la paroisse (consultez la section XI, appendice M, Glossaire, page 139) ou on peut lui demander simplement de célébrer les messes de fin de semaine pour la paroisse.
2. Dans le dernier cas, l'archevêque pourrait confier l'administration de la paroisse à un(e) agent(e) de pastorale, à la/au secrétaire de la paroisse, à la/au président(e) du CPP, etc. Les détails concernant les responsabilités de cette personne seraient déterminés par l'archevêque ou par son délégué. Les prises de décisions importantes s'effectueraient en consultation avec le bureau de l'archevêque.
3. En cas de décès ou de l'absence imprévue du curé de la paroisse, il faudrait en aviser le bureau de l'archevêque. Là aussi, l'archevêque ou son délégué ferait le nécessaire pour former une administration paroissiale la plus souple possible pendant la période de transition ou d'absence.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

XI. LES APPENDICES

A – Processus de réflexion du conseil paroissial de pastorale

B – L'ordre du jour d'une réunion

C – L'évaluation d'une réunion

D – Le formulaire de rapport du CPP à un comité

E – Le profil de la paroisse

F – Encourager la participation à la mission de l'Église

G – Le discernement

H – Une activité de prise de décision

I – Sondage de la paroisse

J – Les canons relatifs aux conseils paroissiaux

K – Les documents de base de l'Église concernant le conseil paroissial de pastorale

L – Les petites communautés chrétiennes

M – Glossaire

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Appendice A

Processus de réflexion du conseil paroissial de pastorale

L'évaluation du présent est une méthode de façonner l'avenir. Ce processus d'auto-évaluation est une façon de réfléchir sur les forces d'une paroisse et de faire ressortir tous les secteurs qui pourraient avoir besoin d'améliorations.

Directives : On demande à chacun des membres du CPP de répondre individuellement aux questions posées. Les résultats sont ensuite recueillis par le président ou la présidente d'assemblée, par l'exécutif ou par un autre animateur, puis font l'objet de discussions au cours d'une réunion du CPP.

I. OBJECTIF

1. Selon vous, quel est l'objectif du conseil paroissial de pastorale?

2. Les membres du CPP sont-ils tous en accord avec l'objectif du conseil?
Veuillez expliquer brièvement.

II. LES RELATIONS – Veuillez cocher la réponse qui convient LE MIEUX.

1. La relation entre le CPP et le personnel de la paroisse est une relation :

de collaboration
 de non-collaboration
 autre (veuillez expliquer) _____

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

2. La relation entre le CPP, la paroisse, les paroissiens et les paroissiennes est une relation :

- à deux sens (ouverte aux commentaires)
- à sens unique (quelques commentaires)
- à sens unique (peu de commentaires)
- fermée (peu de renseignements reçus ou partagés)
- autre (veuillez expliquer) :

Commentaires :

3. La relation entre le CPP et ses sous-comités est une relation :

- indépendante
- dépendante
- interdépendante

Commentaires : _____

4. La relation entre le CPP et le curé est une relation :

- de collaboration
- de non-collaboration
- autre (veuillez expliquer) _____

Commentaires : _____

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

5. La relation entre le CPP et l'équipe paroissiale est une relation :

- de collaboration
- de non-collaboration
- autre (veuillez expliquer) _____

Commentaires : _____

6. La relation entre le CPP et l'ensemble de la communauté est une relation :

- de collaboration
- de non-collaboration
- autre (veuillez expliquer) _____

Commentaires : _____

III. RESPONSABILITÉS

Veuillez cocher TOUTES les réponses qui s'appliquent.

Les responsabilités du CPP sont :

- d'accepter Jésus comme étant la Voie, la Vérité et la Vie;
 - de créer une vision pour remplir la mission de Jésus;
 - d'établir des priorités pour le bien commun de la paroisse;
 - de développer un plan élaboré de pastorale pour la paroisse;
 - d'approuver l'ensemble du budget paroissial qui reflète les priorités établies;
 - de coordonner le ministère paroissial au moyen de comités de tâches/de groupes;
 - d'être en communication avec les paroissiens et les paroissiennes afin de connaître leurs besoins;
 - de développer sa propre vie spirituelle en tant que conseil de pastorale;
 - autre (veuillez expliquer) _____
- _____

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Les responsabilités des comités sont :

- de recommander des politiques au CPP;
 - de découvrir les besoins et de planifier pour les ministères, les services et les programmes;
 - de coordonner les ministères, les services et les programmes approuvés par le CPP en collaboration avec le personnel paroissial
 - d'offrir une formation aux paroissiens et aux paroissiennes qui font partie d'un ministère;
 - autre (veuillez expliquer) _____
-

Les responsabilités des présidents ou présidentes de comités sont :

- de faciliter les réunions de leur comité et d'en planifier l'ordre du jour;
 - de représenter le comité sur le CPP;
 - d'être chargés d'exécuter le travail du comité entre les réunions;
 - autre (veuillez expliquer). _____
-

IV. CHOISIR LES MEMBRES DU CPP

Veuillez cocher le mot ou l'énoncé qui s'applique LE MIEUX :

1. La méthode de sélection des membres du CPP :

- est satisfaisante;
- a besoin d'améliorations;
- devrait être entièrement révisée.

Commentaires : _____

2. L'orientation et la formation des membres du CPP :

- sont satisfaisantes;
- ont besoin de quelques améliorations;
- devraient être entièrement révisées;
- sont inexistantes;
- sont requises.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Commentaires : _____

3. L'orientation et la formation des présidents ou présidentes de comités :

- sont satisfaisantes;
- ont besoin de quelques améliorations;
- devraient être entièrement révisées;
- sont inexistantes;
- sont requises.

Commentaires : _____

V. PRISE DE DÉCISION

Veillez cocher le mot ou l'énoncé qui s'applique LE MIEUX :

1. La méthode de prise de décision du CPP :

- est satisfaisante
- est insatisfaisante par moments
- est insatisfaisante la plupart du temps
- est parfois ambiguë
- varie d'une réunion à l'autre
- autre (veuillez expliquer) _____

Commentaires : _____

2. Une fois la décision prise, chaque membre du conseil reconnaît qu'il est responsable de sa mise en œuvre:

- sur toute la ligne
- la plupart du temps
- parfois
- presque jamais
- jamais

Commentaires : _____

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

VI. FORMATION SPIRITUELLE ET DÉVELOPPEMENT DES HABILITÉS

Veillez cocher le mot ou l'énoncé qui s'applique LE MIEUX :

1. En tant que membre du CPP, le climat pour la croissance spirituelle est :

- excellent
- très bon
- bon
- passable
- mauvais

Commentaires : _____

2. Lors des réunions, la période de temps consacrée à la prière, à la réflexion et à l'étude est :

- excellente
- très bonne
- bonne
- passable
- insuffisante

Commentaires : _____

3. Les membres du CPP reconnaissent l'importance de la prière comme base dans la prise de décision (discernement) :

- très bien
- un peu
- pas du tout

4. Les membres du CPP ont l'occasion de développer leurs habiletés à diriger :

- souvent
- parfois
- de temps en temps
- rarement
- jamais

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Commentaires : _____

5. Je crois que j'ai encore beaucoup à apprendre au niveau :

- du savoir-écouter;
- de la façon de m'exprimer à propos de ce qui se dit;
- de la croissance spirituelle;
- de l'étude et de la réflexion;
- du travail harmonieux en groupes;
- de l'habileté à inspirer et guider les autres;
- de l'habileté à déléguer des responsabilités;
- « du suivi » après m'être engagé à une tâche;
- de l'habileté à prendre des décisions;
- du don requis de temps et d'énergie à concentrer sur le CPP;
- autres – par exemple, habiletés spéciales requises pour l'année qui vient. _____

VII. STRUCTURE

1. L'ordre du jour des réunions du CPP est :

- stimulant
- satisfaisant
- parfois insatisfaisant
- insatisfaisant la plupart du temps
- parfois ambigu
- varie d'une réunion à l'autre
- autre (veuillez expliquer) _____

Commentaires : _____

2. La structure de comité du CPP :

- est stimulante;
- satisfait aux besoins de la paroisse;
- satisfait à certains besoins de la paroisse;
- a besoin d'être révisée;
- autre (veuillez expliquer). _____

Commentaires : _____

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

VIII. ORIENTATION FUTURE :

Afin de satisfaire aux besoins de la paroisse, le CPP doit aborder les questions suivantes en ce qui concerne son fonctionnement.

(Énumérez par ordre d'importance.)

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

Nous vous remercions de votre réflexion. Veuillez remettre à la / au président(e) d'assemblée.

APPENDICE B

L'ORDRE DU JOUR D'UNE RÉUNION

Il est essentiel de bien préparer l'ordre du jour. Règle générale, chacun des membres du CPP devrait recevoir l'ordre du jour avant la prochaine réunion afin qu'il puisse penser et réfléchir aux points qui seront abordés.

Voici une suggestion de format d'ordre du jour qui devrait refléter les besoins particuliers en matière de style et de type de réunion convoquée.

Style

- formel;
- informel;
- prévu;
- répondant à un besoin immédiat.

Type

- séance annuelle d'établissement des objectifs et de développement de conscience communautaire;
- séances de travail régulières;
- réunions de comité régulières;
- assemblée générale annuelle de la communauté paroissiale.

Ordre du jour

1. Prière d'ouverture
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
4. Correspondance
5. Affaires découlant du procès-verbal
6. Affaires courantes
7. Nouvelles questions
8. Rapports des comités ou des ministères
9. Rapport du curé
10. Période réservée à l'éducation/à l'étude
11. Prière de clôture

APPENDICE C

L'ÉVALUATION D'UNE RÉUNION

Les réunions doivent être évaluées périodiquement afin que les membres en déterminent l'efficacité. On peut inclure tous les membres du CPP, certains membres choisis ou des bénévoles. Des points supplémentaires d'évaluation pourraient être ajoutés si jugés nécessaires. On devrait partager les résultats de l'évaluation avec tous les membres du CPP. Une discussion au sujet des domaines nécessitant des améliorations pourrait s'ensuivre.

Veuillez évaluer chacun des points suivants en encerclant un seul numéro.

	<u>Excel- lent</u>	<u>Très bien</u>	<u>Bien</u>	<u>Pas- sable</u>	<u>À amé- liorer</u>
1. Les réunions sont prévues à une heure et à un endroit qui convient aux membres, au personnel de la paroisse et aux paroissiens et paroissiennes.	5	4	3	2	1
2. Les ordres du jour des réunions sont envoyés à l'avance et contiennent une description précise de chaque point à aborder.	5	4	3	2	1
3. Les procès-verbaux des réunions sont complets, précis et lisibles.	5	4	3	2	1
4. Très peu de sujets sont ajoutés à l'ordre du jour une fois que ce dernier a été envoyé.	5	4	3	2	1
5. La documentation est claire, succincte, mais complète et permet de comprendre les sujets en question.	5	4	3	2	1
6. Tous les sujets de l'ordre du jour sont numérotés pour mieux s'y rapporter pendant la réunion.	5	4	3	2	1
7. Les rapports sont succincts, mais il y	5	4	3	2	1

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

a suffisamment de temps pour partager les renseignements.

8.	Les rapports permettent à tous de se tenir au courant des activités de chaque comité.	5	4	3	2	1
9.	Les réunions du CPP débutent à l'heure prévue et ne durent habituellement pas plus d'une heure et demie à deux heures.	5	4	3	2	1
10.	Les réunions sont menées avec souplesse, efficacité et selon l'ordre du jour.	5	4	3	2	1
11.	Tous les membres ont suffisamment d'occasions de participer.	5	4	3	2	1
12.	Les membres sont encouragés à exprimer leur opinion.	5	4	3	2	1
13.	Les décisions sont habituellement prises par consensus plutôt que par débat sommaire.	5	4	3	2	1
14.	Les membres assistent régulièrement aux réunions et sont ponctuels.	5	4	3	2	1
15.	Les membres sont prêts à participer.	5	4	3	2	1
16.	La courtoisie entre les membres permet au groupe de fonctionner avec efficacité.	5	4	3	2	1
17.	Les procès-verbaux et les ordres du jour sont déposés et distribués aux membres du CPP.	5	4	3	2	1
18.	Les réunions spéciales sont minimales et ouvertes aux paroissiens et paroissiennes.	5	4	3	2	1

Total pour chaque colonne :						
-----------------------------	--	--	--	--	--	--

APPENDICE D

LE FORMULAIRE DE RAPPORT DU CPP À UN COMITÉ

À : _____
Comité ou organisation

Du : Conseil paroissial de pastorale

Objet : _____

Date : _____

Action ou demande : _____

Approuvée par le CPP : _____ Refusée par le CPP : _____

Demande de renseignements supplémentaires par le CPP : _____

Présenter la demande auprès de : _____

Commentaires écrits des membres du CPP concernant la demande :

NOM

COMMENTAIRES

NOM	COMMENTAIRES
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Nous vous demandons, ainsi qu'à votre comité ou organisation, de considérer tous les commentaires mentionnés ci-dessus par rapport à votre demande ou action. Si d'autres renseignements s'avéraient nécessaires ou s'il y avait de nouveaux développements ou s'il fallait en discuter plus longuement, veuillez soumettre au CPP un nouvel examen de votre demande ou action.

APPENDICE E

LE PROFIL DE LA PAROISSE

Date _____ Rempli par _____

Structure de la paroisse

Limites _____

Nombre approximatif d'élèves _____

Écoles _____

Hôpitaux _____

Foyers pour personnes âgées / autres institutions _____

Énoncé de mission _____

Rapport annuel de statistiques paroissiales – Joindre à ce profil.

Rapport annuel de la pastorale paroissiale – Joindre à ce profil.

Comité des finances

Nom _____

Adresse _____ Tél.: _____

Responsabilités : _____

Nom _____

Adresse _____ Tél. : _____

Responsabilités : _____

Nom _____

Adresse _____ Tél. : _____

Responsabilités : _____

Nombre de comptes bancaires _____

Emplacement des registres _____

Coffre-fort _____ Emplacement _____

Budget annuel - Joindre à ce profil.

États financiers des années précédentes - Joindre à ce profil.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Conseil paroissial de pastorale

Président / Présidente

Nom _____
Adresse _____ Tél. : _____
Responsabilités : _____

Vice-Président / Vice-Présidente

Nom _____
Adresse _____ Tél. : _____
Responsabilités : _____

Secrétaire

Nom _____
Adresse _____ Tél. : _____
Responsabilités : _____

Trésorier / Trésorière

Nom _____
Adresse _____ Tél. : _____
Responsabilités : _____

Comités	Président / Présidente	Téléphone
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Constitution – Joindre à ce profil.

Réunions. Quand : _____ Où : _____ Heure : _____

Comité de liturgie

Président / Présidente

Nom _____
Adresse _____ Tél. : _____
Responsabilités : _____

Vice-Président / Vice-Présidente

Nom _____

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Adresse _____ Tél. : _____
Responsabilités : _____

Secrétaire

Nom _____
Adresse _____ Tél. _____
Responsabilités : _____

Activités spéciales _____
Heures des messes _____
Horaire d'été _____
Heures pour la confession _____
Célébrations pénitentielles _____

Programmes sacramentaux – Joindre à ce profil.

LE CATÉCHUMÉNAT

Membres de l'équipe – adresses et numéros de téléphone
Réunions – date, lieu, heure, nombre
Procédure générale de célébration pour chacun des sacrements d'initiation.
Participation des écoles, du diocèse, etc.

LE BAPTÊME

Membres de l'équipe – adresses et numéros de téléphone
Réunions – date, lieu, heure, nombre
Procédure générale d'une célébration du sacrement.
Participation des écoles, du diocèse, etc.

LA PREMIÈRE COMMUNION

Membres de l'équipe – adresses et numéros de téléphone
Réunions – date, lieu, heure, nombre
Procédure générale d'une célébration du sacrement.
Participation des écoles, du diocèse, etc.

LA RÉCONCILIATION

Membres de l'équipe – adresses et numéros de téléphone
Réunions – date, lieu, heure, nombre
Procédure générale d'une célébration du sacrement.
Participation des écoles, du diocèse, etc.

LA CONFIRMATION

Membres de l'équipe – adresses et numéros de téléphone
Réunions – date, lieu, heure, nombre
Procédure générale d'une célébration du sacrement.
Participation des écoles, du diocèse, etc.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

LE MARIAGE

Membres de l'équipe – adresses et numéros de téléphone

Réunions – date, lieu, heure, nombre

Procédure générale d'une célébration du sacrement.

Participation du diocèse, etc.

L'ONCTION DES MALADES

Membres de l'équipe – adresses et numéros de téléphone

Réunions – date, lieu, heure, nombre

Procédure générale d'une célébration du sacrement.

Participation des écoles, du diocèse, etc.

Autres programmes – Par exemple, pour l'œcuménisme, la justice sociale, l'éducation des adultes, les jeunes, etc. – Joindre à ce profil.

Comités exécutifs – noms, adresses, numéros de téléphone

Buts et objectifs

Réunions – date, lieu, heure, nombre

Forces, faiblesses, préoccupations, etc.

Organisations paroissiales - Par exemple, la CWL, les C de C, le Men's Club, les groupes de prière, les petites communautés chrétiennes, etc. – Joindre à ce profil.

Comités exécutifs - Noms, adresses, numéros de téléphone

Buts et objectifs

Réunions – Date, lieu, heure, nombre

Participation du prêtre

Forces, faiblesses, préoccupations, etc.

Activités spéciales

Ventes de charité _____

Assemblées annuelles _____

Célébrations _____

Campagnes _____

Programmes d'intendance _____

Autres activités / organisations / comités – Veuillez ajouter tout renseignement ou commentaire qui pourrait être utile.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

L'ARCHIDIOCÈSE CATHOLIQUE D'EDMONTON
RAPPORT ANNUEL DE STATISTIQUES PAROISSIALES

Pour l'année se terminant le 31 décembre _____

Paroisse : _____
Adresse : _____
Missions : _____
Curé (administrateur) : _____
Associé(s) associée(s) : _____
Prêtre(s) en résidence : _____

Employés :				
Nom	Poste	Perm./Temp.*	Date d'embauche	
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

*Permanent : 35 à 40 h / sem. Temporaire : +18 h / sem. Occasionnel : -18 h / sem.

La chancellerie a-t-elle dans ses dossiers un curriculum vitæ pour chaque employé?
Oui ____ Non ____ En faire parvenir un exemplaire à la chancellerie.

I. STATISTIQUES SACRAMENTELLES

- | | |
|--|--|
| 1. Baptême : | 2. Rituel d'initiation chrétienne : |
| a) Bébés (0 à 1 an) _____ | a) Adultes (RICA) _____ |
| b) Enfants (1 à 7 ans) _____ | b) Enfants (RICE) _____ |
| c) Âge de raison (plus de 7 ans) _____ | |
| d) Profession de foi seulement _____ | |

3. **Confirmation :** _____ 4. **Première communion :** _____

Date de la dernière confirmation _____

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| 5. Mariages : | 6. Décès : |
| a) Total pour l'année _____ | a) Enfants (- 16 ans) : _____ |
| b) Mariages catholiques _____ | b) Adultes (+ 16 ans) : _____ |
| c) Mariages mixtes _____ | |

Votre paroisse offre-t-elle un cours de préparation au mariage?
Oui ____ Combien de couples ont assisté à ce cours pendant l'année? _____
Non ____

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

7. Sacrement de réconciliation :

Planifié régulièrement _____
Célébrations pénitentielles _____

II. POPULATION

Paroissiens (inscrits au registre paroissial ou connus) :

Paroisse _____	Familles _____	Personnes _____
Mission _____	Familles _____	Personnes _____
Mission _____	Familles _____	Personnes _____
Mission _____	Familles _____	Personnes _____

III. CONSEIL PAROISSIAL DE PASTORALE

1. Votre paroisse (ou missions) a-t-elle un CPP ? Oui _____ Non _____

Président(s) / présidente(s) : Adresse : N° de téléphone :

2. Votre paroisse (ou missions) a-t-elle un comité des finances? Oui _____ Non _____

Président(s) / présidente(s) : Adresse : N° de téléphone

Signé le _____ jour de _____ 20____

Signature : _____ Titre : _____

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Chancellerie
L'ARCHIDIOCÈSE CATHOLIQUE D'EDMONTON
8421 – 101^{re} AVENUE
EDMONTON, ALBERTA, Canada T6A 0L1
Téléphone : (780) 469-1010
Télécopieur : (780) 465-3003
Site Web : www.edmontoncatholic-church.com

RAPPORT ANNUEL DE PASTORALE _____ (année)
PAROISSE _____
VILLE / VILLAGE _____

Nouveaux programmes ou nouvelles initiatives de pastorale entrepris cette année ou prévus pour l'année prochaine. (Veuillez donner des détails, décrivant les méthodes, les réussites, les attentes, etc.) *

* Veuillez retourner ce formulaire avant le 31 janvier, même si aucun nouveau programme de pastorale n'a été entrepris au cours de l'année précédente.

APPENDICE F

ENCOURAGER LA PARTICIPATION À LA MISSION DE L'ÉGLISE

1. LA MOTIVATION – POURQUOI S'ENGAGER?

Jésus résuma son message d'une manière qui fait du service un mode de vie.

« Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés. Si vous vous aimez les uns les autres, alors tous sauront que vous êtes mes disciples. »
(Jn 13 : 34-35)

Une paroisse revient sur ce thème fondamental lorsqu'elle lance un appel à ses membres à donner de leur temps et de leurs énergies. Une telle attitude – l'esprit – caractérise la participation d'un chrétien.

Il serait considéré comme étroit d'esprit de négliger la présence d'autres facteurs. La motivation comprend non seulement une dimension spirituelle, mais aussi un désir à développer d'autres aspects de la croissance humaine. Ces deux aspects font partie des besoins fondamentaux, des soifs et des désirs qui incitent une personne à servir. Ces aspects n'entrent pas en conflit avec l'orientation de base d'une personne par rapport aux autres. En fait, les facteurs personnels qui influencent une personne à s'engager constituent une force face à son engagement.

À titre d'exemple, n'importe lequel des facteurs suivants peut influencer une personne à s'engager dans un projet d'aide :

- l'épanouissement de soi-même;
- la réputation;
- l'affection ou l'amour;
- l'idéalisme;
- le pouvoir;
- le désir d'aider, de faire le bien.

Plus les besoins qui motivent une personne sont élémentaires, mieux c'est, car cette personne participera plus longtemps au projet. Si une personne se joint à un projet avec le désir d'aider et qu'elle est incapable de le faire, ses besoins demeurent insatisfaits et elle aura tendance à quitter le projet.

2. SUGGESTIONS POUR FAIRE PARTICIPER LES GENS

Invitation personnelle – Inviter les gens personnellement plutôt que de le faire par courrier, par téléphone ou de la chaire (affection, réputation, idéalisme).

Faire participer tout le monde – Ne pas tout planifier d'avance, mais plutôt engager tout le monde dans la planification (pouvoir, épanouissement de soi-même).

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Identifier le(s) but(s) – Communiquer clairement ce qu'il faut accomplir et donner aux individus leurs responsabilités, tout en leur laissant la possibilité d'être souples et imaginatifs sur la façon d'atteindre le(s) but(s) (idéalisme, motivation).

Divertissement – Planifier des moments de divertissement dans l'exécution d'un travail. Si 25 personnes se présentent pour peindre la salle paroissiale, au lieu de peindre de 19 h 30 à 22 h 30, cesser les travaux à 22 h et servir des rafraîchissements. Inclure cette activité au calendrier et au budget du projet (reconnaissance, motivation).

Description des tâches – Présenter une description des tâches claire et détaillée de sorte que la personne chargée d'accomplir la tâche sache ce à quoi on s'attend d'elle.

Orientation et formation – Offrir une formation aux bénévoles afin qu'ils puissent connaître « l'objectif » de leur tâche et « la façon » de l'exécuter (pouvoir et épanouissement de soi).

Permettre à tout le monde de contribuer – Un plan devrait être conçu pour permettre à chacun et à chacune de mettre ses talents au service de la paroisse. Certains paroissiens ou paroissiennes peuvent être dans l'impossibilité de contribuer pour les raisons suivantes :

- aucun moyen de transport;
- difficultés financières;
- besoin de gardienne d'enfant(s);
- âge (jeunes ou âgés);
- incapacités physiques ou mentales;
- langue ou culture (nouveau au Canada).

Vision – Expliquer la mission, la vision entière, de sorte que la personne puisse avoir le sentiment de faire partie de l'ensemble et ainsi peut être appuyée pendant les temps difficiles.

Durée d'engagement – Être précis en ce qui concerne le début et la fin d'une tâche. Lorsque la date d'exécution est atteinte, la personne peut décider de renouveler son engagement à la présente tâche ou passer à autre chose, tout en sachant qu'il n'existe aucune animosité.

Remerciements – Être généreux en compliments et remercier tout le monde. Aller au-delà des attentes prescrites par le protocole et être positifs envers les autres; se rappeler que tout le monde n'est pas toujours capable d'accomplir tout ce que l'on espérait accomplir. Aucune personne ne doit être tenue pour acquise. Par exemple, ne jamais oublier de remercier le curé ou le personnel paroissial, leur donnant le crédit d'avoir entrepris ou autorisé les projets.

Célébrer les réussites

3. L'INVITATION – DEMANDER DE L'AIDE

TECHNIQUES DE RECRUTEMENT (telles qu'on peut les trouver dans l'Évangile selon saint Jean)

Publicité - Jean et André répondirent à la « publicité » de Jean-Baptiste sur les rives du Jourdain.

Personnes envoyées – André référa Simon Pierre; Philippe référa Nathanaël.

Invitation personnelle – La phrase « Venez, suivez-moi! » en persuada huit autres. Nul ne possède la meilleure technique; une combinaison de techniques semble produire les meilleurs résultats. La publicité générale obtient le moins de réponses. Par exemple dans le cas des apôtres, 17 % d'entre eux ont été ainsi recrutés. Par ailleurs, une combinaison de références et d'invitations personnelles a produit un résultat de 83 % lorsque Jésus recruta ses premiers disciples.

Les mêmes personnes – Au lieu de demander de l'aide aux mêmes personnes, leur demander plutôt de persuader des amis et fournir des noms de membres potentiels. Ainsi, d'autres personnes s'engagent et on permet d'éviter « l'épuisement ».

Les femmes au travail – Beaucoup de femmes travaillent à l'extérieur de la maison et beaucoup d'entre elles aimeraient aider. En conséquence, une certaine souplesse au niveau du programme sera nécessaire si l'on veut employer leurs nombreux talents. Les femmes qui travaillent à la maison favorisent de plus en plus les projets qui donnent un sens à la vie et qui favorisent l'épanouissement personnel.

Les nouveaux venus – attendent que nous les demandions

Les jeunes – attendent que nous les demandions

Les aînés – attendent que nous les demandions

Les groupes ethniques – attendent que nous les demandions

Se rappeler ce qui suit :

1. On a tous **besoin** de savoir que l'on a **besoin** de nous.
2. On a tous besoin d'avoir des **façons de partager** avec les autres les talents que Dieu nous a donnés.
3. **Les projets d'Église** auxquels on invite les gens à participer **devraient** :
 - être d'ambiance chrétienne;
 - permettre une croissance personnelle par rapport à Dieu et aux autres chrétiens;
 - améliorer le sentiment de valorisation de la personne;
 - encourager tout le monde à participer.

APPENDICE G

LE DISCERNEMENT

1. POURQUOI LE DISCERNEMENT?

- a) Le processus électoral ne présente pas d'occasions pour associer les besoins paroissiaux aux talents et aux dons de ses membres.
- b) On demande aux paroissiens et aux paroissiennes de voter pour des personnes qu'ils connaissent à peine. Cela est spécialement vrai dans les grandes paroisses.
- c) Un processus enraciné dans la prière et le discernement reflèterait mieux notre patrimoine chrétien et nos valeurs en matière de charité, d'honnêteté et d'amour.

Ac 1: 21-26 : « Cet homme doit être l'un de ceux qui nous ont accompagnés tout le temps que le Seigneur Jésus a parcouru le pays avec nous, à partir du moment où Jean l'a baptisé jusqu'au jour où il nous a été enlevé pour aller au ciel.

On proposa alors deux hommes : Joseph, appelé Barsabbas, surnommé aussi Justus, et Matthias. Puis, tous ensemble, ils prièrent ainsi : "Seigneur, toi qui connais le cœur de tous, montre-nous lequel de ces deux hommes tu as choisi pour occuper la place de Judas dans cette fonction d'apôtre qu'il a quittée pour aller à la place qui est la sienne." Ils tirèrent au sort pour choisir l'un des deux. Le sort désigna Matthias, qui fut ajouté au groupe des onze apôtres. »

2. LE PROCESSUS DE DISCERNEMENT

a) La prière

- Le processus se fait dans une ambiance de prière, ce qui lui assure les meilleures conditions.
- La prière purifie les participants et les libère de tout préjugé, de toute préconception et de tout motif égoïste.
- La prière donne la force pour chercher en toute objectivité, pour considérer la situation de la communauté.

b) L'écoute

- En s'appuyant sur le travail effectué au cours de l'année précédente, discuter et examiner les besoins de la paroisse.
- Examiner les tendances de la paroisse, ses faiblesses et ses forces, ses espoirs et ses buts.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

« Si nous voulons améliorer nos conseils, il nous faut alors découvrir l'importance d'exprimer plus précisément la mission des conseils. Si nous étions plus précis au sujet de notre mission, nous pourrions choisir les membres des conseils à partir des besoins de la mission et discerner avec soin qui peut et devrait prendre cette responsabilité. » Mark Fischer, professeur agrégé en théologie, St. John's Seminary, Camarillo, CA. « Three Common Council Problems », dans *Today's Parish*, octobre 1997, pages 11-15.

La première chose qu'un conseil doit avoir, c'est une vision de l'Église. Cette vision constitue la clé de son ministère. Autrement, un conseil devient plus ou moins un comité qui se mêle de la gestion d'une fabrique de paroisse. Saisir cette vision est tout un défi à relever; ... trouver la volonté de Dieu pour cette communauté de foi.

Le discernement permet de choisir les personnes qui peuvent présentement relever les défis spirituels et ministériels de la communauté.

c) Le discernement

- On présente les profils des candidats au CPP, soit par l'examen de leur candidature, soit par leur parrain / marraine, ou un membre du CPP.
- On pose des questions afin d'éliminer toute confusion.
- On prie pour être guidé, puis les membres se dispersent pour réfléchir en silence.

d) Le consensus

- On procède à un scrutin secret.
- On compte les votes et on prépare une liste des candidats classés selon l'ordre de priorité.
- On poursuit les discussions tant qu'un consensus n'aura pas été obtenu à propos des résultats.
- On offre une prière à l'Esprit Saint pour le remercier de son aide.

e) L'appel

On approche les candidats par ordre de sélection et on les invite à siéger au sein du conseil paroissial de pastorale, puis on poursuit le processus jusqu'à ce que les autres postes vacants soient comblés.

Célébration de la Parole pour un discernement en matière de la sélection des nouveaux membres du CPP. (Voir la section IX, Suggestions de célébrations et de prières, pages 74 à 80.)

3. DE QUELLE MANIÈRE LA PAROISSE PARTICIPE-T-ELLE AU PROCESSUS DE DISCERNEMENT?

Étape éducative

- Nommer quelques critères qu'une personne peut utiliser pour évaluer si elle possède les talents nécessaires pour servir présentement dans ce ministère.
- Ces critères pourraient inclure :
 - des critères constitutionnels, par exemple – un paroissien ou une paroissienne – définie comme étant une baptisée ou un baptisé catholique qui est enregistré(e) comme membre de la paroisse;
 - une aptitude à l'écoute;
 - une aptitude à exprimer avec précision ce qu'une personne a entendu;
 - un désir de grandir sur le plan spirituel;
 - une ouverture à l'étude et à la réflexion;
 - une ardeur à aider la paroisse à exprimer sa vision ou sa mission;
 - une aptitude pour le travail en groupe;
 - une aptitude pour inspirer et guider les autres;
 - une volonté à déléguer des responsabilités;
 - une aptitude à assurer un « suivi des opérations » après avoir accepté un engagement;
 - une aptitude à prendre des décisions;
 - un certain enthousiasme au sujet de la paroisse;
 - une aptitude à accorder le temps nécessaire et à concentrer ses énergies;
 - autres. (Par exemple, certaines habiletés requises pour satisfaire aux besoins des prochaines années).

Recommandation / Étape de la nomination

- Une liste des critères est présentée sur le formulaire de nomination et de recommandation.
- Les candidats ou les candidates peuvent donner leur nom ou un paroissien ou une paroissienne peut parrainer une personne.

Étape de renseignements

- Les candidats et les candidates apprennent davantage au sujet du rôle et des fonctions du CPP au sein de l'Église d'aujourd'hui.
- Les candidats et les candidates apprennent davantage au sujet des qualités et des habiletés qui sont utiles à un membre du conseil. Personne ne possède toutes les habiletés, mais il est bon que l'ensemble du conseil en ait le plus possible.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Étape du discernement.

Cette étape aide à choisir les personnes qui sont appelées à servir présentement sur le conseil. Les personnes qui sont appelées à servir au sein du CPP sont :

- celles qui disposent de **temps** – sans ces temps libres, elles ne peuvent pas donner au conseil l'attention qu'il mérite;
- celles qui en ont le **désir** – sans le désir, elles manquent d'engagement;
- celles qui ont l'**aptitude à servir** – sans cette aptitude, leurs opinions seront mal fondées et leur participation insatisfaisante.

APPENDICE H

UNE ACTIVITÉ DE PRISE DE DÉCISION

(Voir la section V – Les réunions du CPP, pages 37 et 38)

Exemple : Situation du ministre laïque de la paroisse Ste-Elizabeth-Seton

Ste-Elizabeth-Seton est une vieille paroisse établie depuis longtemps qui comprend plusieurs traditions. Le concile Vatican II a graduellement apporté beaucoup de changements qui entraînerent de vives controverses et de la souffrance. Le conseil paroissial de pastorale est actif ainsi que plusieurs autres groupes et comités, dont le plus actif est le chœur de chant.

Les ministres laïques paroissiaux commencent à être de plus en plus acceptés. Dernièrement, un de nos lecteurs attira l'attention à cause de sa tenue irrévérencieuse au cours d'une des lectures (des culottes de jogging, un t-shirt et des sandales).

Cela força certains membres du chœur à porter plainte à propos d'un tel comportement irrévérencieux venant d'un ministre de la Parole. Lorsque le ministre laïque fut informé de cette plainte, il commença à protester et menaça de revenir sur sa promesse d'un don substantiel au fonds de rénovation de l'église et de révéler quelques écarts de conduite entendus au sujet du chœur de chant, si l'on ne s'excusait pas.

Les deux parties sont populaires dans la paroisse et une lutte semble être imminente si l'on ne fait rien pour résoudre ce problème. Que peut faire le conseil paroissial de pastorale pour résoudre ce problème?

1. Identifier le problème et l'énoncer clairement.

2. Recueillir des renseignements. Considérer tous les choix, causes et solutions.

3. Évaluer les choix, les causes et les solutions.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

4. Prier en silence – Prendre quelques instants pour être attentif à l'orientation de l'Esprit Saint.

5. Prendre une décision, choisir une solution.

6. Assumer la responsabilité d'une décision et planifier sa mise en œuvre.

7. Évaluer la décision.

Parfois, décider de ne rien faire est une sage décision.
Cependant, on ne bâtit pas un avenir à ne rien faire.
Freddie Fulcrum pesa tout trop soigneusement.
On l'entendait dire, « D'une part... mais, d'autre part ... »,
et ses arguments étaient si bien pesés qu'il n'a jamais rien fait.
À la mort de Freddie, on inscrivit un gros zéro sur sa pierre tombale.
Si vous voulez aller à la pêche – Pourquoi pas!
Ou, si vous voulez couper les appâts – Pourquoi pas!
Mais, si vous décidez de ne rien faire,
vous n'aurez pas de poisson pour souper!

Inconnu

APPENDICE I

SONDAGE DE LA PAROISSE

La PLANIFICATION est essentielle si votre sondage doit fournir les renseignements nécessaires.

1. Objet – Clarifier l'objet du sondage en répondant aux questions suivantes :

- Qu'espérez-vous apprendre?
- À qui demanderez-vous de remplir le sondage?
- À qui serviront les résultats?
- À quoi serviront les résultats?
- A-t-on déjà posé ces questions?
- Avez-vous besoin de ce sondage? Est-ce que les renseignements dont vous avez besoin sont déjà disponibles?
- Le sondage est-il le meilleur moyen de recueillir les renseignements nécessaires? Quels sont les autres choix?
- Le sondage offrira-t-il de nouveaux renseignements sur un problème particulier?
- Fournira-t-il une preuve concluante qui permet une action dans une direction donnée?
- Peut-on reprendre le sondage? (Peut-on mener ce sondage deux fois et obtenir des résultats similaires?)
- Combien coûtera ce sondage?
- Combien de personnes faudra-t-il pour l'administrer?
- Combien de personnes faudra-t-il pour compiler les résultats?
- Des traductions dans d'autres langues seront-elles nécessaires?

2. Types de sondage

a) Entrevues personnelles

- Il faut des interviewers qualifiés.
- Il faut prendre le temps nécessaire.
- Il faut organiser et planifier les entrevues.
- Il faut avoir les compétences pour préparer les questions et pour faire les entrevues.

b) Entrevues téléphoniques

- Les entrevues sont souvent rapides.
- La réponse est souvent négative.
- La formation et l'organisation sont nécessaires.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

c) Questionnaire envoyé par la poste ou interne

- Il sert à préserver l'anonymat.
- Le style et la qualité des questions sont importants.
- Le taux de retour est habituellement faible (25 % est un bon résultat pour un grand envoi postal).

3. Préparation du sondage

- Le style doit être attrayant.
- Le sondage ne doit pas prendre plus d'une demi-heure à répondre pour la version envoyée par la poste ou 10 minutes pour la version interne.
- Planifier la manière de recueillir les données.
- Planifier le format qu'il faudra pour les données.
- Planifier la manière d'analyser les résultats.

4. Pré-sondage

- Effectuer un pré-sondage auprès d'un petit groupe représentatif.
- S'assurer que le groupe qui a subi le pré-sondage ressemble au groupe visé.

5. Questions

- Il faut utiliser un langage clair et simple.
- Il faut être impartial à propos des résultats (par exemple : mauvais, bien, très bien, excellent)
- Il faut être précis à propos des définitions (par exemple : aînés – personnes de plus de 60 ans).

Note : Des exemplaires de certains sondages sont disponibles auprès de la personne qui coordonne EDM et peuvent offrir des idées. Veuillez l'appeler si vous désirez consulter ces ressources.

APPENDICE J

LES CANONS RELATIFS AUX CONSEILS PAROISSIAUX

1. LE CONSEIL PAROISSIAL DE PASTORALE

Canon 536 — Le conseil paroissial de pastorale

§ 1. Si l'Évêque diocésain le juge opportun après avoir entendu le conseil presbytéral, un conseil pastoral sera constitué dans chaque paroisse, présidé par le curé et dans lequel, en union avec ceux qui participent en raison de leur office à la charge pastorale de la paroisse, les fidèles apporteront leur concours pour favoriser l'activité pastorale.

§ 2. Le conseil pastoral ne possède qu'une voix consultative et il est régi par les règles que l'Évêque diocésain aura établies.

Canon 515 — La paroisse

§ 1. « La paroisse est la communauté précise de fidèles qui est constituée d'une manière stable dans l'Église particulière, et dont la charge pastorale est confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'Évêque diocésain.

§ 2. Il revient au seul Évêque diocésain d'ériger, de supprimer ou de modifier les paroisses; il ne les érigera, ne les supprimera ni ne les modifiera pas de façon notable sans avoir entendu le conseil presbytéral.

§ 3. La paroisse légitimement érigée jouit de plein droit de la personnalité juridique.

Canon 519 — Le prêtre de la paroisse

Le curé est le pasteur propre de la paroisse qui lui est remise en exerçant, sous l'autorité de l'Évêque diocésain dont il a été appelé à partager le ministère du Christ, la charge pastorale de la communauté qui lui est confiée, afin d'accomplir pour cette communauté les fonctions d'enseigner, de sanctifier et de gouverner avec la collaboration éventuelle d'autres prêtres ou de diacres, et avec l'aide apportée par des laïcs, selon le droit.

Canon 517 § 2 — L'administrateur / le modérateur de la paroisse

Si, à cause de la pénurie de prêtres, l'Évêque diocésain croit devoir confier à un diacre ou à une autre personne non revêtue du caractère sacerdotal, ou encore à une communauté de personnes, une participation à l'exercice de la charge pastorale d'une paroisse, il constituera un prêtre qui, muni des pouvoirs et facultés du curé, sera le modérateur de la charge pastorale.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Canon 528 — Les responsabilités du curé

§ 1. Le curé est tenu par l'obligation de pourvoir à ce que la parole de Dieu soit annoncée intégralement aux habitants de la paroisse; c'est pourquoi il veillera à ce que les laïcs soient instruits des vérités de la foi, surtout par l'homélie à faire les dimanches et aux fêtes d'obligation, et par la formation catéchétique à donner. Il favorisera aussi les œuvres par lesquelles est stimulé l'esprit évangélique, y compris ce qui regarde le domaine de la justice sociale; il apportera un soin particulier à l'éducation catholique des enfants et des jeunes; il s'efforcera par tout moyen, en y associant aussi les fidèles, à ce que l'annonce de l'Évangile parvienne également à ceux qui se sont éloignés de la pratique religieuse ou qui ne professent pas la vraie foi.

§ 2. Le curé veillera à ce que la très Sainte Eucharistie soit le centre de l'assemblée paroissiale des fidèles; il s'efforcera à ce que les fidèles soient conduits et nourris par la pieuse célébration des sacrements et en particulier qu'ils s'approchent fréquemment des sacrements de la très Sainte Eucharistie et de la pénitence; il s'efforcera aussi de les amener à prier, même en famille, et de les faire participer consciemment et activement à la sainte liturgie que lui, curé, sous la responsabilité de l'Évêque diocésain, doit diriger dans sa paroisse, et dans laquelle il doit veiller à ce que ne se glisse aucun abus.

Canon 529 — : Les responsabilités du curé

§ 1. Pour remplir avec zèle sa charge de pasteur, le curé s'efforcera de connaître les fidèles confiés à ses soins; aussi, il visitera les familles, prenant part aux soucis des fidèles, surtout à leurs inquiétudes et à leurs deuils, en les soutenant dans le Seigneur, et en les reprenant également avec prudence s'ils venaient à faillir en quelque manière; il aidera d'une charité sans bornes les malades, particulièrement les mourants, en les réconfortant avec sollicitude par les sacrements et en recommandant leur âme à Dieu; il entourera d'une attention spéciale les pauvres, les affligés, les isolés, les exilés, ainsi que ceux qui sont aux prises avec des difficultés particulières; il s'appliquera encore à soutenir les époux et les parents dans l'accomplissement de leurs devoirs propres et favorisera le développement de la vie chrétienne en famille.

§ 2. Le curé reconnaîtra et soutiendra la part propre que les laïcs ont dans la mission de l'Église, en favorisant leurs associations à des fins religieuses. Il coopérera avec son propre Évêque et le *presbyterium* du diocèse, en travaillant aussi à ce que les laïcs aient le souci de la communion dans la paroisse et qu'ils se sentent membres tant du diocèse que de l'Église tout entière, et qu'ils participent aux œuvres qui ont pour but de promouvoir cette communion et qui les soutiennent.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Canon 530 — Les fonctions du curé

Les fonctions spécialement confiées au curé sont les suivantes :

1. l'administration du baptême;
2. l'administration du sacrement de la confirmation à qui est en danger de mort, selon le can. 883, n° 3;
3. l'administration du Viatique et de l'onction des malades, conformément aux dispositions du can. 1003, §§ 2 et 3, ainsi que l'octroi de la bénédiction apostolique;
4. l'assistance aux mariages et la bénédiction nuptiale;
5. la célébration des funérailles;
6. la bénédiction des fonts baptismaux au temps de Pâques, la conduite des processions en dehors de l'église, ainsi que les bénédictions solennelles en dehors de l'église;
7. la célébration eucharistique plus solennelle le dimanche et les jours de fête d'obligation.

2. LE COMITÉ PAROISSIAL POUR LES FINANCES

Canon 537 — Le comité pour les finances

Il y aura dans chaque paroisse un conseil pour les affaires économiques qui sera régi, en plus du droit universel, par les règles que l'Évêque diocésain aura établies; dans ce conseil, des laïcs, choisis selon ces règles, apporteront leur aide au curé pour l'administration des biens de la paroisse, conformément aux dispositions du can. 532.

Canon 532

Dans toutes les affaires juridiques, le curé représente la paroisse, selon le droit; il veillera à l'administration des biens de la paroisse, selon les can. 1281-1288.

Canon 1281

§ 1. Restant sauves les dispositions des statuts, les administrateurs posent invalidement les actes qui dépassent les limites et le mode de l'administration ordinaire, à moins qu'au préalable l'Ordinaire ne leur en ait donné par écrit la faculté.

§ 2. Les statuts préciseront les actes qui dépassent les limites et le mode de l'administration ordinaire; dans le silence des statuts, il revient à l'Évêque diocésain de déterminer pour les personnes qui lui sont soumises quels sont les actes de cette nature, après qu'il ait entendu le conseil pour les affaires économiques.

§ 3. Sauf si et dans la mesure où cela a tourné à son avantage, la personne juridique n'est pas tenue de répondre des actes posés invalidement par les administrateurs; elle répondra cependant des actes accomplis illégitimement mais valablement par les administrateurs, restant sauf son droit d'introduire une action ou de recourir contre les administrateurs qui lui ont causé du tort.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Canon 1282

Quiconque, clerc ou laïc, participe à titre légitime à l'administration des biens ecclésiastiques, est tenu d'accomplir ses fonctions au nom de l'Église, selon le droit.

Canon 1283

Avant l'entrée en fonction des administrateurs :

§ 1. Ceux-ci doivent promettre par serment devant l'ordinaire ou son délégué, d'être de bons et fidèles administrateurs;

§ 2. Un inventaire exact et détaillé que les administrateurs signeront sera dressé des immeubles, des meubles précieux ou présentant quelque intérêt culturel, ainsi que des autres, avec leur description et leur estimation; cet inventaire une fois dressé sera vérifié;

§ 3. Un exemplaire de cet inventaire doit être conservé aux archives de l'administration, un autre aux archives de la curie; dans l'un et l'autre sera noté tout changement que pourra subir le patrimoine.

Canon 1284

§ 1. Tous les administrateurs sont tenus d'accomplir soigneusement leur fonction en bon père de famille.

§ 2. Ils doivent en conséquence :

1° veiller à ce que les biens qui leur sont confiés ne périssent pas et ne subissent aucun dommage, de quelque manière que ce soit, en concluant pour cela, si nécessaire, des contrats d'assurances;

2° veiller à garantir par des moyens valides en droit civil la propriété des biens ecclésiastiques;

3° observer les dispositions du droit tant canonique que civil, ou celles qui seraient imposées par le fondateur, le donateur ou l'autorité légitime, et prendre garde particulièrement que l'Église ne subisse un dommage à cause de l'inobservation des lois civiles;

4° percevoir avec soin et en temps voulu les revenus et profits des biens, les conserver en sécurité une fois perçus, et les employer selon l'intention du fondateur ou les règles légitimes;

5° payer au temps prescrit les intérêts d'un emprunt ou d'une hypothèque, et veiller à rembourser à temps le capital;

6° employer aux fins de la personne juridique, avec le consentement de l'ordinaire, les sommes disponibles après le solde des dépenses et qui peuvent être utilement placées;

7° tenir en bon ordre les livres des recettes et des dépenses; préparer à la fin de chaque année un compte rendu de leur administration;

8° classer soigneusement et garder en des archives sûres et convenables les documents et instruments qui fondent les droits de l'Église ou de l'institut sur ces biens; déposer en plus, là où cela peut se faire commodément, des copies authentiques de ces actes aux archives de la curie.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

§ 3. Il est fortement recommandé aux administrateurs d'établir chaque année les prévisions des recettes et des dépenses; mais il est laissé au droit particulier de les leur imposer et de déterminer avec plus de précision de quelle manière elles doivent être présentées.

Canon 1285

Dans les limites de l'administration ordinaire, et pas au-delà, il est permis aux administrateurs de faire des dons sur les biens mobiliers qui n'appartiennent pas au patrimoine stable, pour des buts de piété ou de charité chrétienne.

Canon 1286

Les administrateurs doivent :

- 1° Dans l'engagement du personnel employé, observer exactement la législation civile du travail et de la vie sociale, selon les principes donnés par l'Église;
- 2° Verser un juste et honnête salaire à ceux et à celles qui fournissent leur travail en vertu d'un contrat pour leur permettre de pouvoir convenablement à leurs besoins et à ceux des leurs.

Canon 1287

§ 1. La coutume contraire étant réprouvée, les administrateurs tant clercs que laïcs des biens ecclésiastiques quels qu'ils soient, qui ne sont pas légitimement soustraits au pouvoir de gouvernement de l'Évêque diocésain, doivent présenter chaque année leurs comptes à l'Ordinaire du lieu qui les soumettra à l'examen du conseil pour les affaires économiques.

§ 2. Les administrateurs rendront compte aux fidèles de l'usage des biens que ceux-ci ont offerts à l'Église, selon des règles à établir par le droit particulier.

Canon 1288

Les administrateurs n'engageront pas un procès et ne répondront pas à une citation en justice au civil au nom de la personne juridique publique, à moins d'en avoir obtenu la permission écrite de leur Ordinaire propre.

3. LES OBLIGATIONS ET LES DROITS DE TOUS LES FIDÈLES CHRÉTIENS

Canon 208

Entre tous les fidèles, du fait de leur régénération dans le Christ, il existe quant à la dignité et à l'activité, une véritable égalité en vertu de laquelle tous coopèrent à l'édification du Corps du Christ, selon la condition et la fonction propres de chacun.

Canon 211

Tous les fidèles ont le devoir et le droit de travailler à ce que le message divin du salut atteigne sans cesse davantage tous les hommes de tous les temps et de tout l'univers.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Canon 212

§ 1. Les fidèles conscients de leur propre responsabilité sont tenus d'adhérer par obéissance chrétienne à ce que les pasteurs sacrés, comme représentants du Christ, déclarent en tant que maîtres de la foi ou décident en tant que chefs de l'Église.

§ 2. Les fidèles ont la liberté de faire connaître aux Pasteurs de l'Église leurs besoins surtout spirituels, ainsi que leurs souhaits.

§ 3. Selon le devoir, la compétence et le prestige dont ils jouissent, ils ont le droit et même parfois le devoir de donner aux Pasteurs sacrés leur opinion sur ce qui touche le bien de l'Église et de la faire connaître aux autres fidèles, restant sauves l'intégrité de la foi et des mœurs et la révérence due aux pasteurs, et en tenant compte de l'utilité commune et de la dignité des personnes.

APPENDICE K

LES DOCUMENTS DE BASE DE L'ÉGLISE CONCERNANT LE CPP (Documents de Vatican II et du Code du droit canonique)

1. Établissement d'un CPP

Constitution « l'Église », n^{os} 33 et 37
Canon 212, paragr. 3
Canon 228, paragr. 2
Canon 229, paragr. 2
Canon 511-514
Canon 519, paragr. 2
Canon 528
Canon 532, paragr. 2
Canon 536 et *Commentaire**, p. 431-433
Canon 537 et *Commentaire**, p. 433-434

2. Objectif du CPP

Constitution « l'Église », paragr. 35 et 37
Canon 208
Canon 210
Canon 212, paragr. 2 et *Commentaire**, p. 145
Canon 536 et *Commentaire**, p. 432
Canon 537 et *Commentaire**, p. 433-434

3. Autorité

Canon 212, paragr. 1, 2, 3
Canon 228, paragr. 2 et *Commentaire**, p. 164
Canon 532 et *Commentaire**, p. 428
Canon 536, paragr. 2
Canon 537
Canon 1280 et *Commentaire**, p. 873-874

4. Responsabilité

Canon 208
Canon 212, paragr. 3
Canon 528
Canon 536, paragr. 1
Canon 537
Canons 1280 à 1288 et *Commentaire**, p. 874-878

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

5. Adhésion

Constitution « l'Église », paragr. 11, 31 et 37
Décret « l'apostolat des laïcs », paragr. 3 et 10
Canon 208 et *Commentaire**, p. 139-140
Canon 210
Canon 211
Canon 212, paragr. 1, 2, 3
Canon 228, paragr. 2, *Commentaire**, p. 164 (voir sous « Compétence »)
Canon 536 et *Commentaire**, p. 443
Canon 537 et *Commentaire**, p. 443 et 434

6. Commissions

Décret « l'apostolat des laïcs », paragr. 10
Canon 208
Canon 212 et *Commentaire**, p. 146
Canon 228, paragr. 2 et *Commentaire**, p. 164
Canon 519 et *Commentaire**, p. 419 et 420
Canon 536 et *Commentaire**, p. 432
Canon 537 et *Commentaire**, p. 433

7. Formation des membres

Canon 208
Canon 210
Canon 211
Canon 228 et *Commentaire**, p. 164 (voir sous « Compétence »)
Canon 229, paragr. 1
Canon 529, paragr. 2

- *The Code of Canon Law: A Text and Commentary*, Canon Law Society of America, Paulist Press, New York / Mahwah, 1985, 1152 p.

Voir Aussi: Code de droit canonique, bilingue et annoté, 2^e édition révisée et mise à jour, Facultés de droit canonique de l'université de Navarre et l'université Saint-Paul (Ottawa), Wilson & Lafleur ltée, Montréal, 1999, 1894 p.

APPENDICE L

LES PETITES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES

Préparé par la Commission pour l'éducation des adultes

1. Qu'est-ce qu'une petite communauté chrétienne?

Une petite communauté chrétienne (PCC) est un groupe de 8 à 12 personnes qui se rencontrent régulièrement afin de discuter ce que la Parole de Dieu leur révèle sur leur propre vie et sur le monde dans lequel elles sont appelées à servir. Ces personnes constituent un groupe varié de personnes ordinaires qui sont préoccupées par les problèmes quotidiens. Elles sont « chrétiennes » parce qu'elles sont baptisées et donc formées par la Parole de Dieu. Elles forment une « communauté » parce qu'elles sont un groupe de personnes qui sont ensemble liées par l'amitié et la charité.

Les PCC représentent une façon de restructurer une paroisse en plus petites unités. Elles sont l'Église en miniature. Ainsi, chaque groupe doit être relié à la plus grande paroisse par l'entremise de son chef (souvent appelé facilitateur pastoral) qui rencontre régulièrement d'autres chefs de groupe et le curé de la paroisse.

2. Pourquoi avons-nous besoin des petites communautés chrétiennes?

Parce que personne ne peut y arriver seul. On a tous besoin des autres et ensemble on est plus fort que si l'on est seul. Les membres d'une PCC veillent sur les uns les autres et s'entraident dans les temps difficiles. Ils puisent aussi beaucoup de leur force dans la Parole de Dieu, dont le message d'amour et d'espoir leur donne force et énergie. Grâce à cette nouvelle force et énergie, ils sont capables de rejoindre les autres pour essayer de les aider également.

3. Ces communautés ne sont-elles pas une autre sorte de groupe de prière ou de groupe d'étude biblique?

Non. Les groupes de prière, les groupes d'étude biblique et les autres groupes semblables constituent d'excellentes façons de commencer des PCC. Cependant, les PCC comportent trois éléments – l'apprentissage, la prière et le service – en plus, tel qu'il est mentionné précédemment, les rencontres régulières avec le curé.

4. Quels sont les éléments importants des PCC?

Le don précieux des PCC est qu'elles offrent un processus visant à aider leurs participants à relier la Parole de Dieu à leur vie quotidienne.

« La prière »

Nous reconnaissons que Dieu est au centre de nos vies et qu'Il est l'initiateur de la grâce qui procure le changement.

« Le partage »

Nous partageons l'action de Dieu dans nos vies, car nous sommes uniquement différents. Cela approfondit notre propre foi et notre compréhension de l'amour que Dieu a pour chacun de nous.

« Le soutien mutuel »

Nous avons besoin des autres afin de vivre courageusement, des vies remplies de foi.

« L'éducation permanente »

C'est important d'être des chrétiennes et des chrétiens catholiques formés et informés. Par conséquent, dans les petits groupes, il est important d'avoir une compréhension plus approfondie de la Sainte Écriture. Les PCC procurent non seulement un forum pour l'apprentissage continu, mais aiguïsent aussi l'appétit pour une éducation permanente à l'extérieur du petit groupe.

« L'action sociale »

Lorsque Dieu nous appelle à vivre en communion avec Lui, Il nous appelle à entrer en relation avec d'autres personnes. Notre préoccupation, notre attention et notre amour des autres est une mesure de notre amour de Dieu. Les CPP comprennent que le service à l'égard des autres dans le monde est une façon de participer dans le Royaume de Dieu et de servir le Christ qui est présent dans la vie de nos frères et sœurs dans le besoin.

Afin de décider des actions à entreprendre pour rejoindre les autres, le groupe doit recourir à un processus de discernement pour voir ce que Dieu a à dire au sujet de la situation, pour comprendre comment la Parole de Dieu a quelque chose à dire à propos des choses qui surviennent dans nos vies. Souvent, aussi, le curé offre des suggestions sur les besoins de la paroisse.

5. Que pouvons-nous accomplir avec les PCC?

Avec les PCC, les paroisses peuvent devenir des communautés dans lesquelles l'Évangile est vivant. Aussi, en parrainant le développement des PCC, on fournit aux paroisses des personnes fortes pouvant conscientiser tous les baptisés à leur participation comme baptisés au sacerdoce et à leur responsabilité envers la mission de l'Église.

6. De quelle façon les PCC débutent-elles dans une paroisse ?

Une paroisse qui a décidé de se restructurer en des PCC aura besoin de dénicher quelques personnes intéressées, des personnes qui sont engagées à faire fonctionner le processus et à le maintenir en opération. Différentes paroisses trouvent différentes façons de promouvoir le concept des PCC. L'appui du personnel de la pastorale est important.

7. Quelles sont les étapes à suivre?

La plupart des PCC évoluent par étapes. À la première étape, les membres du groupe décident de se rencontrer régulièrement afin de mieux se connaître et afin de commencer à discuter de choses de base, par ex, comment ils voient Dieu et la vie en général. Cela prend plusieurs semaines. À la deuxième étape, ils explorent différentes façons de prier. À la troisième étape, ils deviennent la petite église, qui est en lien avec la paroisse. À cette étape, ils méditent sur les Saintes Écritures (souvent sur les lectures de la messe du dimanche), ils voient comment elles s'appliquent dans leur vie quotidienne et où Dieu les appelle à servir. Ils prendront aussi le temps d'en apprendre plus sur la Bible et / ou sur leur foi en général.

8. Où puis-je obtenir des renseignements supplémentaires?

Les paroisses intéressées par les petites communautés chrétiennes peuvent obtenir des ressources auprès de la Commission pour l'éducation des adultes. La vidéo « *Where Two or More Are Gathered...* » propose une excellente introduction aux PCC. Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir de l'aide, veuillez communiquer avec la Commission pour l'éducation des adultes située au 8421-101 Avenue, Edmonton, AB, T6A 0L1. Téléphone : (780) 469-6450. Télécopieur : (780) 465-3003. Site Web : www.edmontoncatholic-church.com

APPENDICE M

GLOSSAIRE

Administrateur d'une paroisse (Administrator of a parish) – Un prêtre qui n'est pas curé, mais qui est nommé par l'archevêque afin de prendre la charge pastorale d'une paroisse. Il n'est pas curé pour une ou plusieurs raisons canoniques, par exemple, il peut ne pas être incardiné dans l'archidiocèse.

Autorité coopérative (Participative leadership) – La capacité d'influencer la pensée des autres dans une circonstance précise en vue d'un certain but ou objectif de sorte que tous prennent la responsabilité tant du processus que des résultats.

Code du droit canon (Code of Canon Law) – Loi révisée et promulguée par le pape Jean-Paul II pour la bonne administration pastorale et gouverne de l'Église. Le Code révisé, en vigueur depuis le 27 novembre 1983, comprend 1 752 canons répartis dans sept livres.

Collaboration – Travail ensemble dans un effort conjugué.

Collégial (Collegial) – Qualité de l'autorité ou de la responsabilité partagée entre collègues pour l'intérêt commun.

Comité ou conseil (Committee) – Groupe de personnes chargées de considérer, d'investiguer, de rapporter et d'exécuter des recommandations.

Comité permanent – Comité qui reste en place pendant une période de temps prolongée.

Sous-comité – Groupe formé dans le but de fournir ou de satisfaire à un certain besoin ou service. La liaison avec le CPP s'effectue par le comité permanent.

Comité *ad hoc* – Comité établi dans un but précis ou pour réaliser une activité spéciale et qui se dissout généralement dès que le but est atteint.

Comité des finances (Parish Finance Committee) – Comité qui aide le curé à gérer les biens de la paroisse. Le canon 537 exige de toutes les paroisses d'avoir un comité des finances selon les normes établies par l'évêque diocésain. Le comité possède un droit de vote consultatif. Le comité des finances n'établit aucune priorité pour la paroisse.

Conseil de pastorale de l'archidiocèse (Archdiocesan Pastoral Council) – Organisme consultatif de l'archevêque concernant les besoins pastoraux de l'Église locale. (Voir la section VI, Les liaisons du CPP, page 43.)

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Conseil paroissial de pastorale (Parish Pastoral Council) – Conseil chargé d'aider le curé à discerner comment la paroisse peut mieux accomplir la mission de l'Église. Le conseil de pastorale est réglementé par la loi universelle ainsi que par les normes prescrites par l'archevêque. Le conseil possède un droit de vote consultatif. Il est mandaté pour chaque paroisse de l'archidiocèse d'Edmonton.

Conseiller / Conseillère (Councilor) – Membre du conseil paroissial de pastorale.

Consensus – Moyen utilisé pour prendre une décision caractérisé par une entente générale ou un accord général, plutôt que par un vote, qui aboutit à une décision que tous les membres du conseil peuvent accepter et appuyer.

Consultation – Processus par lequel le responsable de la paroisse (c'est-à-dire, le curé) cherche conseil auprès d'un organisme consultatif tel que le CPP qui réfléchit avec lui sur la vie pastorale de la paroisse.

Coopératif, coopérative (Participative) – Qui partage, qui participe.

Co-président(e) (Chairperson) – Assiste le (la) Président(e), coordonne les activités du CAP ou CPP, selon le cas, et préside les réunions.

Co-responsabilité (Co-Responsibility) – Processus par lequel une décision est prise de telle façon que ceux et celles qui en seront affectés participent à sa formulation.

Curé (Pastor) – Le curé est le pasteur propre de la paroisse qui lui est remise en exerçant, sous l'autorité de l'évêque diocésain, la charge pastorale de la communauté qui lui est confiée, afin d'accomplir pour cette communauté les fonctions d'enseigner, de sanctifier et de gouverner le peuple (canon 519).

Décisions administratives (Administrative decisions) – Solution à des questions relatives aux opérations quotidiennes de la paroisse, à ses programmes et à ses ministères. Ces responsabilités relèvent du curé ou de la personne à qui il a confié une tâche particulière.

Deuxième Concile œcuménique du Vatican (Second Vatican Council) – Assemblée, convoquée par le pape Jean XXIII de 1962 à 1965, réunissant à Rome les évêques du monde entier et désignée sous le nom de concile œcuménique. Environ 2 500 évêques ont participé à cet événement important dans l'histoire de l'Église du XX^e siècle qui a situé l'Église sur un chemin de renouveau.

Directive (Guideline) – Énoncé de procédures qui clarifie l'application et l'observance des normes.

Directives opérationnelles (Operational guidelines) – Énoncé écrit qui guide les opérations et les fonctions du CPP. Les détails pratiques concernant les réunions, les procédures, les rôles et les relations sont habituellement définis dans les

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

directives opérationnelles. Dans une constitution, on peut considérer ces directives comme étant des règlements.

Discernement (Discernment) – Processus visant l'étude d'une question au moyen de la prière, la recherche, la discussion, l'interaction et la délibération.

Doyenné (Deanery) – Pour favoriser l'exercice de la charge pastorale par une action commune, plusieurs paroisses voisines peuvent se réunir dans des regroupements particuliers (canon 374.2).

Énoncé de but (Goal statement) – Énoncé clair d'une directive ou d'une activité relative à un important sujet de préoccupation.

Énoncé de mission (Mission statement) – Énoncé concis de l'objet et de la raison d'être du groupe. Il aide le groupe à s'identifier, à établir une vision et à fixer des buts. Il répond aux questions, « Qui sommes-nous? » « Que valorisons-nous? » et « Que cherchons-nous à devenir? »

Équipe de pastorale (Pastoral team) – Personnel comprenant les prêtres associés, les religieux et les religieuses, ainsi que les laïcs qui aident directement le curé dans son ministère paroissial. En fait, le terme se rapporte au personnel rémunéré, mais peut aussi se référer à des bénévoles, s'il y a lieu.

Évaluation – L'acte d'évaluer les résultats positifs et négatifs d'un plan, d'un but ou d'une action du CPP.

Fonction (Function) – L'action normale ou caractéristique de n'importe quoi. Les trois fonctions d'un conseil paroissial de pastorale sont :

1. La formation spirituelle;
2. La planification pastorale;
3. La communication.

Forum – Regroupement de paroissiens et de paroissiennes dans le but de recueillir des renseignements concernant les besoins pastoraux, les questions et les préoccupations devant être abordés par le Conseil paroissial de pastorale.

Incardiné (Incardinated) – Prêtre dûment assigné et répondant à un évêque et un diocèse particulier ou au supérieur d'une congrégation ou d'un ordre religieux.

Intendance (Stewardship) – Utilisation des ressources (temps, talents et argent) basée sur le fait que toutes les ressources sont des dons de Dieu et, qu'en fin de compte, elles lui appartiennent.

Laïcs (Laity) – Membres de la communauté chrétienne qui ne font pas partie du clergé, c'est-à-dire qui ne sont pas ordonnés comme ministres sacrés (canon 207.1).

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Lumen Gentium – Titre latin d'un document majeur produit par le Deuxième Concile du Vatican. Se traduisant par « Le Christ est la lumière des nations » et désigné sous le nom de « constitution dogmatique de l'Église », il décrit la signification de l'Église dans ses structures, son peuple et sa mission.

Ministère (Ministry) – « service par des fidèles ... qui sont consacrés à Dieu à leur manière particulière... et qui concourent à la mission salvatrice de l'Église... » (canon 207)

Norme (Norm) – Règle d'action ou norme de conduite qui doit ou qui devrait être suivie.

Objectif (Objective) – Énoncé qui indique un but à atteindre, ses destinataires, ses échéances, les moyens et les coûts prévus.

Objet (Purpose) – Raison pour laquelle une chose existe ou est accomplie. Le CPP a pour objet de planifier des façons pour accomplir la mission de la paroisse et pour entraîner les paroissiens et les paroissiennes dans son accomplissement.

Organisme consultatif (Consultative body) – Groupe de conseillers et de conseillères qui prient et examinent une question et qui peuvent exprimer une opinion éclairée et en toute connaissance de cause.

Paroisse (Parish) – La paroisse est la communauté précise de fidèles qui est constituée d'une manière stable dans l'Église particulière, et dont la charge pastorale est confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'évêque diocésain (canon 515,1). La plupart des paroisses sont territoriales, rassemblant tous les fidèles d'une certaine région de l'archidiocèse. Certaines paroisses sont constituées en paroisses personnelles déterminées par le rite, la langue, la nationalité des fidèles d'un territoire et encore pour tout autre motif (canon 518).

Planification de pastorale (Pastoral planning) – Processus axé sur la participation et la prière, par lequel les paroissiens se définissent comme communauté, identifient leur but commun, leur vision, leurs objectifs et leurs priorités, et conçoivent des façons pour accomplir leur mission.

Politique (Policy) – Règle d'action fournissant des directives qui sont suffisamment générales pour permettre des façons créatives de les appliquer.

Président (President) – L'évêque, en tant que chef ou président du CPA, entre autres tâches, rappelle les buts du CPA, assiste aux réunions sans toutefois les présider, et a le privilège de prendre la décision finale. De même, le curé en tant que représentant officiel de l'évêque et chef du CPP rappelle les buts du CPP, assiste aux réunions sans toutefois les présider (voir co-président), et a le privilège de prendre la décision finale.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Priorité (Priority) – Ordre préférentiel de certains besoins ou buts pastoraux. Les groupes n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour satisfaire à tous les besoins, et atteindre tous les buts; c'est pour cette raison qu'ils doivent déterminer quels sont les besoins et les buts de la plus haute priorité à un moment donné.

Résolution (Resolution) – Plan écrit préparé par le CPP ou ses comités par le biais d'un processus de planification. Il comprend une description de la question, un plan pour aborder cette question, lequel délimite les responsabilités, les ressources disponibles, le calendrier des activités suggérées et les procédures de rapport et d'évaluation.

Responsabilité (Accountability) – Processus par lequel des personnes sont tenues responsables et sont évaluées par rapport à leur activité ministérielle au sein de l'Église.

Responsabilité partagée (Shared Responsibility) – Principe théologique qui dit que chaque membre de l'Église, en vertu du baptême, a le droit et le devoir de participer à la mission de l'Église. (Voir les canons 204.1, 208, 211, 225.1 et 228.)

Stratégie (Strategy) – Étape, tâche ou action précise en vue d'un objectif. Un groupe de stratégies conçues pour atteindre un objectif s'appelle un plan d'action.

Subsidiarité (Subsidiarity) – Principe d'autorité par lequel les décisions sont confiées à l'organisme approprié, mais non prises par une autorité supérieure. Les questions sont abordées et les politiques sont établies au niveau approprié de responsabilité et de compétence. Une décision qui peut être prise au niveau du sous-comité ne devrait pas être prise par le comité qui est lié au sous-comité. Une décision qui peut être prise de façon responsable par un tel comité ne devrait pas être prise par le CPP.

XII. BIBLIOGRAPHIE

- Alberta Catholic School Trustees Association, (1988). *Mission, Meaning, Method: Mission Statements for Catholic School Districts: A Handbook*.
- Arbuckle, Gerald A. et Geoffrey Chapman, (1993). *Refounding the Church: Dissent for Leadership*. Maryknoll, NY, Orbis Books.
- Archdiocese of Edmonton. (1998). *Archdiocesan Handbook*.
- Archdiocese of Edmonton (1998). *Faithful into the Future. A Pastoral Plan for the Catholic Archdiocese of Edmonton*.
- Archdiocese of Edmonton. *Inter Nos - Sharing in the Pastoral Ministry of the Church in Edmonton*. (Publié cinq fois par année)
- Archdiocese of Los Angeles, (1991). *Together in Mission: Parish Pastoral Council Guidelines*.
- Archdiocese of Newark, New Jersey. *Parish Council Guidelines*.
- Archdiocese of Omaha, Nebraska, (1980). *Directives, Guidelines and Aids for Parish Councils*.
- Barr, Lee, et Norma Barr, (1989). *The Leadership Equation*. Eakin Press, Austin, TX.
- Bausch, William J., (1994). *Total Parish Manual : Everything You Need to Empower Your Faith Community*. Twenty-Third Publications, Mystic, CT.
- Byrne, Tony, (1992). *How to Evaluate: A Practical Guide to Evaluate the Work of the Church and its Organizations*, Ndola Mission Press.
- Le Code de Droit canonique* (1983). Edition Centurion, Tardy. Distribué par la Conférence des évêques catholiques du Canada, 2500, Promenade Don Reid, Ottawa, ON, K1H 2J2.
- Catéchisme de l'Église catholique*, (1994). Publication de La Conférence des évêques catholiques du Canada, 2500, Promenade Don Reid, Ottawa, ON, K1H 2J2
- Constitution de la Sainte Liturgie (Voir Vatican II. *Les seize documents conciliaires. Texte intégral*, (1966). Éditions Fides: Montréal, Paris.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Constitution dogmatique de l'Église (Voir *Vatican II. Les seize documents conciliaires. Texte intégral*, (1966). Éditions Fides: Montréal, Paris.

Covey, Stephen R., (1991). *Principle-Centered Leadership*. Summit Books, New York, Toronto.

Deegan, Arthur X. II. rédacteur, (1995). *Developing a Vibrant Parish Pastoral Council*. Paulist Press, Mahwah, NJ.

Diocese of Fargo, ND, (1983). *Handbook for Parish Councils*.

Diocese of Gaylord, MI, (1986). *Parish Council Guidelines*.

Diocese of Nashville, (1989). *Called to Serve with Vision: Handbook for Parish Pastoral Councils*.

Ditewig, William T., (1991). *Lay Leaders: Resources for the Changing Parish*, Notre Dame, IN, Ave Maria Press.

Doyle, Michael et David Straus, (1986). *How to Make Meetings Work*. Jove Publications.

Dulles, Avery R., (1987). *Models of the Church - Expanded Edition*. Image Books, Doubleday, New York, Toronto.

Eimer, Robert D. et Sarah A O'Malley, (1995). *Prayer Services for Parish Councils*. The Liturgical Press, Collegeville, MN.

Engstrom, Ted. W., (1976). *The Making of a Christian Leader - How to Develop Management and Human Relations Skills*. Zondervan Publishing House, Grand Rapids, MI.

Fisher Roger, William Ury et Bruce Patton, (1991). *Getting to Yes - Negotiating Agreement Without Giving In*. 2nd. Edition, Houghton Mifflin Co., Boston / New York.

Fliescher, Barbara J., (1993). *Facilitating for Growth*. The Liturgical Press, Collegeville, MN.

Instructions générales du Missel romain 1,1, (1974). Desclée - Mame Belgique, Librairie Vaticane.

Haggai, John, (1986). *Lead On!* Word Books, Waco, TX.

Holden, Carol, Thomas P. Sweetser, SJ, et Mary Beth Vogel, *Recreating the Parish - Reproducible Resources for Pastoral Ministers*, (1996), Sheed & Ward, Kansas City, MO.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

Keating, Charles J., *Leadership Book* (révisé), (1982), NY, Paulist Press.

La Conférence des évêques catholiques du Canada, (1984). *Le Conseil paroissial de pastorale*, 2500, Promenade Don Reid, Ottawa, ON, K1H 2J2.

Livre des Heures : prière du temps présent, (1980). Desclée de Brouwer, Serf, Mame.

Morseth, Sr. Ellen, (1993). *Call to Leadership: Transforming the Local Church*. Sheed and Ward, Kansas City, MO.

Rademacher, William J. avec Marliss Rogers, (1997). *The New Practical Guide for Parish Councils* – Seventh edition, Twenty-Third Publications, Mystic, CT.

Sergiovanni, Thomas J., (1992). *Moral Leadership : Getting to the Heart of School Improvement*. Jossey-Bass Publishers, San Francisco.

Sweetser, Thomas P., SJ, et Patricia M. Forester, OSE, (1993). *Transforming the Parish: Models for the Future*, Sheed and Ward, Kansas City, MO

Treston, Kevin, (1995). *Creative Christian Leadership - Skills for More Effective Ministry*. Twenty-Third Publications, Mystic, CT.

Vatican II. Les seize documents conciliaires. Texte intégral, (1966). Éditions Fides: Montréal, Paris.

ENSEMBLE DANS LE MINISTÈRE

**Catholic Archdiocese of Edmonton
8421 – 101 Avenue
Edmonton, Alberta T6A 0L1**

Tel: (780) 469-1010

Fax (780) 465-3003

Website: www.edmontoncatholic-church.com